

LE MAIRE

Mmes et MM. les membres du Conseil Municipal

Annecy

Affaire suivie par Christelle BRANDO
Vie de l'Assemblée
Tél : 04.85.46.79.10

Objet : Convocation à la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment aux articles L. 2121-7 et L. 2121-12, le Conseil Municipal de la commune d'Annecy se réunira en séance publique le :

LUNDI 24 JUIN 2024 à 18h00
à Cap Périaz

pour étudier les questions figurant à l'ordre du jour ci-joint.

Vous trouverez également les projets de délibération valant note de synthèse ainsi que leurs annexes, qui seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour permettre le démarrage de la séance à 18h00, je vous remercie d'arriver une demi-heure à l'avance.

S'il vous arrivait un empêchement exceptionnel pour assister à cette réunion, je vous demande de remplir la procuration ci-jointe en désignant le nom du Conseiller chargé de vous représenter, chaque Conseiller ne pouvant recevoir qu'une procuration qui doit être retournée à la Vie de l'Assemblée à l'adresse mail figurant en bas de page ou à l'Hôtel de Ville de Seynod.

Je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Annecy



Signé électroniquement par :
François ASTORG
Date : 13/06/2024
Qualité : Maire

P.J. : Une procuration
Un ordre du jour

Conseil Municipal de la Commune d'Annecy

SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 24 JUIN 2024

à 18h00 à Cap Périaz

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2024
- 2 - Plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale Abdelrahim ALI
YAGOUB
- Développement durable - Transition énergétique**
- 3 - Résultats de l'appel à projets transitions pour les associations locales (édition 2024) - Conventions d'objectifs et de subventionnement avec les associations lauréates Aurélien MODURIER
- Finances**
- 4 - Arrêt des comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes parking, camping municipal, aménagement de zones, restauration municipale, régie autonome de l'Arcadium, port de plaisance et espaces d'accueils polyvalents Alexandre MULATIER
GACHET
- 5 - Approbation du compte administratif 2023 du budget principal Alexandre MULATIER
GACHET
- 6 - Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe parking Alexandre MULATIER
GACHET
- 7 - Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe camping Alexandre MULATIER
GACHET
- 8 - Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe aménagement de zones Alexandre MULATIER
GACHET
- 9 - Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe restauration municipale Alexandre MULATIER
GACHET
- 10 - Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe régie autonome de l'Arcadium Alexandre MULATIER
GACHET

- | | | |
|------|--|------------------------------|
| 11 - | Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe port de plaisance | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 12 - | Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe espaces d'accueils polyvalents | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 13 - | Affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes parking, camping municipal, aménagement de zones, restauration municipale, régie autonome de l'Arcadium, port de plaisance et espaces d'accueils polyvalents | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 14 - | Budget principal - Adoption du budget supplémentaire 2024 | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 15 - | Budget annexe parking - Adoption de la décision modificative n° 1 | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 16 - | Budget annexe camping - Adoption de la décision modificative n°1 | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 17 - | Budget annexe port de plaisance - Adoption de la décision modificative n° 1 | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 18 - | Correction sur exercices clos par l'utilisation du compte 1068 | Alexandre MULATIER
GACHET |
| 19 - | Convention de services comptable et financier 2024-2026 | Alexandre MULATIER
GACHET |

Tarifs

- | | | |
|------|-----------------------|------------------|
| 20 - | Guide des tarifs 2024 | Fabienne GRÉBERT |
|------|-----------------------|------------------|

Transition numérique

- | | | |
|------|---|-------------------|
| 21 - | Création d'un groupement de commande avec le Grand Anancy pour la fourniture de licences et services Microsoft | Aurélien MODURIER |
| 22 - | Adhésion aux services de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS) avec le niveau de services ACHATS MUTUALISÉS, portés par le SYANE | Aurélien MODURIER |

Génération futures

- | | | |
|------|---|---------------------------------|
| 23 - | Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant "Le Blé en Herbe" - Perception du bonus territoire "Convention Territoriale Globale" par le délégataire "La Maison Bleue" | Christelle MERMILLOD
BLARDET |
|------|---|---------------------------------|

- | | | |
|------|--|---------------------------------|
| 24 - | Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant "La Souris Verte" - Perception du bonus territoire "Convention Territoriale Globale" par le délégataire "Léa et Léo" | Christelle MERMILLOD
BLARDET |
| 25 - | Avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant "Babilou" - Perception du bonus territoire "Convention Territoriale Globale" par le délégataire "EVANCIA" | Christelle MERMILLOD
BLARDET |

Culture

- | | | |
|------|---|------------------------------|
| 26 - | Attribution de subventions à des associations culturelles pour des projets ou des locations de salles | Fabien GERY |
| 27 - | Attribution de subventions d'investissement à des associations culturelles et à un établissement public de coopération culturelle | Alexandre MULATIER
GACHET |

Tranquillité publique

- | | | |
|------|--|----------------|
| 28 - | Convention triennale 2024-2026 de partenariat avec l'État, le Département de la Haute-Savoie et l'Association d'aide aux victimes (AVIJ) des Savoie relative au financement d'un intervenant social au sein du commissariat de police d'Annecy et de l'unité de gendarmerie d'Annecy-Meythet | Samuel DIXNEUF |
|------|--|----------------|

Relations internationales

- | | | |
|------|--|--------------------------|
| 29 - | Dispositif "Séjour découverte" - Attribution d'une bourse municipale | Jean-François
DEGENNE |
| 30 - | Attribution de subvention pour projets d'action(s) internationale(s) | Jean-François
DEGENNE |

Jeunesse et politique socioculturelle

- | | | |
|------|---|------------------|
| 31 - | Subvention aux associations - Aides aux projets et aux événements des structures socioculturelles : MJC Centre Social Archipel Sud, Centre Social et Culturel du Parmelan, MJC Centre Social "Le Mikado" Annecy Nord, MJC Centre Social Forum des Romains, Association "les Carrés", Association Cran-Gevrier Animation, MJC Centre Social Victor Hugo, Association "Le Polyèdre", association Grandir et Créer, école des Parents et éducateurs de Haute-Savoie et la Fédération des oeuvres laïques (FOL) | Gaël DESMOUELLES |
| 32 - | Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,65 € par journée enfant aux accueils de loisirs des Romains, Parmelan, Mikado, Archipel Sud et Sou des Écoles Laïques au titre de septembre à décembre 2023, versés en 2024 | Gaël DESMOUELLES |

Solidarités, insertion, santé et bien vieillir

- 33 - Convention de mandat de gestion et mandat financier avec l'association SOLIHA HAUTE-SAVOIE pour la gestion locative de 12 logements temporaires d'insertion de la commune
Alexandra BEAUJARD
- 34 - Modifications des modalités d'attribution d'aide aux titres de transport aux seniors et abrogation de la délibération n° D.CN.2020-305
Karine BUI-XUAN
PICCHEDDA
- 35 - Modification du règlement de fonctionnement du service seniors et abrogation de la délibération n° D.CN.2023-166 du 26 juin 2023
Karine BUI-XUAN
PICCHEDDA

Vie associative

- 36 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association France Bénévolat Haute-Savoie
Gaël DESMOUCELLES

Restauration municipale

- 37 - Convention de partenariat avec le Secours Populaire Français pour des dons alimentaires
Chantale FARMER
- 38 - Contrats pluriannuels pour la fabrication, la fourniture et la livraison de repas au profit du Groupement des moyens aériens - Base hélicoptère de la sécurité civile d'Annecy - Chamonix (BH74) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie
Chantale FARMER

Voirie

- 39 - Rénovation du réseau d'éclairage public - Travaux de gros entretien et réparation programme 2024 (2ème tranche) - Plan de financement établi en partenariat avec le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie)
Aurélien MODURIER
- 40 - Rénovation du réseau d'éclairage public - Travaux de rénovation du réseau aérien en leds - Plan de financement établi en partenariat avec le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie)
Aurélien MODURIER
- 41 - Route de Ferrières - Mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Plan de financement établi en partenariat avec le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) et ESS (Énergie et Services de Seyssel)
Aurélien MODURIER

- 42 - Aménagement de la rue du Printemps - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec désignation d'un maître d'ouvrage unique pour la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines Marion LAFARIE
- Aménagement**
- 43 - Mise à jour des modalités d'application de la taxe d'aménagement et instauration d'un périmètre de majoration de la part communale de la taxe d'aménagement sur les secteurs de l'avenue d'Aix-les-Bains et des trois Fontaines/Pont-Neuf Nora SEGAUD-LABIDI
- Paysages et biodiversité**
- 44 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à France Nature Environnement Haute-Savoie Benjamin MARIAS
- Institutions**
- 45 - Elections législatives des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024 - Mise à disposition de salles M. LE MAIRE
- Ressources internes**
- Commande publique***
- 46 - Adoption du guide de la commande publique de la ville d'Annecy Xavier DUMONT
- Parc automobile***
- 47 - Mise en vente aux enchères de véhicules d'un montant susceptible de dépasser 4 600 € Benjamin MARIAS
- Ressources humaines***
- 48 - Recensement et cadrage du recours au bénévolat au sein des directions de la ville d'Annecy Etienne ANDRÉYS
- Compte-rendu des décisions du Maire**
- 49 - Compte rendu des décisions du Maire (période du 12 avril au 30 avril 2024) et information sur les marchés publics et avenants conclus (période du 18 mars au 25 avril 2024) M. LE MAIRE
- Voëu**
- 50 - Voëu relatif au report du projet du nouveau plan de circulation prévu au 15 juillet 2024 Anthony GRANGER
- Questions diverses**

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE OFFICIELLE DU LUNDI 24 JUIN 2024

à 18 h 00 à Cap Périaz

Nombre de conseillers municipaux : 69
Nombre de conseillers municipaux présents : 58
Quorum : 35

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h09

Sous la présidence de M. François ASTORG, Maire

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie (*jusqu'à 23:46*), BANGUÉ Frédérique, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie (*jusqu'à 23:17*), BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, BURNIER Alexandre (*jusqu'à 23:26*), CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume (*jusqu'à 23:10*), DALL'AGLIO Sandrine (*jusqu'à 19:20 ; depuis 20:19*), DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DULELLARI Ornela (*jusqu'à 20:41*), DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale (*depuis 19:55*), GARCIA Sophie, GÉRY Fabien, GRANGER Anthony (*depuis 20:53*), GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, KRIVOBOK Nicolas (*jusqu'à 23:31*), LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LEPAGE Sophie (*jusqu'à 23:22*), LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie (*jusqu'à 20:37*), MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier (*depuis 18:38*), PASQUIER Jean-Jacques (*jusqu'à 20:16*), PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

PROCURATION(S) :

BOULAND Corinne à CHAMOSSET Philippe, CECCHINEL Lola à MERMILLOD BLARDET Christelle, DALL'AGLIO Sandrine à GRÉBERT Fabienne (*depuis 19:20 ; jusqu'à 20:19*), DIJEAU Isabelle à LAYDEVANT Christiane, DULELLARI Ornela à KRIVOBOK Nicolas (*depuis 20:41*), FARMER Chantale à SEGAUD-LABIDI Nora (*jusqu'à 19:55*), GRANGE Antoine à LEPAN Claire, GRANGER Anthony à DERIPPE-PERRADIN Joëlle (*jusqu'à 20:53*), JULIEN Charlotte à GUEDRON Aurélie, LECONTE Patrick à TOÉ Jean-Louis, MERMILLOD Stéphanie à BANGUÉ Frédérique (*depuis 20:37*), PASQUIER Jean-Jacques à MUGNIER Magali (*depuis 20:16*), SAUTY Yannis à MULATIER GACHET Alexandre.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) :

AVET LE VEUF Elodie (*depuis 23:46*), BERTRAND Marie (*depuis 23:17*), BURNIER Alexandre (*depuis 23:26*), COHEN Guillaume (*depuis 23:10*), DULELLARI Ornela (*depuis 23:31*), KRIVOBOK Nicolas (*depuis 23:31*), LEPAGE Sophie (*depuis 23:22*), OSTERNAUD Xavier (*jusqu'à 18:38*), RIVIÈRE Chloé.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MODURIER Aurélien

M. LE MAIRE.-

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons commencer ce Conseil municipal du 24 juin 2024.

Ont donné pouvoir :

- Mme BOULAND à M. CHAMOSSET
- Mme CECCHINEL à Mme MERMILLOD-BLARDET
- Mme DIJEAU à Mme LAYDEVANT
- Mme FARMER à Mme SEGAUD-LABIDI jusqu'à 19 heures 45
- M. GRANGE à Mme LEPAN
- M. GRANGER à Mme DERIPPE-PERRADIN
- Mme JULIEN à Mme GUEDRON
- M. LECONTE à M. TOÉ
- M. SAUTY à M. MULATIER-GACHET

M. LE MAIRE.-

Je vais faire un propos liminaire.

Mesdames et Messieurs les Élus, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, chères Annéciennes, chers Annéciens, bienvenue à ce nouveau Conseil municipal.

Avant de rentrer dans le vif des sujets qui nous occuperont ce soir, je veux pour commencer attirer votre attention sur un engagement fort pris récemment par la Ville : Annecy est devenue ville ambassadrice des dons d'organes. C'est pourquoi on vient de vous distribuer un papillon vert qui en signifie le sens. Cette initiative s'est concrétisée la semaine dernière à la veille de la journée nationale consacrée à cette cause le 22 juin par l'installation de panneaux à l'entrée de la ville. Un rappel visuel pour que chacun prenne conscience de l'importance du don d'organes et pour inciter nos concitoyens à discuter de leur volonté avec leurs proches.

Cette démarche s'inscrit dans une série d'actions de sensibilisation et d'événements dédiés.

Vous l'avez peut-être vu, chacun d'entre vous a reçu ce soir sur sa table un ruban vert, signe distinctif pour les donateurs d'organes et de tissus. Je vous encourage à dialoguer et à sensibiliser autour de vous sur ce sujet capital qui permet de sauver la vie de milliers de personnes chaque année.

Les événements survenus sur le plan politique national depuis les élections européennes du 9 juin dernier et la dissolution de notre Assemblée nationale ont conduit notre collectivité, comme toutes les villes de France, à se mobiliser en urgence pour organiser dans un temps extrêmement court de nouvelles élections législatives.

Les scrutins des 30 juin et 7 juillet prochains nécessitent un travail d'ampleur, et je tiens à remercier les équipes de la Ville pour leur dévouement et la solidarité dont elles font preuve, permettant depuis 15 jours une efficacité à toute épreuve dans ces préparatifs.

À commencer par les préparations de mise sous pli de la propagande électorale, qui a mobilisé de nombreux agents de l'État et des collectivités territoriales en fin de semaine dernière dont beaucoup d'agents municipaux. Merci à eux.

Le Conseil municipal de ce soir vient clôturer le premier semestre de l'année et à l'approche

des congés, la ville est prête à accueillir la saison estivale qui s'ouvre sur le territoire.

Depuis plusieurs mois, nous nous sommes attachés à faire en sorte que chacune et chacun, Annéciens comme vacanciers, professionnels, familles et habitants, bénéficie de dispositifs et d'actions pour mieux vivre la ville en été.

Les mesures mises en place visent donc à faire face aux vagues de chaleur en accompagnant notamment les plus fragiles, à élargir l'accès au lac et ouvrir plus de zones de fraîcheur par des aménagements de l'espace public, à favoriser les mobilités actives et non polluantes pour un air plus respirable et des rues plus agréables, mais aussi à animer l'été grâce à une programmation d'événements culturels et d'activités sportives variées et accessibles à tous, tout en veillant bien sûr à la qualité du cadre de vie des habitants, à la sécurité et à la tranquillité de chacun, de jour comme de nuit, pour un été serein et apaisé.

Au cours de ce Conseil municipal, 49 délibérations seront proposées.

Nous présenterons d'abord notre plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui découle de la ratification par la Ville en 2022 de la charte européenne affirmant cette égalité fondamentale. Ce plan d'action propose 51 pistes d'actions concrètes pour sensibiliser, accompagner et former les acteurs du territoire et les habitants. En tant que collectivité territoriale agissant au plus proche des citoyens, il est de notre responsabilité d'œuvrer toujours à une société plus égalitaire, et en particulier dans la vie publique.

Nous annoncerons également les résultats du dernier appel à projets de transition et les modalités de conventionnement et de subventionnement entre la Ville et les 8 associations lauréates. Chaque année depuis 2022, la Ville s'engage auprès des associations locales, qu'elles agissent pour les transitions numériques, écologiques et démocratiques parce que leurs projets sont essentiels pour faire évoluer favorablement notre société et notre ville.

En matière d'action sociale, la Ville poursuit son action de lutte contre la précarité alimentaire à travers une convention avec le Secours Populaire Français. Ce partenariat avec la Ville permettra à l'association de récupérer gratuitement des denrées alimentaires et produits de première nécessité en excédent provenant de la cuisine centrale d'Annecy.

Pour la Ville, l'intérêt est double : soutenir les dispositifs d'aide alimentaire en direction des plus démunis tout en luttant contre le gaspillage alimentaire par le réemploi de données consommables, conformément aux lois EGalim et Climat et Résilience.

Merci de votre attention.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

M. CHAMOSSET.-

Bonsoir à toutes et à tous.

Je tenais à intervenir suite à une question que j'avais posée la dernière fois sur la sécurité dans notre ville où mes ajouts du week-end vous avaient passablement agacé, vous aviez semblé balayer d'un revers de main mes alertes, voire relevé une soi-disant remise en question de ma part des forces de l'ordre, en tout cas de la qualité de leur travail, ce qui n'était bien entendu pas le cas.

Il ne vous aura pas échappé qu'un chien accompagnant une personne sans domicile a violemment attaqué un particulier et son chiot dans la vieille ville ces derniers jours, générant au

particulier 7 jours d'ITT.

Le nombre de personnes sans domicile accompagnées d'un à trois chiens, catégorisés ou non, sans laisse, sans muselière, est exponentiel. Le nombre des attaques l'est tout autant.

Quelles sont les décisions que vous allez prendre en la matière avant qu'un drame encore plus grave ne se produise ? Merci par avance.

M. DIXNEUF.-

J'ai eu vent de l'incident. La personne et son chien sont connus, la procédure... Monsieur PETIT, quelque chose ne va pas ?

M. PETIT.-

Je trouvais que le terme « incident » était un peu léger.

M. DIXNEUF.-

Cet « accident », cela vous va ?

Monsieur RIGAUT ?

M. RIGAUT.-

Je voulais conforter les propos de mon collègue Christian PETIT, les personnes qui se font mordre entendent cela alors qu'elles pensent que c'est vraiment un accident...

M. DIXNEUF.-

J'ai eu vent de cet accident, la procédure suit son cours.

Le chien est désormais muselé et nous allons suivre avec attention tous les chiens divagants pour s'assurer qu'ils sont suivis, catégorisés et muselés le cas échéant.

M. LE MAIRE.-

Merci. Il ne s'agissait pas d'un point sur l'approbation du procès-verbal.

Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Bonsoir. En page 3 du PV, dans votre propos liminaire, il me semble qu'il y a une erreur, vous y indiquez : « En matière de festivités : la Ville sera présente pour accompagner l'organisation et la sécurisation du passage de la flamme olympique à Annecy. » Or conformément à votre souhait, la flamme olympique n'est pas passée à Annecy, privant les Annéciens de cet événement unique.

À quelles festivités faisiez-vous référence dans votre propos liminaire ?

M. LE MAIRE.-

Tout simplement à celle du Département pour laquelle les services de la Ville ont été en partie mobilisés sur du barriérage, je pense.

Mme GRARD.-

Ce sont des festivités qui ne sont pas à destination des Annéciens.

M. LE MAIRE.-

C'est le Département qui a organisé la remise de la flamme, voilà ce que je peux vous en dire.

Mme GRARD.-

Il y a une participation financière du Département pour la sécurité ?

M. LE MAIRE.-

Non, je vais vérifier mais c'est un accord de gré à gré avec le Département pour les aider sur quelques barriérages je crois, mais nous pourrions vérifier plus précisément.

Quant à vous dire que c'est à destination des Annéciennes et des Annéciens, c'était organisé par le Département.

Mme GRARD.-

Oui, mais c'est un choix de votre part de ne pas faire passer la flamme sur Annecy, donc ce n'est pas vraiment une festivité.

M. LE MAIRE.-

Très bien, c'est noté.

D'autres remarques sur l'approbation du procès-verbal ? (Ce n'est pas le cas.).

2 - D.CN.2024-122 : PLAN D'ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

- Rapport de Abdelrahim ALI YAGOUB -

Par délibération n° D.CN.2022-99 du 4 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette Charte, rédigée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, a vocation à être adoptée par le plus grand nombre de collectivités possibles à travers l'Europe afin de promouvoir et favoriser, dans les faits, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les collectivités signataires s'engagent ainsi à :

- Affirmer l'égalité fondamentale entre les femmes et les hommes ;
- Agir pour y contribuer concrètement dans son champ de compétence ;
- Élaborer un plan d'actions ;
- Nourrir un référentiel de données entre les collectivités signataires ;
- Échanger sur les bonnes pratiques.

En signant cette charte, la Ville s'engageait à élaborer, dans les deux ans, un plan d'actions à faire valider au Conseil Municipal. Forte de cet engagement, la ville d'Annecy a élaboré un plan d'actions priorisé dans un premier temps sur les secteurs des sports, de la culture, de la jeunesse et de la sécurité dans l'espace public.

Ainsi, la ville d'Annecy s'engage à promouvoir et favoriser l'égalité entre les femmes et les

hommes dans tous les domaines de son champ de compétences et agit en conséquence. Pour son plan d'actions, elle a souhaité prioriser les secteurs précédemment cités. Les autres champs de compétences de la Ville seront étudiés ultérieurement afin d'intégrer progressivement le présent plan.

Les 51 pistes d'actions recensées dans les secteurs retenus sont extrêmement diverses. L'ensemble est présenté en annexe à cette délibération sous forme de tableau par secteur.

Le plan d'actions ainsi proposé aura vocation à être évalué annuellement pour mesurer les avancées et, le cas échéant, ajuster les objectifs ou leurs modalités de réalisation. Il conviendra également à cette occasion de l'enrichir en l'étendant progressivement à l'ensemble des domaines d'intervention de la Ville.

Vu l'avis de la commission Générations futures du 13 juin 2024 ;

Vu l'avis des commissions Culture et Sports du 18 juin 2024 ;

Vu l'avis de la commission Prévention-Tranquillité-Sécurité du 19 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;
- **S'ENGAGER** à évaluer annuellement la mise en œuvre du plan d'actions précité ;
- **ÉTENDRE** à l'ensemble des champs de compétences de la collectivité, les études et travaux engagés afin de parachever le plan d'actions en y incluant progressivement tous les domaines d'intervention de la Ville.

Le plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale approuvé par le Conseil Municipal sera transmis au Conseil des Communes et Régions d'Europe conformément à l'engagement pris par la Ville d'Annecy en signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Présentation par Monsieur ALI YAGOUB du document joint en annexe 1 au présent procès-verbal.

M. ALI YAGOUB.-

Je voudrais remercier mes collègues élus qui ont participé au Copil, ainsi que les services de la Ville qui ont travaillé avec volonté sur cette thématique qui est si importante.

Mme GRARD.-

Plusieurs questions et plusieurs remarques.

Première question, qui a réalisé ce plan d'actions ? Qui étaient les élus qui ont participé à ce plan d'actions ?

M. ALI YAGOUB.-

Bénédicte SERRATE, moi-même, Gaël DESMOUCELLES et Madame PESSEY-MAGNIFIQUE, ainsi que des représentants des services, notamment les chargés de mission, des élus thématiques : pour la culture, il y a près de 12 pistes d'action, d'office Fabien GÉRY, Catherine ALLARD pour le sport et Guillaume TATU pour la jeunesse.

Mme GRARD.-

Il n'y a aucun représentant de l'opposition ? Après tout, il est question d'égalité, pourquoi n'y a-t-il pas d'égalité entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition ? Pourquoi n'avons-nous pas droit à l'expression ? Nous représentons aussi des hommes et des femmes de la vie locale.

Est-il possible de remédier à ce point et d'intégrer des élus d'opposition dans vos prochains travaux ?

M. LE MAIRE.-

Les oppositions ont été associées puisque des débats ont eu lieu en commission Générations futures, Culture, Sports et Prévention Tranquillité Sécurité, dans lesquelles toutes les oppositions sont représentées.

Mme GRARD.-

Si je peux me permettre de rebondir, c'était le deuxième point que je voulais aborder avec vous, cela a été en effet présenté mercredi dernier en commission Sécurité Tranquillité à laquelle j'appartiens, c'est-à-dire que le document était déjà en ligne sur le site pour les délibérations, c'était donc déjà écrit avant que ce soit présenté.

Il est mis « Vu l'avis de la commission Prévention-Tranquillité-Sécurité du 19 juin », le 19 juin, sur 11 élus convoqués, nous n'étions que 4, dont 2 élus de l'opposition. Et l'avis était plutôt mitigé.

Je ne sais pas si l'on peut vraiment parler de débat, tout était déjà écrit. Nous avons fait part de nos remarques mais rien n'a été pris en compte. Selon moi, on ne peut pas parler d'intégration d'élus d'opposition à ce plan, on nous a juste projeté des choses, comme ici ce soir, mais on ne tient absolument pas compte de nos remarques.

Les choses pourraient-elles évoluer ?

M. LE MAIRE.-

En commission Sports, Culture, cela n'a pas été du tout un avis mitigé.

Madame LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.-

Effectivement, j'étais présente également à cette commission Tranquillité publique et en effet, il y a eu débat mais après que les choses ont été arrêtées.

Il est vrai que dans ce plan d'actions, nous avons des choses à dire. Que l'égalité hommes/femmes soit mise en avant est plutôt bien, j'ai toujours été dans cet état d'esprit, mais certaines actions frisent maintenant le ridicule, je crois que l'on va un peu loin. On sait très bien que dans certains métiers, il y a plus d'appétence des femmes que des hommes. On est toujours dans des quotas, cela me gêne beaucoup en tant que femme, cela me déplaît.

Je ne voterai pas contre mais je m'abstiendrai parce que nous n'avons pas du tout été sollicités dans les commissions, ce que vous dites Monsieur le Maire est complètement faux.

D'autre part, j'aimerais que l'on revienne, en termes d'égalité hommes/femmes, à des choses un peu plus modérées parce que là, franchement, on va un peu loin. Et Messieurs, je vous conseille de vous constituer en association de préservation de l'espèce masculine parce que je pense que l'on est sur la pente.

M. LE MAIRE.-

C'est entendu.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Concernant le sport, il est question d'assurer le maintien et le développement de sections féminines dans les clubs de sport, c'est une très bonne chose, encore faut-il qu'il y ait des vestiaires et des créneaux horaires disponibles dans les équipements publics sportifs pour permettre cette action.

Quand je travaillais pour le club de hockey, on ne pouvait pas avoir d'heures de glace à consacrer à des équipes féminines. Il faut aussi donner les moyens aux clubs de pouvoir le faire dans le cadre des équipements publics sportifs.

Il est question de « lutter contre les stéréotypes », je lis ce qui est écrit, « qui assignent certaines activités aux seuls hommes et aux seules femmes ». Tout cela est très bien, mais alors pourquoi est-ce que l'on dégenre les cours d'école ? De plus en plus de filles jouent au foot, au hand et au basket, il y a de très nombreuses équipes féminines élites en France qui le confirment, pourquoi ne maintient-on pas ces installations ? Cela permet de pratiquer des sports collectifs ensemble dès le plus jeune âge.

D'un côté, dans le plan d'actions, on dit que l'on dégenre les cours d'école et, de l'autre côté, on dit qu'il faut faire en sorte que les garçons et les filles puissent jouer ensemble. J'ai un peu de mal.

Sur la partie culturelle, il est question de « déterminer l'équilibre minimal attendu dans la programmation entre artistes masculins et féminins ». Je m'interroge, le talent et la légitimité sont-ils liés au genre en matière de programmation ? N'est-ce pas l'œuvre et la qualité du travail de l'équipe qui compte ?

Si l'on pousse plus loin le raisonnement, je m'interroge concernant les artistes non genrés, quelle est leur place dans ce classement ?

Et dans la phase suivante, on peut se demander si un équilibre se fera aussi dans la programmation en fonction non plus du genre de l'artiste, mais du genre de l'œuvre et de son sujet. Jusqu'où va-t-on aller dans ce type de plan ?

Je m'abstiendrai à titre personnel sur ce plan, comme Madame LAYDEVANT, je trouve que parfois, on va un peu trop loin.

M. LE MAIRE.-

Quand vous parlez de dégenrer les cours d'école, vous parlez de la végétalisation des cours d'école ?

Mme GRARD.-

Je ne sais pas, c'est ce qui est écrit dans le document, il est question de dégenrer les cours d'école, j'imagine que c'est supprimer les cages de foot et de hand.

M. LE MAIRE.-

Ce que je peux vous dire, c'est que je suis allé à Vaugelas la semaine dernière, vous n'y étiez pas, je crois.

Mme GRARD.-

Non parce que c'est toujours à des heures où je travaille, à 16 heures 30, c'est un peu compliqué pour moi.

M. LE MAIRE.-

On privilégie les parents, vous l'aurez remarqué.

Ce que je peux vous dire, c'est que notamment à Vaugelas, il y a encore les paniers de baskets, les espaces de handball et de football. Voilà la réponse que je peux vous apporter.

Mme GRARD.-

Pour mes petits camarades qui sont à côté, y a-t-il possibilité d'expliquer ce qu'est « dégenrer les cours d'école », puisque cela apparaît dans votre plan d'actions ?

M. LE MAIRE.-

Abdel ?

M. ALI YAGOUB.-

Je passe la parole à Christian BOVIER.

M. BOVIER.-

Nous travaillons avec tous les enfants et tous les enseignants de manière que chacun puisse trouver sa place dans la cour d'école, filles comme garçons. Tous les enfants retrouvent l'image de ce qu'ils souhaitent, ce sont eux qui construisent le plan des cours d'école, évidemment avec les professionnels qui mettent en œuvre.

Ce qui est important, c'est que l'on n'ait pas comme jusqu'à présent des cours d'école qui soient à 70-80 % uniquement des terrains de foot. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on ne laisse pas des espaces pour le foot, on laisse des cages pour le foot comme pour d'autres sports, mais il y a des espaces pour chacun des enfants de manière qu'ils puissent se retrouver, travailler ensemble, échanger, dans un climat serein, à l'image de ce que souhaitent les uns et les autres.

Mme GRARD.-

Pourrait-on avoir quelques exemples sur les cours d'Annecy, concrètement, dans quelles écoles ?

M. BOVIER.-

Allez voir la cour de Novel, vous aurez un bon exemple, mais pas simplement, c'est le cas également au Cep.

Mme GRARD.-

Qu'est-ce qui a été dégenré dans la cour à Novel ?

M. BOVIER.-

C'est ce que je viens de vous dire, on avait des cours qui étaient consacrées uniquement au foot pour certains enfants, des garçons pour l'essentiel, mais pas seulement les garçons et pas tous les garçons, loin de là. Les cours étaient utilisées par les garçons et la plupart des autres enfants ne pouvaient pas accéder aux espaces de la cour ni se retrouver dans des espaces réservés, des endroits où ils peuvent discuter, échanger, travailler ensemble. C'est dans ce sens.

Dégenrer, il ne s'agit pas de monopoliser sur cette question de genre, c'est simplement faire que les cours soient accessibles à tous et que tous puissent se retrouver dans les cours telles qu'elles sont proposées actuellement.

Je ne pense pas que ce soit critiquable ou alors je ne comprends rien.

M. PESSEY.-

Monsieur BOVIER, je ne comprends pas quand vous dites « espaces réservés dans les cours d'école », il s'agit de comprendre, concrètement, qu'est-ce que c'est ces espaces réservés ? Sont-ils matérialisés par des barrières ? À quoi cela ressemble-t-il ? Quel est le changement par rapport aux cours d'école que l'on a connues jusque-là ?

M. BOVIER.-

Plutôt qu'avoir une cour entièrement minérale avec du goudron, c'est ce que l'on avait à Novel, il y a des endroits dans lesquels il y a des jeux, des bancs avec des tables autour desquelles les enfants peuvent se rassembler et échanger, des coins végétalisés où ils peuvent se retrouver également, il y a énormément de coins possibles, de jeux différents dans lesquels ils peuvent se retrouver et s'exprimer.

La cour devient l'espace de tous les enfants quels qu'ils soient en fonction de ce qu'ils souhaitent. Je répète que les cours sont vraiment construites à partir de ce que souhaitent les enfants.

Allez voir ce qui se passe dans les cours, vous comprendrez de quelle manière on a avancé par rapport à ce que l'on avait jusqu'à présent.

M. LE MAIRE.-

Ce que je peux vous dire, c'est que la végétalisation des cours d'école remporte un succès très important auprès des parents... Vous pouvez en sourire mais cela remporte un succès important auprès des parents, des enfants qui participent à l'élaboration des projets.

Y a-t-il d'autres questions sur le rapport ? Monsieur ALI YAGOUB.

M. ALI YAGOUB.-

Avant de mettre toutes ces pistes, nous avons vu avec les directeurs et les élus thématiques, ils ont validé chaque piste et ont vu la nécessité. En tant qu'élus, nous ne pouvons pas mettre des pistes sans concertation avec les services, qui valident et qui voient la faisabilité.

M. LE MAIRE.-

Merci. Dernière question Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Dernier point, au niveau du Cabinet du maire et des directions, « renforcer la présence des femmes dans la toponymie annécienne », je voulais juste préciser que cela se pratiquait déjà lors du précédent mandat avec, pour mémoire, le quartier Vallin/Fier ; les nouvelles rues qui ont été créées sont au nom de femmes : Lucie AUBRAC, Marie PARADIS, Charlotte PERRIAND, Catherine SAUVAGE, Olympe de GOUGES et il est très bien de vouloir continuer dans ce sens.

M. GÉRY.-

Pour compléter ce que disait Abdelrahim ALI YAGOUB, toutes ces mesures, tous ces plans d'actions ont été mis en place depuis plusieurs années, je pense par exemple au matrimoine que l'on met petit à petit à chaque journée Européenne du patrimoine où l'on va mettre en valeur le patrimoine féminin que l'on appelle le matrimoine, qui est un mot très ancien, j'en avais déjà parlé dans cette Assemblée. Nous sommes aussi sur le temps long d'accentuer certaines politiques publiques qui sont dans ce plan d'actions.

Et pour répondre plus précisément sur la programmation, c'est une directive nationale et gouvernementale d'aller vers la parité dans la programmation. Évidemment, la qualité n'est pas remise en cause, chaque directeur va faire sa programmation et aujourd'hui sur la ville d'Annecy, que ce soit à Bonlieu, au Théâtre des Collines ou à l'Auditorium de Seynod, il y a pratiquement la parité dans les acteurs et les actrices, les réalisateurs et les réalisatrices qui vont performer sur les différentes scènes.

Il y a encore un petit déséquilibre dans la musique actuelle où l'on a un décalage, il y a plus d'hommes que de femmes, mais ce secteur de la culture y travaille.

Nous sommes dans une démarche nationale et nous nous inscrivons dans cette démarche.

M. LE MAIRE.-

Merci. Nous allons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 57 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 10 voix

Abstentions : BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, KRIVOBOK Nicolas, LAYDEVANT Christiane, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

3 - D.CN.2024-123 : RÉSULTATS DE L'APPEL À PROJETS TRANSITIONS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES (ÉDITION 2024) - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS LAURÉATES

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Par délibération n° D.CN.2022-319 du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un appel à projets « Transitions » annuel pour les associations locales sur la période 2023-2026.

Cet appel à projets vise à les aider à mieux s'approprier les transitions écologique, démocratique et numérique et à les décliner en projets concrets, en lien avec leur raison d'être.

L'édition 2024 de l'appel à projets a été clôturée le 18 février 2024.

Le jury de sélection de l'appel à projets « Transitions », qui s'est réuni le 11 avril 2024, propose de retenir 8 projets sur les 15 dossiers de candidature reçus.

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de 50 000 € dédiée à l'édition 2024 de l'appel à projets, il propose d'attribuer une subvention aux 8 associations lauréates, comme suit :

- Cran-Gevrier Animation :
 - Projet « Plateforme de partage CGA » ;
 - Subvention en numéraire : 6 160 € ;

- L'Accorderie du bassin annécien - Le Temps qu'on sème :
 - Projet « Voisinage solidaire. Développer les liens de voisinage avec l'outil Accorderie et l'énergie associée des acteurs sociaux du quartier » ;
 - Subvention en numéraire : 3 250 € ;
 - Subvention en nature : mise à disposition de matériel pour l'animation de deux événements dans les 2 quartiers visés (barnums, tables, chaises, boîtiers électriques) (montant estimé : 450 €) ;

- Maison d'Architecture de Haute-Savoie :
 - Projet « Le jeu dans la ville ou la ville dans le jeu » ;
 - Subvention en numéraire : 7 650 € ;
 - Subvention en nature : mise à disposition du plan 3D du quartier et du PLUI, mise à disposition d'une salle avec scène et écran, mise à disposition d'une salle d'exposition pour la maquette sur un week-end (montant estimé : 350 €) ;

- Football Ecologie France :
 - Projet « Déploiement de la Fresque Écologique du Football et impulsion de l'engagement écologique dans les clubs de football annéciens » ;
 - Subvention en numéraire : 5 332 € ;

- Roc Evasion :
 - Projet « Climb for Climate » ;
 - Subvention en numéraire : 5 814 € ;
 - Subvention en nature : mise à disposition d'une salle (du type Eaux et Forêts) (montant estimé : 146 €) ;

- Les Petites Cantines d'Annecy :
 - Projet « Vivre les Petites Cantines entre collègues » ;
 - Subvention en numéraire : 5 520 € ;

- Le Polyèdre :
 - Projet « La Navette Numérique » ;
 - Subvention en numéraire : 6 400 € ;

- Centre Social et Culturel du Parmelan :
 - Projet « Pour un numérique pédagogique et intergénérationnel ! » ;
 - Subvention en numéraire : 5 480 €.

La subvention en nature est conditionnée au respect des procédures de demande et des délais de réponse, mis en place par la commune, en vigueur au moment de la demande de mise à disposition de biens ou de services par l'association.

Elle est attribuée sous réserve de disponibilité des équipements techniques et/ou des agents municipaux au moment de la demande.

Une convention d'objectifs et de subventionnement entre la commune d'Annecy et chaque association lauréate sera signée pour accompagner ces 8 projets spécifiques.

Vu l'avis de la commission Ville durable du 18 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **RETENIR** les 8 associations lauréates de l'appel à projets « Transitions », à savoir : Cran-Gevrier Animation, L'Accorderie du bassin annécien - Le Temps qu'on sème, la Maison d'Architecture de Haute-Savoie, Football Ecologie France, Roc Evasion, Les Petites Cantines d'Annecy, Le Polyèdre et le Centre Social et Culturel du Parmelan ;
- **AUTORISER** l'attribution des subventions en numéraire et en nature proposées par le jury de sélection aux associations lauréates telles que mentionnées ci-dessus ;
- **APPROUVER** les termes des conventions d'objectifs et de subventionnement entre la commune d'Annecy et chaque association lauréate ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions attribuées à chacune des associations lauréates.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024.

Présentation par Monsieur MODURIER du document joint en annexe 2 au présent procès-verbal.

M. MODURIER.-

Je donnerai la parole à mes collègues qui le souhaitent pour commenter les lauréats de ces associations qui relèvent de leur délégation.

Comme les précédentes années, nous vous présentons ici les lauréats de l'année 2024 de l'appel à projets des Transitions numériques, écologiques et démocratiques.

Le jury de sélection s'est réuni le 11 avril 2024 avec Séverine GRARD qui était présente pour l'opposition.

Nous avons délibéré, nous avons eu une bonne qualité de dossiers à nouveau cette année, nous avons senti des dossiers plus préparés encore que les années précédentes, un accompagnement est fait en amont par les services de la Ville d'Annecy pour avoir des dossiers de qualité et je les remercie à ce titre.

Nous avons, de mémoire, reçu quinze dossiers de candidatures et avons sélectionné huit projets, à peu près la moitié, qui ont pu être subventionnés.

Chaque projet subventionné l'est sur la totalité du montant qu'il demande, sauf problème sur le respect des règles de maxima, afin que le projet puisse se faire et ne soit pas mis en péril.

Nous avons des projets qui relèvent des différentes transitions, ils respectent tous les critères de subvention aux associations tels qu'ils sont appliqués sur les subventions globales, nous

sommes ici sur une subvention pour les huit projets d'un peu moins de 50 000 euros.

Sur les numériques, nous avons l'association Cran-Gevrier Animation, une plateforme de partage permettant des mutualisations au niveau de l'association, des événements et peut-être quelque chose qui peut s'ouvrir par la suite. L'ouverture à un certain nombre de publics et d'associations est un des critères que nous favorisons.

Nous avons aussi Le Polyèdre qui continue dans sa mission de rayonnement sur le numérique en essayant de devenir nomade et d'aller sur le terrain, de sortir de ses murs sur la médiation numérique pour réduire la fracture numérique.

Le Centre Social et Culturel du Parmelan, qui décide d'aller vers la médiation numérique, de s'équiper sur cette thématique et d'aller offrir une offre supplémentaire dans ce quartier sur l'aide aux démarches.

Et une part de numérique dans le projet de la Maison d'Architecture de Haute-Savoie.

Voilà pour les projets de la transition numérique.

Si d'autres collègues veulent réagir sur les projets des associations liées à la transition écologique ou démocratique, je vous laisse ajouter quelque chose.

M. MARIAS.-

Un petit coup de projecteur sur une association peu commune dans un secteur, le sport et le climat, l'association Football Ecologie France, qui propose ici un projet de Fresque écologique du football, qui s'appuie sur les clubs de foot pour déployer cet outil pédagogique, de sensibilisation. C'est assez rare et c'est ce qui a retenu l'attention du jury.

De même du côté des grimpeurs avec Climb for Climate de l'association annécienne Rock Evasion.

Marie peut compléter sur les autres sujets.

Mme BERTRAND.-

Merci beaucoup. Et Séverine, n'hésite pas à compléter puisque tu étais présente au jury, merci encore.

C'est toujours un plaisir de voir le dynamisme de nos associations. Je pense à l'Accorderie, il y a une très forte synergie avec les actions que nous pouvons mener à la Ville, je pense notamment aux conseils de quartier, nous avons beaucoup à apprendre d'autres pratiques.

De la même manière Les Petites Cantines, nous sommes ravis de pouvoir accompagner une nouvelle phase, une nouvelle étape de l'évolution de cette association qui tente de proposer sa formule, son lieu de rencontre et son moment à des acteurs économiques, on se félicite toujours de toucher le plus d'acteurs et une grande diversité.

Merci encore pour ces acteurs et, Séverine, la parole à toi, bien sûr.

M. LE MAIRE.-

Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme GRARD.-

Si je peux me permettre, Marie BERTRAND m'a proposé de prendre la parole.

M. LE MAIRE.-

C'est le sens de ma question, Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Je n'ai pas spécialement grand-chose à dire, je vous avoue que c'était le 11 avril, cela fait deux mois je n'ai pas forcément tous les sujets en tête, si ce n'est que ce jury se passe de façon collégiale et très agréable, je reconnais que l'on passe du temps, pratiquement une journée, c'est dense, le choix se fait sur plusieurs critères, il y a des échanges, j'apprécie en tant qu'élue d'opposition d'être associée à ce type de démarche et je vous remercie.

M. LE MAIRE.-

Merci. Je ne vois pas d'autres questions ou commentaires.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Il est précisé que pour cette délibération n'ont pas pris part au vote :

François ASTORG pour CGA, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Polyèdre, **Olivier BARRY** pour Le Polyèdre, **Samuel DIXNEUF** pour L'Accorderie, **Chantale FARMER** pour le Centre social et culturel du Parmelan, **Yannis SAUTY** pour CGA, **Guillaume TATU** pour CGA, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Polyèdre.

4 - D.CN.2024-124 : ARRÊT DES COMPTES DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES PARKING, CAMPING MUNICIPAL, AMÉNAGEMENT DE ZONES, RESTAURATION MUNICIPALE, RÉGIE AUTONOME DE L'ARCADIUM, PORT DE PLAISANCE ET ESPACES D'ACCUEILS POLYVALENTS

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Madame le comptable public assignataire a transmis à la Ville d'Annecy ses comptes définitifs 2023.

Le compte de gestion du comptable présente notamment :

- une situation patrimoniale de la collectivité à travers un bilan,
- un compte de résultat,
- une balance comptable, reprenant l'ensemble des soldes N-1 des comptes de bilan, et l'ensemble des mouvements comptables de l'année.

Le compte de gestion du comptable doit faire l'objet d'un vote avant le compte administratif de l'ordonnateur par l'assemblée délibérante.

- Pour le budget principal, le résultat de fonctionnement et le solde de la section d'investissement sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 41 573 960,44 €
Section d'investissement	- 22 743 883,71 €

- Pour le budget annexe Parking, le résultat d'exploitation et le solde de la section d'investissement sont les suivants :

Section d'exploitation	+ 3 464 476,54 €
Section d'investissement	+ 9 698 102,92 €

- Pour le budget annexe Camping, le résultat d'exploitation et le solde de la section d'investissement sont les suivants :

Section d'exploitation	+ 746 221,66 €
Section d'investissement	+ 284 879,25 €

- Pour le budget annexe Aménagement de zones, le résultat de fonctionnement et le solde de la section d'investissement sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 7 421 893,89 €
Section d'investissement	- 7 360 901,92 €

- Pour le budget annexe Restauration municipale, le résultat de fonctionnement et le solde de la section d'investissement sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 2 000 474,55 €
Section d'investissement	- 51 179,02 €

- Pour le budget annexe de la régie autonome de l'Arcadium, le résultat d'exploitation est le suivant :

Section d'exploitation	+ 306 367,54 €
Section d'investissement	NEANT

- Pour le budget annexe Port de plaisance, le résultat d'exploitation et le solde de la section d'investissement sont les suivants :

Section d'exploitation	+ 237 705,76 €
Section d'investissement	+ 86 794,62 €

- Pour le budget annexe Espaces d'accueils polyvalents, le résultat de fonctionnement et le solde de la section d'investissement sont les suivants :

Section de fonctionnement	0,00 €
Section d'investissement	+ 1 341 180,74 €

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget principal, tel que communiqué par Madame le Comptable,
- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget annexe Parking, tel que communiqué par Madame le Comptable,

- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget annexe Camping, tel que communiqué par Madame le Comptable,
- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget annexe Aménagement de zones, tel que communiqué par Madame le Comptable,
- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget annexe Restauration municipale, tel que communiqué par Madame le Comptable,
- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget annexe de la régie autonome de l'Arcadium, tel que communiqué par Madame le Comptable,
- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget annexe Port de plaisance, tel que communiqué par Madame le Comptable,
- **ARRÊTER** le compte de gestion 2023 du budget Espaces d'accueils polyvalents, tel que communiqué par Madame le Comptable.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour l'examen des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes, François ASTORG, Maire quitte la séance. Le nombre de votants est donc de 67.

François ASTORG, Maire, laisse la présidence à Alexandre MULATIER-GACHET.

5 - D.CN.2024-125 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes de fonctionnement	235 254 798,58 €
Dépenses de fonctionnement	- 215 237 337,92 €
Résultat d'exercice 2023	20 017 460,66 €
Résultat antérieur reporté	21 556 499,78 €
Résultat de clôture 2023 (A)	41 573 960,44 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	40 251 833,39 €
Dépenses d'investissement	- 60 270 839,74 €
Résultat d'exercice 2023	- 20 019 006,35 €
Résultat antérieur reporté	- 2 724 877,36 €
Résultat de clôture 2023	- 22 743 883,71 €

Restes à réaliser – recettes	9 958 224,10 €
Restes à réaliser – dépenses	- 16 036 696,74 €
Solde des restes à réaliser	- 6 078 472,64 €
Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)	- 28 822 356,35 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	
Fonctionnement (A)	41 573 960,44 €
Fonctionnement (B)	- 28 822 356,35 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	12 751 604,09 €

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances le 12 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget principal.

M. MULATIER-GACHET.-

La présentation est globale sur les différents Comptes administratifs, néanmoins nous les évoquerons au fur et à mesure.

Je vous propose de parler tout d'abord du Budget principal.

Présentation par Monsieur MULATIER-GACHET du document joint en annexe 3 au présent procès-verbal.

Les comptes administratifs sont un coup d'œil dans le rétroviseur sur ce qui s'est réellement passé en 2023.

Nous avons voté un budget prévisionnel pour 2024 et nous sommes là pour regarder ce que l'on a réellement dépensé, les recettes réelles, ce qui s'est bien passé, moins bien passé, cela nous permet de vérifier si la Ville est dans une bonne situation financière.

Je ne voudrais décevoir personne, la Ville est en excellente situation financière, la mise sous tutelle n'a jamais eu lieu et n'aura jamais lieu, ou alors la France sera en grande difficulté si la Ville d'Annecy se retrouve dans cette situation.

Au niveau des ratios financiers, ces 11 ratios extrêmement techniques, vous avez la moyenne de la strate en 2022, les villes de notre taille, de 100 000 habitants, et l'évolution 2019, 2022, 2023. Vous n'avez pas 2020 et 2021 car le Covid et la cyberattaque faussent les calculs, qui ne sont donc pas représentatifs. 2023 est la première année où il n'y a eu aucun souci externe en termes comptables et qui donne une situation réelle de la santé financière de la Ville d'Annecy.

Je ne détaille pas chacun des ratios que vous voyez à l'écran. De manière générale, on constate que l'on dépense plus d'argent par habitant que la moyenne de notre strate. Nous avons aussi des recettes plus élevées. Nous dépensons plus pour les équipements, 100 euros de plus sur notre population, que les communes de notre strate.

Nous voyons une ligne intéressante sur la DGF, ce que nous reverse l'État, à savoir, rien. L'État

nous verse 82 euros alors que la moyenne de notre strate est à 214 euros, ce qui veut dire que notre ville est dans une situation dynamique et florissante, mais de ce fait l'État nous donne beaucoup moins d'argent, et ce n'est pas près de s'arrêter.

Sur les dépenses de personnel, nous sommes équivalents à ce qui se passe dans les autres strates, autour de 60 %.

Puis ce sont ensuite des valeurs un peu plus complexes, des ratios entre des dettes, des recettes. Nous sommes sur d'excellents ratios.

Nous n'allons pas détailler chacun des points sur l'évolution des comptes. Vous avez les résultats, que ce soit en recettes ou en dépenses d'investissement. Notre résultat global, la différence entre le fonctionnement et l'investissement, est à plus 12 millions d'euros, ce qui est une bonne chose. Il faut être vigilant sur ce résultat pour que la Ville reste en bonne santé.

Sur la structure de la réalisation budgétaire au niveau global, nos dépenses se sont élevées à 276 millions d'euros, soit un taux d'exécution de 84 %. Environ 200 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, c'est un budget que l'on réalise à hauteur de 97 %. Et 56 millions d'euros d'investissement, nous l'avions vu dans les présentations du budget prévisionnel, ce qui est, en brut, la valeur la plus élevée de la Ville d'Annecy depuis la fusion. La Ville d'Annecy n'a jamais autant investi en 2023 que depuis 2017, ce qui fait un taux de réalisation, si l'on inclut les restes à réaliser, de 82 %. On ne peut pas s'en satisfaire. Arriver à 100 % est bien entendu quasiment impossible, aucune collectivité n'y parvient, toutefois il faut viser au minimum 80 % sans les restes à réaliser sur les années futures, c'est l'objectif qui a été fixé à l'administration sur l'année 2024.

Comment avons-nous financé nos investissements ?

Avec l'épargne brute à hauteur de 28,6 millions d'euros, nous avons eu des recettes d'investissement à hauteur de 17 millions d'euros, et notre fonds de roulement, que l'on a utilisé au fur et à mesure, d'un peu plus de 10 millions d'euros. Cela nous a permis de ne pas faire d'emprunt, contrairement à 2022.

C'est pourquoi, vous l'avez vu dans le budget prévisionnel, nous allons emprunter cette année soit sur le mois de juillet, soit sur le mois de septembre, nous sommes en train d'étudier, nous avons rencontré tous nos partenaires financiers, nous sommes en ordre de marche pour déclencher ce prêt pour financer les investissements 2024.

Comment sont structurées les différentes recettes de fonctionnement ?

Avec la fiscalité locale (taxe foncière...), les droits de mutation, ce sont les ventes qui ont lieu sur le territoire, pour lesquelles la Ville touche une fraction des droits de mutation. Nous y sommes extrêmement vigilants, le secteur de la construction est en difficulté en France, pas seulement à Annecy, et c'est une part non négligeable de nos recettes.

Le produit des jeux, qui malheureusement augmente. Dans une période un peu structurelle où le pouvoir d'achat diminue, de plus en plus de personnes vont au casino et cela nous rapporte plus de moyens.

L'attribution de compensation, qui vient de l'Agglomération.

Toutes les dotations et participations de la CAF, de la Compensation Genevoise à hauteur de 10 millions d'euros, venant de la Suisse, le Département nous reverse une partie correspondant au nombre de frontaliers, et la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat à hauteur de 11 millions d'euros, qui est en chute libre depuis de nombreuses années.

Les produits des services, qui s'élèvent à 11 % (la cantine, le périscolaire, toutes les activités...)

ne couvrent que 10 % du budget, ce sont des recettes venant des Annéciens et des Annéciennes et des personnes de passage.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au global à 232 millions d'euros, soit une hausse de 4,3 % par rapport à 2022.

On voit les grandes évolutions sur les produits des services et du Domaine, les impôts et taxes ont peu progressé en 2023, les recettes de fonctionnement, qui représentent une toute petite partie. Nous sommes sur des recettes dynamiques.

Nous allons voir plus précisément les recettes de fonctionnement, nous allons aller assez rapidement mais cela permet de détailler au fur et à mesure.

Il y a eu l'année dernière une refonte de la politique tarifaire, on nous avait annoncé qu'il n'y aurait bientôt plus personne dans les cantines et que ce serait la catastrophe. Il s'est produit l'effet inverse, à savoir, que le repas à 1 euro et l'augmentation pour les plus hauts revenus qui allaient payer plus cher nous ont amené beaucoup plus de monde dans les cantines et dans toutes les strates, de 1 euro à 8,50 euros. Le repas à 1 euro a permis aux personnes d'accéder plus facilement aux repas et les plus hauts revenus ont permis d'équilibrer ce budget. Ce qui prouve que notre service périscolaire et le service des cantines sont un service de qualité, avec de plus en plus de bio.

L'évolution des tarifs de stationnement a rapporté quasiment un million d'euros supplémentaire pour la Ville d'Annecy, ce qui porte la hausse des produits et services à 25,3 millions.

Sur la fiscalité, si l'on englobe tout, les droits de mutation ont chuté de 18 %, cela peut nous impacter énormément dans les années à venir, moins que le Département bien sûr, et le produit des jeux a progressé de 22 %. Les dotations et participations sont en progression de 2 % et les autres produits de gestion courante s'élèvent à 8 millions d'euros.

Nos dépenses de fonctionnement, nous le savons, sont à 60 % les charges de personnels, nos agents de la Ville d'Annecy qui sont là tous les jours pour les Annéciennes et les Annéciens, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il y a toujours un agent présent et nous les remercions car ce sont eux qui participent au service public. Dans ces temps sombres, je pense que le service public reste le dernier rempart contre la haine.

Les charges à caractère général représentent 25 %, ce sont les prestations de services, le poste « Energie et fluides », qui représente 6 %, soit 12 millions d'euros, nous y sommes extrêmement attentifs, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, que ce soit sur l'électricité, le chauffage, tous les efforts qui ont été faits portent leurs fruits, les fournitures pour 3 %, l'entretien et la maintenance pour 7,4 millions, 17,9 millions pour le reste, et nos charges de gestion courante.

Nous avons peu de dettes pour l'instant et peu de coefficient d'intégration.

Nos recettes réelles de fonctionnement ont progressé l'année dernière de 0,9 % pour atteindre tout juste 200 millions d'euros. Nous avons réussi à contraindre nos dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est un gage de bonne gestion.

Nous l'avons vu, il y a eu en 2022 une évolution assez forte. Nous l'avons contenue, signe d'une bonne gestion de l'équipe municipale, pour produire un service public de qualité tout en essayant de minimiser au maximum les dépenses pour avoir une situation financière saine compte tenu des investissements colossaux qui nous attendent dans les années à venir.

Les charges à caractère général ont été extrêmement contraintes, nous avons une hausse de 1 % seulement par rapport à l'année dernière alors que l'inflation était à 4,9 % en France, ce qui prouve que l'équipe municipale, avec les agents et la Direction générale, a réussi à contraindre

ce poste qui est important.

Les charges de personnel ont connu une progression normale compte tenu des progressions et des évolutions actuelles, qui pour l'instant ne sont pas en année pleine, comme la fameuse prime « Vie Chère » - qui ne s'appelle pas comme cela - qui permet aux agents d'avoir un salaire plus élevé.

Nous avons également le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, qui est notre degré d'intégration, nous reversons aux autres communes qui ont moins de moyens.

Nous voyons des évolutions au niveau des charges de gestion courante, notamment des subventions à hauteur de 2,5 % et du CCAS que l'on a doté de beaucoup plus de moyens, nous allons continuer dans les années à venir, avec une hausse de 30 %.

Les charges financières ont augmenté. Nous avons fait un emprunt en novembre 2022, il est donc normal que nous ayons des charges financières plus élevées en 2023.

Sur l'équilibre financier, le fameux taux d'épargne brute qui est scruté par beaucoup, vous voyez l'évolution des produits de fonctionnement et des charges sur les différentes années et le fameux effet ciseaux, nos dépenses évolueraient plus vite que nos recettes. L'idée est que cela évolue à minima de manière parallèle afin de dégager plus d'épargne brute et de financer nos futurs investissements, comme on le voit cette année avec beaucoup d'investissements à réaliser, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir un taux d'épargne brute un peu plus élevé. En l'occurrence, il est à 12,5 %, ce qui va nous permettre de financer les futurs investissements.

L'objectif n'est pas d'être à 20 % mais de rester dans cet ordre d'idée pour pouvoir investir sur les trois prochaines années où il y aura énormément d'investissements sur la Ville d'Annecy.

Voici un graphique assez intéressant, vous voyez en bleu foncé l'épargne nette. De 2017 à 2020, l'épargne a fondu comme neige au soleil, on a dépensé de plus en plus, il y a eu des recettes un peu plus aléatoires de 2017 à 2020.

Lorsque nous sommes arrivés, si l'on exclut 2021 et 2022 où l'on a subi des événements externes difficiles à analyser, l'épargne est remontée, signe d'une bonne gestion. Nous avons emprunté en 2021 et en 2022. En 2023, nous n'avons pas emprunté et nous allons emprunter sur le dernier semestre 2024.

Cela nous permet d'avoir une photographie et de voir l'évolution des dépenses d'équipement.

Au niveau du financement de l'investissement, nous avons différents leviers : la fraction de TVA qui est reversée par l'État, nous voyons une baisse de nos recettes d'investissement, l'excédent de fonctionnement et la taxe d'aménagement dont nous parlerons plus tard, qui est en baisse. Ce n'est pas forcément lié à la construction, l'État a changé les règles de calcul au moment où l'on touchait la taxe d'aménagement, il y a un risque que cela diminue de plus en plus. Il faudra être très vigilant pour qu'une fois la construction terminée, tout soit bien déclaré sur le site des impôts, sinon on ne touche rien.

Au niveau des recettes d'équipement, nous avons reçu des subventions à hauteur de 4,7 millions, et il n'y a pas eu d'emprunt en 2023, contrairement à 2022 où l'on avait emprunté 20 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement sont en 2023 à hauteur de 47 millions d'euros, avec un taux de réalisation de 82 %. Les dépenses d'équipement hors acquisitions foncières sont en hausse.

Les enveloppes importantes sont l'entretien courant. Chaque année nous consacrons une enveloppe de 23 millions d'euros pour l'entretien courant de notre patrimoine, l'entretien des

sols des gymnases, des écoles, des routes, des trottoirs etc.

Les acquisitions foncières ont été un peu plus faibles en 2023.

Et il y a toutes les opérations annuelles sur 2023.

Les autorisations de programme, les projets de plus grande ampleur, se sont élevées à 18,2 millions en 2023. Nous avons mentionné les 4 grands projets qui ont bien avancé sur 2023, qui ont même été terminés : la patinoire Jean Régis pour 4,2 millions d'euros, le Haras pour 4,1 millions d'euros, nous devrions arriver à 24-26 millions d'euros d'investissement, la piste d'athlétisme d'Albigny pour 1,2 million d'euros et le centre des Puisots pour 1,7 million d'euros.

Nos dépenses financières ont augmenté du fait des emprunts souscrits en 2022.

Concernant l'encours de la dette, si nous ne faisons plus rien, nous pourrions rembourser notre dette en 2 ans, c'est un taux extrêmement faible. C'est pourquoi sur les années à venir, nous allons augmenter cet encours de dette pour faire les investissements nécessaires pour la ville d'Annecy.

Je fais une pause pour répondre à vos questions. Avez-vous des questions sur le compte administratif 2023 du budget principal ? Denis DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Merci pour cette présentation. Deux ou trois éléments d'interrogation.

D'abord, je me réjouis que l'effet ciseaux que l'on voyait poindre depuis plusieurs années entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit enfin inversé, les recettes augmentent de 4,3 % et les dépenses de 0,9 % seulement.

Il faut noter au passage une hausse de la TF (taxe foncière) de 1,3 point, qui n'a pas été citée mais qui est active depuis le 1^{er} janvier 2023 et qui a rapporté à elle seule au moins 3 millions d'euros.

Sur les dépenses de fonctionnement, on notera en 2023 une baisse des subventions allouées aux associations de 110 000 euros, nous y reviendrons tout à l'heure car nous avons une délibération sur ces demandes.

Vous dites, en tout cas c'est écrit dans le rapport, que l'on est passé de 12,9 millions d'euros de subventions aux associations en 2018 à 13,6, c'est-à-dire 700 000 euros de plus, soit 5,4 %. Je rappelle juste que 5,4 % sur 5 ans, il ne faut pas avoir fait beaucoup de mathématiques pour se rendre compte que c'est à peu près 1 % par an d'augmentation des subventions. Depuis 5 ans, depuis 2018 en tout cas, les associations ont dû vivre en moyenne avec une augmentation de 1 % par an de leur subvention, ce qui paraît extrêmement faible au vu de l'inflation dont tu as parlé tout à l'heure.

J'espère qu'à l'avenir, on pensera un peu aux associations, à tout le travail qu'elles font, notamment dans le cadre des hausses fiscales que vous avez annoncées pour cette année, pour revaloriser le travail que vous avez justement félicité tout à l'heure pour un certain nombre de ces acteurs.

Je voudrais revenir sur ce que tu as dit, Alexandre. Je n'ai pas bien compris ton exposé sur le fait que 2023 était l'année où l'on a le plus dépensé en matière d'investissement. Tous les graphiques qui sont dans la tablette, notamment pages 25, 26 pour les collègues, montrent qu'en 2023, on a moins dépensé en investissement qu'en 2022.

D'ailleurs, les premiers chiffres qui ont été montrés indiquent qu'en 2022, les dépenses d'équipement cette fois, ce n'est pas tout à fait l'investissement, étaient à 411 euros en 2022, elles sont passées à 358 euros. Certes, on reste au-dessus de la moyenne nationale des villes de notre taille, pour autant c'est quand même une baisse de 13 %.

Au vu de ces comptes administratifs, le fonctionnement se rétablit, félicitations, mais au niveau de l'investissement et des équipements, on sait les besoins sur notre territoire et malheureusement, sur 2023, vous n'avez pas encore pris la mesure des demandes d'investissement nécessaire pour maintenir notamment notre patrimoine municipal, un certain nombre d'infrastructures de sport, de culture ou autres.

Je vous invite pour l'année 2024 et les suivantes à remonter ces dépenses d'investissement qui étaient de 64 millions d'euros l'année dernière, qui sont de 60 millions d'euros cette année, pour être au niveau des attentes de nos concitoyens en matière d'investissement.

M. MULATIER-GACHET.-

Merci pour tes interrogations.

Sur les subventions qui ont progressé de seulement 1 %, suite à l'évolution de la taxe foncière cette année et au contexte que l'on connaît tous, nous allons réfléchir à mettre davantage de moyens sur les associations au budget 2025.

La différence avec 2022 vient du fait que l'on a fait beaucoup plus d'acquisitions en 2022, les dépenses d'équipement sont plus élevées en 2023 qu'en 2022 où ce sont les acquisitions qui gonflent artificiellement le résultat. Si l'on enlève les acquisitions sur les équipements, nous avons fait 38,8 millions en 2022 et 46 millions en 2023. C'est ce qui fait la différence.

Mais ta remarque est notée, Denis, pour les associations, c'est un point extrêmement important et nous ferons un effort cette année, je l'espère, dans la mesure où nos comptes sont dans une bonne situation.

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

J'ai une simple question concernant la rénovation de la mairie d'Annecy, la mairie historique, qui est toujours en panne. Je n'ai pas retrouvé sur quelle ligne budgétaire du compte étaient « stockées » les recettes de l'assurance qui ont été annoncées.

Et deuxième question, pouvez-vous nous garantir que le solde du versement de l'assurance sera acquis, quel est son montant aujourd'hui, et quand ?

M. MULATIER-GACHET.-

Sur la ligne exacte, je vais vérifier, mais oui, elle est bien disponible. Je vais laisser la parole à Etienne pour faire un focus sur l'Hôtel de Ville pour répondre aux questions.

M. ANDRÉYS.-

Sur l'Hôtel de Ville, je n'ai pas les montants exacts de l'assurance. Néanmoins, on sait que l'assurance va couvrir une grande partie.

Ce que je peux vous dire sur l'Hôtel de Ville, c'est que les travaux devraient commencer au printemps de l'année prochaine car les appels d'offres vont être lancés cet automne. Voilà ce que je peux vous dire.

M. RIGAUT.-

Vous ne connaissez pas le montant remboursé par l'assurance ? C'était de l'ordre de 20 millions d'euros annoncés, combien ont été perçus, quel est le solde à percevoir et quand ?

M. ANDRÉYS.-

Je n'ai pas les montants qui ont été perçus, Alexandre peut vous répondre. L'assurance a annoncé 20 millions d'euros, mais ce montant sera soumis à l'inflation.

M. MULATIER-GACHET.-

Nous avons déjà perçu 6 millions d'euros à l'heure actuelle, et en septembre nous aurons la notification finale. C'est toujours un peu plus long avec les assurances mais nous devrions arriver autour des 20 millions d'euros. Nous n'avons pas eu la notification finale disant si c'est 19,5, 21 ou 25 millions d'euros selon l'inflation. Pour l'instant, nous avons perçu 6 millions d'euros.

M. RIGAUT.-

Vous garantissez que les 20 millions seront bien perçus en septembre ?

M. MULATIER-GACHET.-

Non, je ne peux pas le garantir. Nous attendons les assurances. C'est l'objectif.

M. RIGAUT.-

Dans le montage financier, où est cet argent ?

M. MULATIER-GACHET.-

Il n'est pas encore perçu, nous avons perçu 6 millions de la part des assurances.

M. RIGAUT.-

Ils sont sur une des lignes budgétaires que je n'ai pas su retrouver.

M. MULATIER-GACHET.-

Ils sont dans les recettes de cessions immobilières, en section d'investissement.

Pour l'instant, nous avons perçu 6 millions d'euros et nous allons percevoir au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

M. RIGAUT.-

Vous nous garantissez que l'ensemble des 20 millions sera bien versé ?

M. MULATIER-GACHET.-

Si l'assurance est d'accord avec nous, oui. Si l'assurance fait un changement, je ne peux pas vous signer un chèque en blanc en disant que nous allons toucher 20 millions d'euros, nous ne toucherons peut-être que 19 millions, peut-être un peu plus.

M. RIGAUT.-

J'avais entendu dire, et je voudrais que ce soit bien confirmé, que le retard des travaux, parce que cela traîne, il faut quand même le dire, cela archi-traîne, tout le monde en a assez de voir la mairie qui pourrait...

M. MULATIER-GACHET.-

Nous aussi.

M. RIGAUT.-

Je ne sais pas qui est aux manettes, Monsieur le Premier Adjoint.

M. MULATIER-GACHET.-

C'est nous qui sommes aux manettes et cela ne fait plaisir à personne.

M. RIGAUT.-

On ne peut que le déplorer et pour les Annéciens qui entendent cela, cela doit les rendre malheureux. Donc je voudrais bien que vous nous garantissiez que les 20 millions ne seront pas perdus, au moins en partie.

M. MULATIER-GACHET.-

Ils ne seront pas perdus. Impossible. Nous travaillons actuellement avec les assurances, nous allons arriver à ce qu'elles nous répondent mais il n'y a aucun souci. Et quoi qu'il arrive, les travaux commenceront l'année prochaine. Nous déplorons autant que vous que cela ait pris autant de temps.

M. RIGAUT.-

Alors expliquez-vous. Vous déplorez mais c'est vous qui êtes aux manettes, expliquez-vous, pourquoi ce n'est pas commencé ? Le chantier devrait être commencé depuis belle lurette.

M. MULATIER-GACHET.-

Je peux laisser Etienne répondre mais on vous a déjà répondu.

M. RIGAUT.-

Des réponses claires, s'il vous plaît.

M. ANDRÉYS.-

C'est Benjamin qui répond. Benjamin, tu veux répondre ?

M. MARIAS.-

On a déjà apporté la réponse mais on peut la réaffirmer ici, le lancement de l'appel d'offres que nous avons fait l'année dernière a été infructueux sur plusieurs lots dont le lot principal, macro lot, le lot Structure. Question de timing, les réponses ont été faites en pleine période d'inflation majeure pour les entreprises. Celles qui ont répondu ont répondu avec des taux bien supérieurs, je ne les ai plus en tête mais nous étions à plus de 40 ou 50 % supérieurs aux montants estimés par la maîtrise d'œuvre. Nous avons donc dû décliner ce lot. Ce qui fait que l'on relance le marché dans son ensemble et que l'on perd effectivement 6 à 9 mois.

Mme GRARD.-

Pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur MARIAS, cela veut dire que vous pensez aujourd'hui que les prix seront inférieurs ? Nous aurons des prix plus faibles en 2024 qu'en 2023 pour ces marchés ?

M. MARIAS.-

Je crois que tu es en commission d'appel d'offres, Séverine, et que tu suis bien cela, d'encore plus près que moi.

Mme GRARD.-

C'est pour cela que je m'interroge.

M. MARIAS.-

La tendance est à la baisse sur les propositions des entreprises sur l'ensemble des appels d'offres. Donc oui, on estime une baisse des offres sur les différents lots.

Le timing est très important, ce sera à l'automne, comme c'est précisé par Etienne, parce que c'est la saison la plus propice pour répondre.

Mme GRARD.-

Juste une précision, peut-être pour Monsieur MULATIER-GACHET, quand il y a des assurances pour des chantiers, normalement l'assurance libère les fonds au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Cela fait quelques années, donc en septembre nous saurons si l'assurance garantit oui ou non l'enveloppe de plus ou moins 20 millions d'euros. Est-il possible que l'assurance dise que cela prend trop de retard et qu'au lieu des 20 millions, ce soit 15 ou 10 millions ? Cela peut-il être envisagé ou pas ?

M. RIGAUT.-

Cela s'appelle « chantier hors délai », cela vous pend au nez.

M. MULATIER-GACHET.-

Non, dans les discussions que l'on a avec les assurances, cela ne nous pend pas du tout au nez. Néanmoins, je ne travaille pas dans les assurances, je ne sais pas exactement si ce sera le 1^{er} septembre ou le 30 octobre, quoi qu'il en soit, les discussions que nous avons avec elles ne nous alertent pas sur quoi que ce soit. Il y a un accord oral mais il n'y a pas encore de papier signé. Donc non, nous ne sommes pas inquiets.

M. RIGAUT.-

Vous savez ce que valent les accords oraux. Nous, nous le savons avec vous.

M. MULATIER-GACHET.-

Nous aussi nous le savons avec vous, ne vous inquiétez pas.

Monsieur CHAMOSSET.

M. CHAMOSSET.-

S'il y a bien une chose que l'on peut mettre au crédit de votre équipe, c'est la constance.

Au-delà de votre constance à détruire méthodiquement, pierre après pierre, toilettes fermées après toilettes fermées, parking payant après augmentation de ticket, places de parking supprimées après places de parking supprimées, bassins fermés après jets d'eau fermés, zones pseudo-concertées après arrêt de bus sans ligne de bus, cette constance à tenter de détruire ce qui a fait qu'Annecy est Annecy n'est rien face à votre constance à exploser les budgets.

56 millions en investissement, excusez-moi mais dans quoi ont-ils été investis ? Parce que là, on ne les voit pas.

En étudiant ce compte administratif, on pourrait avoir l'impression que le travail de votre équipe a été un test grandeur nature pour la rédaction du programme du Nouveau Front Populaire : des hausses de taxe, des hausses de tarifs pour certains, de la fausse gratuité pour d'autres.

Il n'y a qu'à prendre connaissance de l'évolution fiscale comprenant la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et non bâti : + 9,2 % en 2022, + 9,2 % en 2023, les revenus de nos concitoyens n'ont pas évolué au rythme effréné de vos rentrées financières. Et rue du Lac, faute de parking souterrain à proximité, le chiffre d'affaires des commerçants n'est pas près d'atteindre ces deux augmentations consécutives de près de 10 %. La dynamique des bases qui est évoquée a surtout bénéficié de la dynamique des augmentations de taxes.

J'attire aussi votre attention sur les droits de mutation, comme je l'avais fait lors du Budget primitif 2023 où je vous avais fait part de mes doutes concernant le fait de les laisser au même niveau. On verra bien, m'avait-on répondu. Je crois qu'avec une baisse de 17,5 % des perceptions sur ces droits de mutation, on la voit plutôt bien.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, je trouvais que l'on ne parlait plus beaucoup du fonds de péréquation intercommunal, normal, il baisse régulièrement : - 7 en 2022, - 5 en 2023, représentant donc une charge qui s'allège.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 7 %, soit entre 2020 et 2023 + 8,2 millions.

La question qui reste malgré tout prégnante est si la Ville a atteint son seuil minimal nécessaire pour assurer le service public. Quand les concitoyens voient les herbes folles un peu partout dans les rues annexes, ils ne voient pas l'efficacité du service public, sauf bien sûr dans l'hyper centre-ville.

Il n'est pas inutile de s'arrêter sur le produit net de taxe d'aménagement, en chute libre à 1 750 000 euros, qui a donc été divisé par deux et demi depuis 2020, symbole d'une chute des aménagements immobiliers, donc du nombre de logements livrés, donc une chute du nombre de nouveaux logements sociaux. De là à penser que ce serait lié à une chute du nombre de permis autorisés, il n'y a qu'un pas que l'on peut franchir aisément.

Il est des lignes dont on se demande toujours comment il est possible que la seule mention soit recevable, des lignes avec des mentions « divers », « autres », notamment à partir des pages 86, 87 et suivantes.

Si encore il s'agissait de sommes minimes, mais il s'agit la plupart du temps de plusieurs centaines de milliers d'euros, voire de millions d'euros. Je dois avouer que cela me gêne, cela fait un peu fourre-tout, où l'on peut mettre ce que l'on veut. Serait-il possible à l'avenir d'avoir un descriptif plus précis des sommes concernées ?

Je crois aussi qu'il faut me résoudre à ne plus attendre une comptabilité analytique qui ne

viendra jamais. Cependant, il y a deux informations que je souhaiterais avoir.

Premièrement, quel est le coût d'acquisition et d'installation de toutes les lyres à vélo depuis le début de ce mandat ?

Deuxièmement, quel a été le coût de la piscine (permis, re-permis, re-re-permis, plans, re-plans, études, re-études, re-re-études) pour la collectivité jusqu'à ce jour ?

Bien entendu, nous voterons pour ces documents techniques. En revanche, pour les délibérations concernant le budget, nous resterons opposés à l'usage général des fonds tel qu'il en est fait depuis 2020. Merci.

M. MULATIER-GACHET.-

Je ne vais pas répondre point par point, de ce que j'entends, il y a beaucoup de démagogie et de choses qui sont pour moi totalement fausses.

Les 50 millions d'euros ne sont pas mis n'importe où, ils sont mis dans des écoles, de la végétalisation, des gymnases, des routes, des trottoirs, de l'éclairage, également dans les agents. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. Dire que rien à n'a été fait est pour moi complètement démagogique.

Ce que prouvent surtout ces comptes administratifs, c'est que la Ville est bien gérée.

Vous voulez d'un côté que l'on gère bien le fonctionnement et d'un autre côté, vous voulez plus de services publics. Il faut être cohérent dans ce qui est demandé.

Sur le coût des acquisitions des lyres à vélo, je n'ai pas le chiffre exact, nous pourrions le retrouver mais ne vous inquiétez pas, cela ne pèse pas 10 % du budget de la ville d'Annecy, il n'y a pas de risque.

Sur le coût de la piscine, nous avons déjà répondu et il y a une question diverse, nous y reviendrons en détail point par point. Il faut savoir malgré tout le coût que cela nous coûterait de faire un projet qui atteint des valeurs totalement irrationnelles.

Monsieur CHAMOSSET.

M. CHAMOSSET.-

Je me permets de rebondir par rapport à la réfection des routes, il serait intéressant que l'on ait le détail de ce qui était prévu en termes de rénovation de route. Je ne sais pas si cela a été fait en commission Aménagement, peut-être. Il est navrant de constater qu'un certain nombre de routes sont dans un état déplorable, avec des nids-de-poule en plein centre-ville et partout, pas uniquement sur le centre-ville, également à Meythet, à Cran-Gevrier, à Seynod, à Vieugy.

J'aimerais avoir la liste de ce qui a été fait en 2023, ce qui était prévu d'être fait en 2023, pour pouvoir constater si effectivement il y a une telle avancée sur la rénovation des routes.

Je prends l'exemple de ce qui a été fait très récemment sur la rue des Alpains des travaux viennent d'être réalisés, des entrées de propriété ont été aménagées, d'autres pas. Je ne sais pas s'il y a une cohérence dans tout cela et quelle était-elle ?

Mme LAFARIE.-

En commission Ville durable, la Direction de la Voirie avait présenté ce qu'on appelle les purges de voirie, les segments où effectivement nous devons refaire les enrobés parce qu'ils sont extrêmement abîmés. Cela a été présenté. Il y a les purges de voirie et de trottoirs quand ils

sont trop abîmés pour que les PMR puissent passer de façon sereine, cela a été présenté.

Je vous rappelle qu'en termes de budget, nous sommes passés en début de mandat de 3 millions à 1,6 million cette année au niveau des réfections des enrobés, par définition il faut que l'on fasse des choix. Ces choix sont faits en fonction d'une intensité de trafic, et on ne va pas pouvoir refaire toutes les sections de rue et de routes qui ont des trous, malheureusement.

La dégradation d'une voirie prend des années, cela n'arrive pas d'un coup, cela se fait au fil des ans, il faut être clair, si l'on veut maintenir notre patrimoine au niveau routier, ce n'est pas 1,6 million qu'il nous faudrait mais au minimum 4 millions par an.

M. CHAMOSSET.-

Je reviens à ma question concernant la rue des Alpains, des entrées de propriétés ont été refaites, d'autres pas, sur quelle base ? Je ne sais pas.

Je me tiens d'ailleurs à votre disposition, on peut aller rue des Alpains quand vous voulez constater les endroits où cela a été fait et pas fait, voir aussi dans quel état sont les bordures de trottoir suite à ces travaux. J'imagine que les services font ce genre de travail mais c'est à faire remonter auprès de l'entreprise en question.

Mme LAFARIE.-

C'est noté, sachant qu'il y a souvent des interventions d'entreprises de réseaux qui ne refont pas correctement le travail qui leur incombe, à savoir, remettre à niveau, et nous sommes obligés de les relancer parce qu'ils ne respectent pas le règlement de voirie.

Il faudra me préciser à quel niveau parce que la rue des Alpains est assez longue, et si c'est un travail mal fait d'un gestionnaire de réseau ou si c'est par rapport à nos travaux de voirie et de trottoir, ce qui m'étonnerait mais nous vérifierons.

M. CHAMOSSET.-

C'est juste en face de l'école Sainte Marie, je pense que c'est la collectivité, il n'y a pas eu de travaux de réseaux, c'est vraiment une réfection des trottoirs, des entrées ont été faites, d'autres pas. Là où on peut penser que le goudron a été changé, on peut comprendre que l'entrée soit refaite, mais il y a des endroits où le goudron a été changé et l'entrée n'est pas refaite. Il y a peut-être eu un manque de budget, je ne sais pas.

M. MULATIER-GACHET.-

D'accord, nous vérifierons.

Monsieur. MESZAROS.

M. MESZAROS.-

Je voulais juste revenir sur votre échange à l'instant avec Monsieur CHAMOSSET, il vous pose une question simple à laquelle tout le monde aimerait avoir des réponses, notamment les habitants : dans quoi avez-vous investi l'argent des Annéciens ? La question est simple. Vous la balayez d'un revers de main en mélangeant de l'investissement et du fonctionnement, ce n'est pas très pro, et vous dites que c'est de la démagogie, qui est l'argument qui finalement tue toute forme de discussion possible mais surtout, qui n'est pas à votre honneur.

Appeler à la végétalisation de cours d'école, la dégenrer etc., cela, c'est de la démagogie, cela s'appelle de la démagogie.

En revanche, poser une question simple comme l'a fait mon collègue Monsieur CHAMOSSET : quels sont les investissements que vous avez réalisés au moment où l'on est en train de voter un compte administratif et où l'on va parler du budget, qui est une question légitime et pas du tout démagogique, en s'interrogeant sur l'état des trottoirs, la propreté urbaine, l'état des routes etc., cela ne me semble pas du tout être démagogique.

Je serais heureux Monsieur le Premier adjoint, je vois que vous vous tournez vers tout le monde, que quelqu'un, vous, Monsieur ANDRÉYS, Monsieur MARIAS, puisse nous répondre avec des exemples concrets.

Je me souviens que vous aviez toujours la gorge très chaude à dire que l'ancienne équipe n'avait rien réalisé. Je vous avais dit que c'est après la foire que l'on compte les bouses, nous sommes là au milieu de la foire mais on commence déjà à regarder, il serait bien que vous nous disiez où l'on en est et que l'on commence à regarder les réalisations concrètes que vous avez faites.

M. MULATIER-GACHET.-

Je me tourne vers les adjoints parce que nous sommes une équipe, je ne suis pas tout seul à porter ce budget.

Si l'on retourne sur la slide 15, on ne va pas refaire toute la présentation, vous le voyez sur les autorisations de programme, 18 millions euros ont été dépensés sur la patinoire Jean Régis, sur le Haras, sur la piste d'athlétisme d'Albigny, sur le centre des Puisots.

Sur les enveloppes, 23 millions, je ne vais pas lister, nous pourrons vous donner les informations si vous le souhaitez, ce sont toutes les chaudières qui ont été changées dans les écoles, ce sont les sols de gymnase, la voirie, les millions qui sont mis chaque année, l'éclairage.

Je ne vais pas rentrer dans un débat sur des cours genrées ou je ne sais quoi, le plus important pour nous, c'est que les enfants puissent jouer dans la cour et d'accélérer sur l'entretien des cours d'école, c'est de l'investissement, ce n'est pas du fonctionnement. Tout ce que j'ai listé ici, les enveloppes de la voirie, des trottoirs ou autres, c'est de l'investissement.

Si d'autres adjoints veulent lister des opérations plus particulières et faire une liste à la Prévert ?

M. GÉRY.-

La modernisation des médiathèques l'année dernière.

Mme ALLARD.-

Le terrain de foot de Pringy.

M. MARIAS.-

On peut en faire une longue liste. Pour ceux qui sont en commission des Finances comme Monsieur CHAMOSSET, on décrit les enveloppes, on les présente.

Pour celle que je connais le mieux qui est dans le patrimoine bâti communal, elle concerne notamment l'entretien des toitures, nous n'avons toujours pas assez pour réparer ce qui n'a pas été fait les années précédentes, c'est le changement des chaudières pour passer d'une chaudière gaz à une chaudière biomasse, ou se raccorder au réseau de chaleur.

C'est ce genre d'investissement qui figure dans les enveloppes d'entretien courant qui concernent la délégation que je représente ce soir.

M. CHAMOSSET.-

Une autre question pour laquelle je n'ai pas eu de réponse, sur toutes ces lignes « autres », « divers », avec 1 million, 2 millions, 500 000 euros, 400 000 euros, peut-on avoir le détail, savoir ce qu'il y a derrière ? Regarder un bilan, c'est bien gentil, mais si on n'a pas le descriptif, c'est compliqué.

M. MULATIER-GACHET.-

Pour l'instant, nous n'avons pas tous les outils nécessaires pour faire la comptabilité analytique. J'aurais aimé que l'on ait ce débat en commission Finances, que l'on puisse détailler et que je puisse vous dire exactement ce qu'il y a derrière chacune des plus de 80 000 lignes.

M. CHAMOSSET.-

Je n'avais pas vu le document avant, je suis désolé, je n'ai pas pu me poser la question, nous l'avons eu une semaine avant.

M. MULATIER-GACHET.-

Je reviendrai à la prochaine commission avec tout ce qu'il y a dans chacune des petites lignes.

M. CHAMOSSET.-

Et je veux bien la liste de toutes les dépenses d'investissement faites en 2023, en tant que membre de la commission Finances d'autant plus. Merci d'avance.

M. MULATIER-GACHET.-

Il n'y a pas de souci, nous consoliderons tout cela.

M. DUPERTHUY.-

Suite à la question de Jean-Luc RIGAUT, tu nous as dit où étaient les recettes, dans les cessions pour l'Hôtel de Ville, si j'ai bien compris, mais en face, on doit avoir une provision. Or je ne trouve pas la provision des 6 millions d'euros, si elle est mise en provision dans le but de réparer l'Hôtel de Ville. C'est ma première question.

La deuxième, dans ce compte administratif, nous avons les dépenses de formation pour les élus et sur ces dépenses de formation pour les élus, les deux plus grosses sommes qui appartiennent à deux élus que je ne citerai pas sont 3 000 euros et 2 350 euros pour des titres de formation que je ne retrouve pas dans le catalogue de l'organisme de formation, CEDIS, qui a fait les gros titres il y a quelque temps à la Région notamment en lien avec EELV sur des pratiques plus ou moins obscures de formation.

J'aimerais que rapidement nous soient fournis les éléments pour les deux élus qui ont participé à ces formations, qui prouvent que ces formations ont bien eu lieu étant donné le climat qui tourne autour de cet organisme de formation, CEDIS, visiblement très proche de EELV. Je le redis, je ne retrouve pas les titres de formation sur leur catalogue. J'aimerais savoir à quoi cela correspond.

M. MULATIER-GACHET.-

Sur l'Hôtel de Ville, nous n'avons pas touché la totalité en 2023, nous avons déjà touché des parties de recettes notamment sur 2022, les remboursements que font les assurances sur les loyers. C'est la raison pour laquelle nous ne retrouvons pas une ligne à 6 millions.

Et sur cet organisme CEDIS, je n'ai rien à dire de particulier, c'est un organisme qui a fait quelques formations effectivement pour la Ville d'Annecy et pour ces deux élus que vous citez, c'est de l'accompagnement sur tout ce que l'on peut avoir à gérer tous les jours dans une collectivité de cette taille, pour prendre la mesure d'une ville de 130 000 habitants au niveau de l'organisation, des conseils municipaux, de la gestion d'un comité de direction, des échanges entre les élus, les groupes politiques. C'est du coaching, de l'accompagnement.

Je n'ai rien à redire sur cet organisme de formation que l'on avait pris en début de mandat, qui nous avait fait une présentation sur le CGCT, comment est gérée une collectivité. Ils nous ont accompagnés au fur et à mesure, il n'y a rien à dire de particulier.

Mme LARDET.-

J'aimerais que l'on puisse repartir à la page 9, personne n'en parle ou indirectement, et remercier les Annéciens car en effet, si ces résultats aujourd'hui sont bien améliorés, c'est qu'ils y ont largement contribué au regard de l'évolution de la fiscalité locale qui s'élève à plus de 12 millions d'euros entre 2021 et 2023, en lien avec une augmentation de taux déjà la première année et une augmentation des bases, que l'on oublie souvent, puisque l'État avait déjà pris en compte une augmentation liée à l'inflation, donc une augmentation des bases.

L'effet ciseaux dont a parlé Monsieur DUPERTHUY existe aujourd'hui, mais merci aux contribuables annéciens qui ont permis à la Ville d'Annecy d'obtenir ce résultat et un maintien de capacité d'investissement.

Nous les remercierons encore en 2024 puisqu'une nouvelle augmentation des taux est arrivée, se cumulant elle aussi à une augmentation des bases qui a été validée par le Gouvernement.

J'attire l'attention, ce sera plus simple aussi pour répondre à toutes les questions posées par nos collègues, au nom d'« Annecy Respire », nous aimerions avoir une vision des raisons pour lesquelles nous sommes obligés d'augmenter les impôts. Nous avons une charge d'investissement qui est très lourde, sans laquelle nous ne pourrions pas demain mettre en place tous les projets, Hôtel de Ville, piscine, Haras, malgré des subventions généreuses d'un certain nombre de financeurs, plus les problématiques d'investissement qui chaque année doivent se faire au travers des enveloppes.

Il serait bien que l'on puisse avoir un plan pluriannuel d'investissement revu. Nous le faisons régulièrement à l'Agglomération, ce qui donne une bonne vision jusqu'à 2030 et un horizon permettant d'expliquer aux Annéciens si l'on a bien fait ou pas, et pendant combien de temps on va devoir augmenter les impôts pour assumer tous ces investissements au long cours, qu'ils soient emblématiques comme l'Hôtel de Ville, la piscine, ou les Haras, ou des investissements dont certains ont parlé, rénover une rue, une école, dont nous avons tant besoin, cela fait des années que l'on parle de rénovation énergétique, nous sommes très en retard, il faut effectivement accélérer le mouvement.

Donc merci aux Annéciens d'avoir payé plus d'impôts, personne n'en a parlé.

Et si l'on pouvait avoir un plan pluriannuel d'investissement, qui pourrait nous être présenté lors d'un prochain Conseil municipal, cela permettra aux Annéciens de voir à quoi peut ou pourra servir leur argent et leurs taxes foncières qui ont encore augmenté, qui augmentent chaque année et qui augmenteront encore en 2024 et en 2025.

M. MULATIER-GACHET.-

Merci, Frédérique, pour ces propos très intéressants.

Nous avons revu le PPI en septembre-octobre, nous pouvons le revoir à nouveau mais nous aurons toutes ces discussions dans le cadre du budget prévisionnel 2025. Et comme tout le monde le sait dans la majorité, les travaux ont déjà commencé.

Ce qui nous importe actuellement, c'est de réaliser le budget 2024 pour que toutes les recettes servent à financer des investissements pour les Annéciens et les Annéciennes.

Je vous propose d'arrêter là pour le compte administratif du budget principal. Nous allons passer au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 50 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 17 voix

Abstentions : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornella, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, KRIVOBOK Nicolas, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LEPAN Claire, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, PETIT Christian, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

Le Maire étant absent au moment du vote.

6 à 12 – APPROBATIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

M. MULATIER-GACHET.-

Nous avançons sur la suite des budgets, nous allons faire un focus sur tous les comptes administratifs, nous poserons les questions au fur et à mesure mais nous ferons bien un vote distinct par compte administratif des budgets annexes.

Nous avons groupé tous les budgets annexes pour nous rendre compte du résultat : 14 millions d'euros en fonctionnement et 3 millions d'euros en investissement, ce qui fait un résultat global de 17 millions d'euros. Cela permet de constater que le résultat global évolue au fur et à mesure.

Budget Parking

Nous avons environ 3 millions d'entrées par an dans nos parkings en ouvrage et une évolution des recettes de fonctionnement de plus 4,4 % contre 3,4 % pour les dépenses. Donc un budget qui est en bonne santé mais qui nous amène dans les années à venir à faire beaucoup d'investissements, il est donc important qu'ils soient dans cette situation financière.

Nous avons enfin recruté les personnes qui vont pouvoir nous accompagner dans l'administration pour piloter la rénovation des parkings qui, je le sais, est attendue par de nombreux Annéciens et Annéciennes.

Budget Camping

Un budget également en bonne santé financière, nous avons une activité stable autour de 35 000 nuitées par an, une évolution des recettes de 8,4 %, en revanche, des dépenses qui ont beaucoup augmenté notamment sur les fluides et les RH, + 14 %, toutefois on parle de plus 32 000 euros, on ne parle pas d'une évolution faramineuse, pour autant, il y a eu une augmentation assez conséquente.

Budget Aménagement de zones

Il y a eu deux acquisitions foncières pour 2,9 millions d'euros et le versement d'une avance pour des opérations à venir pour 611 000 euros.

Budget Restauration

L'activité est en hausse de 6,4 %, soit sur une année complète 124 000 repas scolaires en plus, ce qui est assez énorme. C'est absorbé par notre cuisine centrale mais cela atteint des proportions très importantes.

Les recettes de fonctionnement évoluent de 19,3 %, c'est lié à un plus grand nombre de repas et à la nouvelle tarification qui a été proposée. À *contrario*, nos dépenses ont augmenté de 18,3 %, notamment pour tout ce qui est achat des denrées alimentaires, qui coûtent de plus en plus cher, notamment si l'on veut avoir des denrées de qualité locale, bio, pour nos enfants mais aussi pour les seniors, ce budget étant en lien avec l'Agglomération.

Budget Arcadium

L'activité est plutôt stable avec 47 événements. Pourquoi n'en fait-on pas davantage ? Ces événements demandent beaucoup de temps de préparation en amont et de démontage, il est difficile d'augmenter le nombre et de faire trois événements par semaine suivant ce qui est mis en place.

Compte tenu de l'attractivité actuelle, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,4 % contre une baisse des dépenses de 13 %. Ce n'est pas une baisse pure, il y a eu un remboursement d'avance en 2022 qui n'a pas eu lieu en 2023, ce sont plutôt des rattachements. Quoi qu'il en soit, il y a une gestion très rigoureuse, avec une programmation de qualité qui est très intéressante pour le budget et in fine pour les Annéciens qui peuvent profiter de spectacles de qualité.

Budget Port de plaisance

Il y a une évolution des recettes de fonctionnement. Je sais que Claire LEPAN avait posé des questions sur ce port et sur les boucles de manière générale, nous vous avons répondu mais pour avoir une idée, il y a une liste d'attente assez longue sur le port mais aussi sur toutes les boucles. J'insiste, nous ne sommes que sur le port de plaisance d'Annecy-le-Vieux, nous ne sommes pas sur les autres boucles autour du lac, qui sont bien deux recettes différentes.

Nous avons acquis cette année un logiciel qui va nous permettre de faire un meilleur suivi sur quel bateau, s'il va à la bonne boucle, s'il a payé, ce que l'on a retrouvé exactement, un suivi beaucoup plus fin permettant d'être sûr que les personnes paient la bonne tarification et que les boucles puissent être utilisées, qu'elles ne restent pas vides ou avec le mauvais bateau.

Il y a une dépense très importante, + 143 %, qui correspond à la redevance domaniale que nous reversons à l'État. Cette redevance n'avait pas été réclamée, en l'occurrence, elle est demandée, d'où des dépenses beaucoup plus élevées, qui sont bien sûr impactées sur les usagers car c'est non négligeable.

Budget Espaces accueils polyvalents

Un espace est en baisse de 7,6 % avec 97 manifestations.

Il y a eu une augmentation des recettes de fonctionnement, cela signifie que nous avons réussi à facturer car tout n'est pas facturé. À *contrario*, les dépenses ont plus augmenté que les recettes. C'est donc un budget auquel nous sommes attentifs.

Nous en avons parlé dans différentes commissions, nous travaillons sur la tarification des salles en général, le taux d'occupation pour que ce soit le plus souvent occupé, les gratuités pour les associations. Un travail est en cours que l'on pourra présenter en commission Finances à la rentrée suite aux différentes remarques qui ont pu être faites la dernière fois.

Voilà globalement les éléments d'analyse pour être un peu plus précis sur ces comptes administratifs des budgets annexes.

Avez-vous des questions ? Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Cela a été noté au premier tableau que tu as présenté, un résultat cumulé global de 17 millions d'euros sur tous les budgets annexes. Il faut simplement dire que sur ces 17 millions d'euros, il y a 12,7 millions d'euros rien que pour le budget parking, c'est énorme, 6 millions d'euros d'excédents cumulés. Je rappelle que c'est un budget qui en section de fonctionnement génère chaque année 1 million d'euros d'excédent et qui en section d'investissement génère là aussi un certain nombre d'excédents, ce qui est assez paradoxal, mais c'est le cas.

Je vois déjà Madame LAFARIE nous dire que l'on a des investissements qui doivent arriver, qui sont importants. Cela fait 4 ans que vous nous sortez ce credo. Au bout de 4 ans, toujours rien ne sort. Donc on a un budget qui est largement excédentaire et tout à l'heure dans la grille des tarifs, vous nous demanderez d'augmenter encore le tarif d'un certain nombre de ces parkings en ouvrage. Nous y reviendrons mais vous verrez un certain nombre d'arrêts minutes sur les parkings, Bonlieu notamment, sur lesquels il y a des augmentations de 30 %.

À un moment, à quoi servent ces excédents cumulés chaque année ? J'ai cru comprendre que ce qui concerne la rue Louis Armand était décalé parce qu'il y a des problèmes. Tout est toujours décalé. Et chaque fois vous nous dites que c'est normal, on fait des excédents pour pouvoir investir. Mais quand investit-on ?

Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas d'argent ni de moyens, il n'y a pas de besoins, donc qu'attendez-vous au bout de 4 ans ? Cela fait 4 ans que vous êtes là et toujours rien n'est fait sur les parkings.

Sur la restauration municipale, c'est plus technique, il y a une activité en hausse, des prix en hausse non négligeable, cela génère un excédent cumulé de 1,7 million d'euros.

Je sais que la convention quadripartite que l'on a signée nous oblige à reverser ce 1,7 million. Je redis ici que personnellement, je trouve cela dommage parce qu'on a besoin d'un fonds de roulement sur ce budget annexe pour permettre les avances de facture notamment en début d'année, et il y aurait un fonds de roulement à avoir sur l'investissement pour permettre un renouvellement d'investissement.

On se retrouve avec un excédent qui va être reversé aux différents partenaires et on revient l'année d'après... Il y a peut-être à réfléchir pour faire des choses un peu plus simples pour l'avenir.

M. MULATIER-GACHET.-

Effectivement, je suis d'accord avec vous, Monsieur DUPERTHUY, sur cet excédent qui pourrait financer. Ce ne sont pas les choix qui ont été opérés dans le Copil et je le déplore, ce n'était pas ce que je défendais.

Et pour le futur budget, l'idée n'est pas de générer des excédents à la fin, c'est que ce soit à l'équilibre. Mais si on pouvait avoir un fonds de roulement et que ces excédents puissent être

reversés pour investir réellement pour la cuisine centrale, ce serait une bonne chose. Nous aurons ce débat dans le futur Copil car ce n'est pas la position de toutes les membres du Copil.

Mme LARDET.-

Cela va me permettre d'expliquer pourquoi nous ne sommes pas tous d'accord.

Tout simplement, cela fait 4 ans que l'on n'arrive pas à comprendre le calcul des prix qui se fait sur des années antérieures. Il y a eu surfacturation par exemple pour le CIAS. Nous sommes confrontés aujourd'hui au fait d'avoir fait payer et surfacturé des gens puisque les calculs étaient anticipés et mal anticipés.

Dans le cadre de ce Copil, il faudra que l'on puisse enfin, au bout de 4 ans, avoir des calculs qui tiennent la route et qui permettent à chacun de ce service commun d'avoir une effectivité des prix, nous évitant un an ou deux ans après de s'apercevoir que l'on a fait trop payer.

M. MULATIER-GACHET.-

C'est votre analyse, Madame LARDET, nous aurons cette discussion dans le Copil.

Je passe la parole à Marion LAFARIE sur les parkings. Nous sommes d'accord Denis, ces excédents doivent permettre le financement de la rénovation des parkings. Oui, nous avons pris du retard, nous n'allons pas nous cacher derrière notre petit doigt, ce n'est pas du tout notre volonté de ne pas vouloir rénover les parkings, c'est une hérésie. Néanmoins, les recrutements des techniciens pour piloter cela sont complexes et je laisse la parole à Marion LAFARIE pour l'expliquer.

Mme LAFARIE.-

Tu as presque tout dit.

Là où je vous reprends un peu, Denis, c'est que cela ne fait pas 4 ans, cela fait 2 ans que l'on a créé la direction Mobilité Stationnement et depuis 2 ans, elle travaille plus spécifiquement sur les études des rénovations à faire.

Malheureusement, et vous le savez très bien, il y a des difficultés de recrutement, nous sommes sur un territoire tendu, ce sont des missions très spécifiques, on demande une expertise sur ce type d'aménagement de parking et l'on doit malheureusement travailler avec deux recrutements que l'on a eu du mal à trouver. C'est en cours, c'est en phase finale. On ne rattrapera jamais le retard mais j'espère que l'on va pouvoir se remettre sur les études de certains projets.

Je rappelle tous les projets de rénovation que nous avons en plus des investissements annuels que l'on doit travailler comme l'Ad'AP, tout ce qui est accessibilité dans nos parkings, ce sont des investissements que l'on doit faire tous les ans, nous sommes à hauteur de plus de 600 000 euros.

Sur les prochains parkings qui seront rénovés, nous avons voté une délibération dans ce sens par rapport à une future étude pour le parking de la gare, c'est le prochain parking qui devrait être rénové, nous sommes sur plus de 800 000 euros.

Il y a le parking Courier, qui est estimé avant les études plus spécifiques à 2,7 millions d'euros. Le parking Sainte-Claire pour 2,2 millions d'euros.

Le parking Louis Armand, nous sommes plutôt en train d'augmenter le montant au vu des problèmes de structure, 1,5 million d'euros minimum.

N'oublions pas le fait que l'on travaille sur le tunnel Courier, toutes les bretelles d'entrée et de sortie qui incomberont aussi au Budget annexe Parking. Tant mieux, c'est pris en charge par une partie du budget annexe et non par le budget principal.

Le système de barriérage de parkings, des parkings sont encore sans barrières et nous recevons des courriers parce qu'il y a des abus, des voitures ventouses, comme au parking de Vignières qui est ouvert.

N'oublions pas qu'il y a tous les projets de bornes IRVE, d'électrification dans nos parkings pour respecter la loi mais également aller un peu au-delà, ce sont plus de 800 000 euros prévus.

Les ombrières photovoltaïques que l'on souhaite installer au-dessus du parking du Parc des sports.

Tout cela mis bout à bout, on arrive vite à un montant qui avoisine les 10 millions. C'est en cours.

Comme je vous le disais, nous avons malheureusement fait face à un déficit d'agents, soyons clairs. Nous sommes en phase finale de recrutement et j'espère que nous allons pouvoir avancer.

M. MULATIER-GACHET.-

Merci Marion pour ces explications.

Joëlle DERIPPE-PERRADIN.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Je vais me permettre de lire l'intervention d'Anthony GRANGER, même si elle rejoint celle de Denis DUPERTHUY, entre autres.

« Une fois de plus, les résultats dégagés par ce budget Parking s'épaississent au fil des années avec au global plus de 12 millions d'euros cumulés, comme nous vous le faisons remarquer à chaque vote du budget annexe des parkings et chaque compte administratif des parkings. Encore une fois en mars dernier, lors du vote du budget 2024.

Nous sommes à mi-année et rien n'a été lancé. Une fois de plus, vos arguments ne sont qu'enfumage et aucune réalisation d'ampleur n'a été lancée, malgré les besoins de rénovation.

Pendant ce temps-là, l'utilisateur paye. »

M. MULATIER-GACHET.-

Je n'en attendais pas moins de M. GRANGER. En tout cas, nous sommes toujours à l'œuvre et ce n'est pas du tout notre volonté, je le redis si quelqu'un pouvait le penser, de retarder les investissements qui sont nécessaires pour nos parkings.

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

Je voudrais m'adresser à Mme LAFARIE en essayant de faire appel à ma mémoire et au maire adjoint chargé des parkings dans le mandat précédent, qui avait fait voter un plan de rénovation complet de l'ensemble des parkings en ouvrage de manière progressive.

Pour mémoire, le parking Carnot a été fait, le parking Bonlieu a été fait, étaient au programme

le parking de la Gare, puis de la Poste, et Sainte-Claire.

Avez-vous perdu ce plan, puisque vous êtes en train de recommencer à réétudier l'ensemble ? Les financements actuels et les excédents de financement permettaient largement de financer l'ensemble de ces parkings.

Je ne parle pas du parking abandonné de la Préfecture, qui fait grandement défaut aujourd'hui compte tenu des besoins que chacun connaît, puisque le financement de ce type de parking a toujours été fait là encore une fois dans une vision long terme.

Il faut m'expliquer comment vous gérez aujourd'hui. Il n'y a plus d'investissement dans les parkings, donc c'est facile. Avant, tous les 4 à 5 ans un nouveau parking était réalisé qui correspondait aux besoins. Il y a eu le parking de l'Hôtel de Ville. Quand les emprunts du parking de l'Hôtel de Ville sont tombés, cela a permis de faire un nouveau parking, le parking du Château qui servait à la Clinique générale et qui ceinture la vieille ville. Au fur et à mesure, la fin des investissements des parkings précédents permettait de réinvestir et de continuer à avoir un modèle économique et vertueux.

Et en ceinturant l'hyper centre-ville, qui n'est pas ceinturé de parkings aujourd'hui, cela permettait ensuite de le piétonniser, d'enlever les voitures de surface et d'avoir un centre-ville apaisé et agréable.

Aujourd'hui, le chemin a été fait mais il est fait à l'envers.

D'une, je le déplore et de deux, je reviens à ma question, avez-vous perdu les planifications d'investissement de mon prédécesseur ? Je pense que c'était pertinent et cela avait été voté à l'époque.

Mme LAFARIE.-

Planification ne veut pas dire études. C'était planifié tous les deux ans et non pas tous les ans, d'une part, quand nous en avons rediscuté à notre arrivée. Et ce n'est pas parce que c'est sur une ligne et écrit sur un document que les études étaient réalisées, il fallait aussi avoir les forces vives permettant de les réaliser. Nous sommes en train de le faire.

M. PESSEY.-

J'ai une question qui va être très simple parce que je me perds un peu dans toutes ces explications. Depuis 4 ans, combien de rénovations de parking y a-t-il eu, qu'est-ce qui a été fait depuis 4 ans ?

Mme LAFARIE.-

Déjà il y a 4 ans jour pour jour, nous n'étions pas élus. C'était en juillet.

Tous les ans, l'accessibilité est travaillée dans les parkings, des ascenseurs tombent en panne, comme vous le savez, ce n'est pas du fonctionnement, c'est du travail d'investissement, ce sont des lignes d'investissement. Et il y a d'autres éléments que l'on doit travailler, que l'on travaille en co-construction avec l'Agglomération comme les box vélos à l'intérieur des parkings, qui sont demandés.

Le prochain est le parking de la Gare, qui est en cours d'étude, le parking de la Poste a été finalisé, nous avons travaillé sur le parking des Artisans, que nous avons pris en gestion, il y a une ligne d'investissement pour travailler sur la mise en gestion de ce parking, qui permet d'ailleurs de ceinturer plutôt en extérieur, de faire un parking de rabattement au niveau de la ville.

Je ne peux pas vous dire qu'un parking a été rénové en entièreté, encore une fois parce qu'on n'avait pas les forces vives et que les études prennent du temps, surtout quand on a des problématiques de structures comme Louis Armand.

M. MULATIER-GACHET.-

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons clôturer le débat sur les comptes administratifs et passer au vote de chaque compte administratif.

6 - D.CN.2024-126 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE PARKING

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section d'exploitation ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- le montant des restes à réaliser.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

Recettes d'exploitation	7 910 209,08 €
Dépenses d'exploitation	- 6 853 693,48 €
	Résultat d'exercice 2023
	1 056 515,60 €
Résultat antérieur reporté	2 407 960,94 €
	Résultat de clôture 2023 (A)
	3 464 476,54 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	4 238 740,00 €
Dépenses d'investissement	- 1 338 670,35 €
	Résultat d'exercice 2023
	2 900 069,65 €
Résultat antérieur reporté	6 798 033,27 €
	Résultat de clôture 2023
	9 698 102,92 €
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	- 560 799,89 €
	Solde des restes à réaliser
	- 560 799,89 €
	Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)
	9 137 303,03 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Exploitation (A)	3 464 476,54 €
Investissement (B)	9 137 303,03 €
	RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ
	12 601 779,57 €

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Parking.

La délibération a été adoptée

Pour : 46 voix
Contre : 4 voix
Abstentions : 17 voix

Contre : GRARD Séverine, KRIVOBOK Nicolas, MESZAROS Thomas, RIGAUT Jean-Luc.

Abstentions : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BURNIER Alexandre, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornella, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, LEPAN Claire, MERMILLOD Stéphanie, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine.

Le Maire étant absent au moment du vote.

7 - D.CN.2024-127 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE CAMPING

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Pour l'examen des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes, François ASTORG, Maire, quitte la séance. Le nombre de votants est donc de 67.

François ASTORG, Maire, laisse la présidence à Alexandre MULATIER-GACHET.

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section d'exploitation,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

Recettes d'exploitation	425 934,27 €
Dépenses d'exploitation	- 336 021,65 €
	Résultat d'exercice 2023
	89 912,62 €
Résultat antérieur reporté	656 309,04 €
	Résultat de clôture 2023 (A)
	746 221,66 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	85 164,48 €
Dépenses d'investissement	- 130 532,23 €
	Résultat d'exercice 2023
	- 45 367,75 €
Résultat antérieur reporté	330 247,00 €
	Résultat de clôture 2023
	284 879,25 €

Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	- 41 215,74 €
Solde des restes à réaliser	- 41 215,74 €
Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)	243 663,51 €
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	
Exploitation (A)	746 221,66 €
Investissement (B)	243 663,51 €
RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ	989 885,17 €

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Camping.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 61 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 6 voix

Abstentions : BOUCHETIBAT Bilel, DULELLARI Ornella, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, KRIVOBOK Nicolas, LEPAN Claire.

Le Maire étant absent au moment du vote.

8 - D.CN.2024-128 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DE ZONES

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Recettes de fonctionnement	8 000 029,93 €
Dépenses de fonctionnement	-9 280 946,91 €
Résultat d'exercice 2023	-1 280 916,98 €
Résultat antérieur reporté	8 702 810,87 €
Résultat de clôture 2023 (A)	7 421 893,89 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023		
Recettes d'investissement	6 925 329,93 €	
Dépenses d'investissement	-7 972 161,45 €	
	Résultat d'exercice 2023	-1 046 831,52 €
Résultat antérieur reporté		-6 314 070,40 €
	Résultat de clôture 2023	-7 360 901,92 €
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Restes à réaliser - dépenses		0,00 €
	Solde des restes à réaliser	0,00 €
	Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)	-7 360 901,92 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		
Fonctionnement (A)	7 421 893,89 €	
Investissement (B)	-7 360 901,92 €	
	RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ	60 991,97 €

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Aménagement de zones.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 61 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 6 voix

Abstentions : BOUCHETIBAT Bilel, DULELLARI Ornella, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, KRIVOBOK Nicolas, LEPAN Claire.

Le Maire étant absent au moment du vote.

9 - D.CN.2024-129 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION MUNICIPALE

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes de fonctionnement	11 776 264,51 €	
Dépenses de fonctionnement	- 10 515 197,03 €	
	Résultat d'exercice 2023	1 261 067,48 €
Résultat antérieur reporté	739 407,07 €	
	Résultat de clôture 2023 (A)	2 000 474,55 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	418 145,16 €	
Dépenses d'investissement	- 534 861,85 €	
	Résultat d'exercice 2023	- 116 716,69 €
Résultat antérieur reporté	65 537,67 €	
	Résultat de clôture 2023	- 51 179,02 €
Restes à réaliser - recettes	48 285,00 €	
Restes à réaliser - dépenses	- 269 169,57 €	
	Solde des restes à réaliser	- 220 884,57 €
	Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)	- 272 063,59 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	2 000 474,55 €	
Investissement (B)	- 272 063,59 €	
	RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ	1 728 410,96 €

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Restauration Municipale.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 60 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 7 voix

Abstentions : BOUCHETIBAT Bilel, DULELLARI Ornella, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, LEPAN Claire, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, PETIT Christian.

Le Maire étant absent au moment du vote.

10 - D.CN.2024-130 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE L'ARCADIUM

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section d'exploitation,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023		
Recettes d'exploitation		996 058,62 €
Dépenses d'exploitation		- 879 000,04 €
	Résultat d'exercice 2023	117 058,58 €
Résultat antérieur reporté		189 308,96 €
	Résultat de clôture 2023 (A)	306 367,54 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023		
Recettes d'investissement		0,00 €
Dépenses d'investissement		0,00 €
	Résultat d'exercice 2023	0,00 €
Résultat antérieur reporté		0,00 €
	Résultat de clôture 2023	0,00 €
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Restes à réaliser - dépenses		0,00 €
	Solde des restes à réaliser	0,00 €
	Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)	0,00 €
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		
Exploitation (A)		306 367,54 €
Investissement (B)		0,00 €
	RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ	306 367,54 €

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe de la régie autonome de l'Arcadium.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 61 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 6 voix

Abstentions : BOUCHETIBAT Bilel, DULELLARI Ornella, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, LEPAN Claire, RIGAUT Jean-Luc.

Le Maire étant absent au moment du vote.

11 - D.CN.2024-131 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section d'exploitation,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

Recettes d'exploitation	103 392,01 €
Dépenses d'exploitation	- 138 940,62 €
	Résultat d'exercice 2023
	- 35 548,61 €
Résultat antérieur reporté	273 254,37 €
	Résultat de clôture 2023 (A)
	237 705,76 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	17 758,00 €
Dépenses d'investissement	- 2 628,00 €
	Résultat d'exercice 2023
	15 130,00 €
Résultat antérieur reporté	71 664,62 €
	Résultat de clôture 2023
	86 794,62 €
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	0,00 €
	Solde des restes à réaliser
	0,00 €
	Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)
	86 794,62 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Exploitation (A)	237 705,76 €
Investissement (B)	86 794,62 €
	RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ
	324 500,38 €

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Port de plaisance.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 60 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 7 voix

Abstentions : BOUCHETIBAT Bilel, BURNIER Alexandre, DULELLARI Ornela, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, LEPAN Claire, RIGAUT Jean-Luc.

Le Maire étant absent au moment du vote.

12 - D.CN.2024-132 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACCUEILS POLYVALENTS

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- le montant des restes à réaliser.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes de fonctionnement	555 550,03 €
Dépenses de fonctionnement	- 555 550,03 €
Résultat d'exercice 2023	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture 2023 (A)	0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	224 024,80 €
Dépenses d'investissement	- 92 725,65 €
Résultat d'exercice 2023	131 299,15 €
Résultat antérieur reporté	1 209 881,59 €
Résultat de clôture 2023	1 341 180,74 €
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Restes à réaliser - dépenses	- 64 137,70 €
Solde des restes à réaliser	- 64 137,70 €
Résultat d'investissement cumulé 2023 (B)	1 277 043,04 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

Fonctionnement (A)	0,00 €
Investissement (B)	1 277 043,04 €
RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ	1 277 043,04 €

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Espaces d'accueils polyvalents.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 59 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 8 voix

Abstentions : BOUCHETIBAT Bilel, DULELLARI Ornela, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, KRIVOBOK Nicolas, LEPAN Claire, PETIT Christian, RIGAUT Jean-Luc.

Le Maire étant absent au moment du vote.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal.
Le nombre de votants est de 68.

13 - D.CN.2024-133 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES PARKING, CAMPING MUNICIPAL, AMÉNAGEMENT DE ZONES, RESTAURATION MUNICIPALE, RÉGIE AUTONOME DE L'ARCADIUM, PORT DE PLAISANCE ET ESPACES D'ACCUEILS POLYVALENTS

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Par délibération n° D.CN.2024-102 du 25 mars dernier, le Conseil municipal a procédé à une reprise anticipée des résultats du budget principal et des budgets annexes dans son budget primitif 2024.

Après l'approbation du compte administratif 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du comptable public.

Pour le budget principal, il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 41 573 960,44 €
- Un déficit à la section d'investissement de 22 743 883,71 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 16 036 696,74 € et en recettes de 9 958 224,10 €, soit un solde de - 6 078 472,64 €.

Il est à noter que ces résultats définitifs diffèrent des résultats anticipés de 416 317,64 € du fait de la prise en compte, à la demande de Madame le comptable public, d'écritures de régularisations de TVA sur une opération comptable. Toutefois, cette régularisation n'a aucune incidence sur le résultat global de clôture.

Pour le budget annexe « Parking », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section d'exploitation de 3 464 476,54 €
- Un excédent à la section d'investissement de 9 698 102,92 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 560 799,89 € et en recettes de 0,00 €, soit un solde de - 560 799,89 €.

Pour le budget annexe « Camping », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section d'exploitation de 746 221,66 €,
- Un excédent à la section d'investissement de 284 879,25 €,
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 41 215,74 € et en recettes de 0,00 €, soit un solde de - 41 215,74 €.

Pour le budget annexe « Aménagement de zone », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 7 421 893,89 €,
- Un déficit à la section d'investissement de 7 360 901,92 €,
- Une absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe « Restauration municipale », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 2 000 474,55 €,
- Un déficit à la section d'investissement de 51 179,02 €,
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 269 169,57 € et en recettes de 48 285,00 €, soit un solde de - 220 884,57 €.

Pour le budget annexe « Régie autonome de l'Arcadium », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section d'exploitation de 306 367,54 €,
- Une absence de besoin de financement ou d'excédent de la section d'investissement,
- Une absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe « Port de plaisance », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section d'exploitation de 237 705,76 €,
- Un excédent de la section d'investissement de 86 794,62 €,
- Une absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Pour le budget annexe « Espaces d'accueils polyvalents », il est ainsi constaté :

- Un résultat à la section de fonctionnement de 0,00 €,
- Un excédent à la section d'investissement de 1 341 180,74 €,
- Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 64 137,70 € et en recettes de 0,00 €, soit un solde de - 64 137,70 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les résultats définitifs de l'exercice 2023 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le maire et attesté par Madame le comptable public assignataire ;
- **APPROUVER** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 tel que définie ci-après :

Pour le budget principal :

Les résultats repris par anticipation ayant été modifiés suite à une régularisation d'écritures comptables, il convient de modifier également l'affectation des résultats. Le surcoût de résultat de fonctionnement généré permet d'abonder la section d'investissement par le mouvement du compte 1068 et ainsi couvrir le besoin de financement supplémentaire. Ces corrections seront reprises dans le budget supplémentaire 2024 du budget principal comme suit :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement anticipé » : 4 687 642,80 €
- D001 « solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté » : 22 743 883,71 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 36 886 317,64 €

Pour le budget annexe « Parking » :

- R002 « solde d'exécution de la section d'exploitation reporté » : 964 476,54 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 9 698 102,92 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 2 500 000,00 €

Pour le budget annexe « Camping » :

- R002 « solde d'exécution de la section d'exploitation reporté » : 746 221,66 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 284 879,25 €

Pour le budget annexe « Aménagement de zone » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 7 421 893,89 €
- D001 « solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté » : 7 360 901,92 €

Pour le budget annexe « Restauration municipale » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 1 728 410,96 €
- D001 « solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté » : 51 179,02 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 272 063,59 €

Pour le budget annexe « Arcadium » :

- R002 « solde d'exécution de la section d'exploitation reporté » : 306 367,54 €

Pour le budget annexe « Port de plaisance » :

- R002 « solde d'exécution de la section d'exploitation reporté » : 237 705,76 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 86 794,62 €

Pour le budget annexe « Espaces d'accueils polyvalents » :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 0,00 €
- R001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » : 1 341 180,74 €.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

14 - D.CN.2024-134 : BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire de l'année 2024 pour le Budget Principal. Cette décision a pour principal objet la correction des résultats repris par anticipation lors du vote du budget primitif et l'ajustement de l'affectation partielle du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

L'équilibre du budget supplémentaire s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement	289 382,00 €	289 382,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		
Total section de fonctionnement	289 382,00 €	289 382,00 €

Crédits d'investissement	2 575 832,26 €	2 992 149,90 €
Restes à réaliser 2023		
Solde d'exécution d'investissement reporté	416 317,64 €	
Total section d'investissement	2 992 149,90 €	2 992 149,90 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 281 531,90 €	3 281 531,90 €

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

A / SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	129 382,00 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	160 000,00 €
TOTAL RÉEL	289 382,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	289 382,00 €

2. Recettes

Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	68 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	221 382,00 €
TOTAL RÉEL	289 382,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	289 382,00 €

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	613 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 751 667,74 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	-550 000,00 €
Chapitre 45.1 – Opérations pour compte de tiers	64 500,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	- 624 167,74 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	3 200 000,00 €
TOTAL ORDRE	3 200 000,00 €
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	416 317,64 €
TOTAL SECTION	2 992 149,90 €

2. Recettes

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	416 317,64 €
Chapitre 45.2 – Opérations pour compte de tiers	- 624 167,74 €
SOUS-TOTAL RÉEL	-207 850,10 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	3 200 000,00 €
TOTAL ORDRE	3 200 000,00 €
TOTAL SECTION	2 992 149,90 €

La maquette budgétaire, annexée à cette délibération, propose un détail par article comptable.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget supplémentaire de l'année 2024 pour le budget principal.

M. MULATIER-GACHET.-

Cela aurait dû être des décisions modificatives, nous ne sommes pas sur un budget supplémentaire à proprement parler, mais nous avons dû modifier des résultats d'investissement, il y a une erreur comptable notamment au niveau de la TVA, ce qui nous amène à faire un budget supplémentaire. Heureusement que l'on est dématérialisé, sinon il aurait fallu tout réimprimer.

Si l'on rentre dans les décisions modificatives en fonctionnement, les recettes s'élèvent à + 289 000 euros sur les prévisions de dépenses DRH, notamment les refacturations du camping et du port.

Pour rappel, nous remboursons en fin d'année sur les budgets annexes sauf sur les budgets parking et restauration municipale, qui paient directement leur personnel.

Nous avons intégré au budget principal une DGF supérieure à celle qui était envisagée de 221 000 euros, ce ne sera malheureusement pas pérenne a priori, la DGF a baissé mais nous avons une notification supplémentaire au titre de la Commune Nouvelle qui nous fait une notification plus importante.

Nous avons + 289 000 euros de dépenses du fait de l'annulation d'un titre, nous en avons parlé en commission Finances, nous n'y reviendrons pas dans le Conseil, il s'agit d'un combat judiciaire qui a duré des années et nous devons annuler un titre à hauteur de 160 000 euros.

Nous avons rajouté 129 000 euros pour équilibrer le fonctionnement. Comme tout le monde le sait malheureusement, nous avons deux nouveaux tours d'élection à organiser, nous avons anticipé les coûts supplémentaires. Pour rappel, un tour d'élection pour une ville de la taille d'Annecy coûte en personnel et en administratif, en organisation, entre 70 000 et 100 000 euros, c'est surtout une charge extrême pour les services qui n'avaient pas prévu cela. L'État nous donne aux alentours de 13 000 euros pour rembourser ces élections, donc le compte n'y est pas.

Sur l'investissement, différentes décisions ont été prises, notamment nous en avons déjà parlé ici au cours de l'année, nous travaillons pour avoir la capacité à ajuster le budget. Si quelque chose est plus complexe que prévu ou si un projet se décale pour diverses raisons, l'objectif est bien d'être au plus juste et de pouvoir faire des dépenses supplémentaires.

Nous avons inscrit dans ce budget principal des toilettes publiques qui étaient prévues dans le budget participatif n° 1. Nous imaginions le faire sur le Pâquier, l'ABF est revenu vers nous nous dire que c'était impossible, par conséquent, elles seront faites sur le parking de la Préfecture. Nous en profiterons pour refaire la guérite et ce que vous voyez à côté, le bloc électrique pour l'électrification du Pâquier, pour 200 000 euros.

La plage de l'Impérial va être réaménagée. Vous vous rappelez les transats, qui n'étaient pas des transats mais une œuvre, beaucoup d'Annéciens et Annéciennes sont allés se baigner au large du côté du Pâquier, l'idée est de les installer de manière pérenne sur la plage de l'Impérial compte tenu du succès.

Nous accélérons sur le programme d'enfouissement des lignes électriques à Ferrières, nous avons prévu 400 000 euros et 400 000 euros sur l'année prochaine, l'idée est de tout faire cette année pour 800 000 euros, c'est extrêmement attendu dans le quartier.

Nous avançons sur le relamping des gymnases pour 240 000 euros, c'est une priorité que l'on a fixée dans ce budget 2024, prioriser les investissements qui peuvent demain nous faire gagner du fonctionnement. Le relamping en fait partie.

Il y a l'aménagement de locaux notamment sur le social, différentes choses sont à ajuster, pour 89 000 euros.

Il y a également des opérations pour comptes de tiers, les travaux sur la rue du Printemps vont débuter, nous avons intégré les eaux pluviales pour 90 000 euros, et également l'éclairage public rue du Poirier pour 30 000 euros.

Telles sont les grandes lignes, je n'ai pas tout détaillé, j'ai repris les choses qui peuvent impacter et être intéressantes pour les citoyens de la ville d'Annecy.

Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire 2024 ? Madame GRARD.

Mme GRARD.-

Je voulais savoir pourquoi nous n'avons pas eu le détail que vous venez de citer, pourquoi ce n'est pas joint au document ?

Avec l'arrêt du projet de la piscine des Marquisats, savez-vous déjà où vont être déployés les 5 millions d'euros inscrits à l'AP/CP du Conseil municipal du 25 mars dernier ?

M. MULATIER-GACHET.-

Il est vrai que j'aurais pu faire une slide plus explicative, que nous avons, cela aurait été plus clair. C'est ma faute.

Concernant les 5 millions d'euros de la piscine des Marquisats, nous travaillons actuellement avec la Direction générale et les adjoints pour savoir où les flécher. L'objectif est de pouvoir investir sur de l'équipement courant, sur de la voirie, de l'éclairage, de l'entretien, qu'ils puissent être débloqués rapidement. L'idée est de prendre cette décision dans les semaines à venir pour vous présenter cela dans les commissions de la rentrée.

Si vous avez des informations à nous faire remonter sur des choses qu'il faudrait faire en priorité, je suis à votre écoute.

Mme GRARD.-

Cela veut dire que dans les 5 millions, rien ne sera destiné au projet de piscine que Monsieur le Maire a un peu annoncé samedi dernier sur les Marquisats. Dans les 5 millions, rien ne sera destiné aux études à venir.

M. MULATIER-GACHET.-

Si, bien sûr, en partie.

Mme GRARD.-

Vous ne l'avez pas dit, j'avais besoin d'être rassurée.

M. MULATIER-GACHET.-

Soyez rassurée, une partie sera fléchée pour l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui va nous accompagner.

Mme GRARD.-

C'est sur 2024.

M. MULATIER-GACHET.-

Oui, tout à fait. Ce qu'a dit le maire est sur 2024, mais je le laisserai compléter. Nous avons dit que nous allions aller vite, nous allons aller vite, c'est déjà en cours de rédaction pour sélectionner l'AMO qui va nous accompagner sur ce projet de piscine aux Marquisats. Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Sur cette question, on pouvait s'attendre à ce que lors d'un BS, on ait un toilettage, notamment sur les 5 millions de CP inscrits. On imagine qu'il y aura une DM en septembre ou en octobre.

M. MULATIER-GACHET.-

En septembre, tout à fait.

M. DUPERTHUY.-

Simplement pour vous dire la colère qui a été la mienne et celle de notre groupe d'apprendre moins de 30 heures après un Conseil municipal l'abandon d'un projet majeur, ce n'est pas très respectueux, Monsieur le Maire, des élus que nous sommes ici. Vous auriez pu, parce que vous le saviez très bien, nous en informer en amont. Je trouve que ce n'est pas glorieux et ce n'est pas très respectueux des élus que nous sommes.

M. LE MAIRE.-

Monsieur PETIT.

M. PETIT.-

Évidemment, je ne peux qu'abonder ton propos, Denis. Ce n'est pas très glorieux non plus de refaire des annonces en pleine campagne des législatives.

J'ai eu tort d'avoir raison trop vite quand en 2020 je m'élevais contre ce projet qui était dispendieux et techniquement en difficulté, et quand en 2021 j'ai fait une proposition d'un plan B ou P, provisoire. Si on m'avait suivi en 2021, on aurait eu une piscine provisoire, qui n'était pas une pataugeoire comme on a pu me le dire, car c'était la même structure que l'INSEP à Paris où s'entraînent les nageurs de l'équipe de France, elle serait en activité depuis mars 2022, 8 lignes de 50 mètres ouvertes aux collèges et lycées en déficit de créneaux horaires. On ne m'a pas suivi, tant pis, j'ai perdu.

Vous avez 5 millions d'euros, je vous propose d'en mettre 3 sur une piscine provisoire, elle ouvre au mois de décembre. Mais il faut être capable de prendre la décision. C'est possible,

Monsieur le Maire.

M. MULATIER-GACHET.-

On note et on va vérifier cette proposition.

M. PETIT.-

J'ai les coordonnées du fabricant français qui peut vous faire cela, je peux vous les faire passer, qui est agréé FFN. Je suis allé à Paris et j'ai été reçu par la FFN.

M. MULATIER-GACHET.-

Nous vérifierons.

Pour compléter sur ce que dit Denis DUPERTHUY, je peux comprendre la frustration, je rappelle qu'il y a quelque chose qui s'appelle la commission d'appel d'offres, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, divulguer les ordres du jour, nous ne pouvons pas parler avant, c'est quelque chose qui est extrêmement cadré.

Vu le sujet extrêmement sensible sur cet appel d'offres, on peut déplorer que des informations aient été diffusées avant. Le but est de protéger cette commission d'appel d'offres pilotée par Xavier DUMONT, pour ne pas que des pressions soient subies.

Je suis d'accord, j'aurais aimé pouvoir communiquer avec tout le monde mais nous avons cette pression, et nous savons tous les enjeux budgétaires, juridiques et techniques sur cet appel d'offres, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi au niveau des conseils que nous avons eus du service juridique.

M. LE MAIRE.-

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

Je m'adresse au Premier adjoint qui donne des leçons un peu à tout le monde sur l'art et la manière de diffuser les informations. Je me demande si parfois on ne devrait pas retourner les propos quand on lit les informations dans la presse ou, comme Monsieur DUPERTHUY vient de le dire tout à l'heure, sur des choses que vous savez pertinemment et que vous n'annoncez pas, sans respecter les élus que nous sommes collectivement.

Parfois, un peu d'humilité fait aussi du bien, et savoir respecter le passé, cela fait aussi du bien.

M. LE MAIRE.-

C'est noté Monsieur RIGAUT. Les explications vous ont été données, elles étaient très claires.

Catherine ALLARD.

Mme ALLARD.-

Je voulais revenir sur les propos de Christian sur l'abandon ou non de la piscine. Je trouve un peu gonflé de réagir comme cela, Christian. Avec ce que l'on sait de ce qu'il s'est passé, il est facile de refaire l'histoire. Quand tu sais tout ce qu'il s'est passé ces 4 ans, dire que l'on aurait dû l'arrêter en 2020, pourquoi pas ? Mais nous n'avons pas tout la connaissance que nous avons aujourd'hui.

Lorsque nous avons été élus, des élus de notre majorité avaient voté pour ce projet, même si nous n'étions pas tous d'accord, lorsque nous avons décidé de continuer, des élus avaient voté pour, des élus parmi vous avaient élaboré ce projet, Monsieur RIGAUT, toute son équipe, je ne vois pas pourquoi nous aurions décidé nous tout seuls en deux mois d'arrêter ce projet. Cette piscine, il la fallait. Si on a décidé de continuer, c'est que nous étions tous d'accord pour continuer.

M. LE MAIRE.-

Monsieur PETIT.

M. PETIT.-

Chère Catherine, tout à fait d'accord. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas une piscine. Ce n'est pas parce qu'il y a 100 personnes qui braillent devant la mairie qu'il faut une piscine aux Marquisats. Que vont dire les milliers d'habitants de Pringy ou de Metz-Tessy qui eux n'ont pas le lac, qui eux n'ont pas la proximité de Jean Régis, qui eux n'ont pas la proximité de l'Île Bleue ?

Ce n'est pas là le problème.

Je me souviens des personnes qui se sont moquées de moi en salle de réunion, parce que sur les 25 personnes à ce premier Copil en septembre 2020 sur la piscine des Marquisats, quand j'ai posé la question sur les fondations, j'étais le seul à savoir ce qu'il y avait avant la piscine des Marquisats. Le seul ! Et j'étais le seul parce que j'ai vu les camions qui ont ramené du remblai, j'ai vu les camions qui ont ramené des cailloux, pleins de mercure d'ailleurs, et qui ne sont toujours pas traités depuis 4 ans...

Mme ALLARD.-

Christian, arrête, déjà il n'y a pas « plein de mercure », il y a un peu de traces de mercure... Il faut arrêter avec tous ces termes chaque fois qui tournent autour de la piscine. Et on n'a jamais parlé des fondations en septembre 2020.

M. PETIT.-

Si.

Mme ALLARD.-

Non.

M. LE MAIRE.-

On va arrêter ce débat sur les taux de mercure, sur l'histoire, on ne va pas refaire l'histoire ce soir. Il y a des choses sur lesquelles nous devons avancer.

Quant à dire d'organiser une manifestation, je n'ai pas organisé cette manifestation, je m'y suis rendu pour parler avec les citoyens. Et merci d'avoir un peu de respect plutôt que dire « écouter des citoyens qui braillent ».

Y a-t-il d'autres questions sur le budget principal ? (Ce n'est pas le cas.) Nous allons passer au vote.

La délibération a été adoptée

Pour : 45 voix
Contre : 15 voix
Abstentions : 8 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, LAYDEVANT Christiane, LEPAN Claire, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

Abstentions : ANDRÉYS Etienne, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BURNIER Alexandre, DULELLARI Ornella, KRIVOBOK Nicolas, PETIT Christian, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine.

15 - D.CN.2024-135 : BUDGET ANNEXE PARKING - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 de l'année 2024 pour le Budget annexe Parking. La présente décision modificative a pour unique objet le transfert de crédits relatifs à l'analyse de la qualité de l'air du chapitre 011 au chapitre 65.

Le détail par chapitre budgétaire est le suivant :

A / SECTION D'EXPLOITATION

1. Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	-15 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	15 000,00 €
TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

2. Recettes

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

2. Recettes

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

La maquette budgétaire, annexée à cette délibération, propose un détail par article comptable.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 de l'année 2024 pour le budget annexe Parking tel que présentée.

La délibération a été adoptée

Pour : 54 voix
Contre : 8 voix
Abstentions : 6 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

Abstentions : ANDRÉYS Etienne, BOUCHETIBAT Bilel, BURNIER Alexandre, DULELLARI Ornella, KRIVOBOK Nicolas, PETIT Christian.

16 - D.CN.2024-136 : BUDGET ANNEXE CAMPING - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 1 de l'année 2024 pour le Budget annexe Camping. La présente décision modificative a pour unique objet l'ajustement des charges de personnel.

Le détail par chapitre budgétaire est le suivant :

A / SECTION D'EXPLOITATION

1. Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	-30 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	30 000,00 €
TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

2. Recettes

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

2. Recettes

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

La maquette budgétaire, annexée à cette délibération, propose un détail par article comptable.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 de l'année 2024 pour le budget annexe Camping tel que présentée.

La délibération a été adoptée

Pour : 57 voix

Contre : 8 voix

Abstentions : 3 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

Abstentions : BURNIER Alexandre, DULELLARI Ornela, KRIVOBOK Nicolas.

17 - D.CN.2024-137 : BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 de l'année 2024 pour le Budget annexe Port de plaisance. La présente décision modificative a pour objet :

- l'ajustement des charges de personnel,
- l'inscription de crédits en charges exceptionnelles pour permettre la régularisation de titres émis sur exercices antérieurs.

Le détail par chapitre budgétaire est le suivant :

A / SECTION D'EXPLOITATION

1. Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	-43 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	38 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €
TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

2. Recettes

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses

TOTAL RÉEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

2. Recettes

TOTAL REEL	0,00 €
TOTAL ORDRE	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

La maquette budgétaire, annexée à cette délibération, propose un détail par article comptable.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 de l'année 2024 pour le budget annexe Port de plaisance tel que présentée.

La délibération a été adoptée

Pour : 57 voix

Contre : 8 voix

Abstentions : 3 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornella, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane.

Abstentions : BURNIER Alexandre, KRIVOBOK Nicolas, MERMILLOD Stéphanie.

18 - D.CN.2024-138 : CORRECTION SUR EXERCICES CLOS PAR L'UTILISATION DU COMPTE 1068

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

L'article L. 2321-2 27 du Code général des collectivités territoriales dispose que les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, ont l'obligation d'amortir les biens immobilisés et les subventions d'équipement reçues transférables.

L'amortissement est une technique comptable qui permet la prise en compte de la dépréciation irréversible d'un bien résultant de l'usage, du temps et/ou des évolutions techniques. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf en cas de cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien.

La règle d'amortissement pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2023 (mise en place de la

nomenclature M57) était le mode linéaire à compter de l'année suivant la mise en service du bien.

Les subventions reçues transférables servent à financer des équipements devant être amortis, leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation au bien acquis ou réalisés et, in fine, de solder les comptes de subventions au bilan.

Suite au rapprochement de l'inventaire comptable de la Ville et l'état de l'actif du comptable, il a été constaté une anomalie sur les comptes d'amortissement 28158 et 281828.

Suite à la prise en charge de la délibération n° D.CN.2023-317 du 18 décembre 2023, il a été constaté une anomalie sur le compte de reprise de subvention 13911.

Ces anomalies doivent être corrigées comme suit :

Fiche inventaire	Exercice à régulariser	Débit	Crédit	Montant
202101-000171	2022	1068	281828	370.00€
202101-000171	2023	1068	281828	370.00€
202101-000320	2022	1068	28158	1 728.00€
202101-000320	2023	1068	28158	1 728.00€
202301-000719	2023	13911	1068	1 000.00€
202301-000720	2023	13911	1068	1 000.00€
202301-000721	2023	13911	1068	1 000.00€

Vu l'avis de la commission Finances le 12 juin 2024 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Comptable Public à effectuer un débit sur le compte 1068 du budget Ville d'un montant de 4 196 € par opération d'ordre non budgétaire comme présenté ci-dessus ;
- **AUTROSIER** le Comptable Public à effectuer un crédit sur le compte 1068 du budget Ville d'un montant de 3 000 € par opération d'ordre non budgétaire comme présenté ci-dessus.

La délibération a été adoptée

Pour : 63 voix

Contre : 1 voix

Abstentions : 4 voix

Contre : DULELLARI Ornella.

Abstentions : BURNIER Alexandre, DIJEAU Isabelle, KRIVOBOK Nicolas, LAYDEVANT Christiane.

19 - D.CN.2024-139 : CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER 2024-2026

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

La ville d'Annecy et les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.Fi.P.) de la Haute-Savoie entretiennent des relations étroites qui se sont traduites par la mise en place d'un SFACT (Service Facturier) et de plusieurs partenariats dont la signature d'une Convention de Services Comptable et Financier (C.S.C.F.) depuis 2020.

Cette coopération a permis de s'accorder sur l'intérêt de poursuivre et approfondir ce partenariat dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, afin d'accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, améliorer la qualité comptable, et renforcer la coopération de leurs services.

La précédente C.S.C.F. étant arrivée à échéance, il est nécessaire de renouveler ce partenariat en signant une nouvelle C.S.C.F. pour la période 2024 à 2027 s'articulant autour de 4 axes déclinés en 12 actions :

- Axe 1 : Optimiser et moderniser la chaîne de la recette

Cet axe prioritaire se fonde d'abord sur la finalisation de la dématérialisation des échanges entre ordonnateur et comptable. L'optimisation de la chaîne de la recette s'appuie également sur la qualité d'émission des titres et le déploiement de moyens de paiement adaptés aux usagers, ainsi que sur la définition d'une politique de poursuite concertée visera à améliorer le recouvrement effectif des recettes.

- Axe 2 : Optimiser et moderniser la chaîne de la dépense

L'optimisation de la chaîne de la dépense, dans un objectif de réduction des délais et de sécurisation du paiement, repose sur une démarche de qualité du mandatement et la poursuite des actions innovantes en matière de contrôle

- Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable

Le renforcement de la qualité comptable répond à la nécessité de maîtriser les risques financiers et de parfaire la qualité de l'information financière et comptable des gestionnaires de la commune.

- Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale

Dans un contexte d'évolutions réglementaires et législatives, l'aide à la décision comptable et financière, la sécurisation des processus sensibles et de la situation fiscale de la collectivité supposent des travaux d'expertise communs.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de services comptables et financiers 2023-2027 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

20 - D.CN.2024-140 : GUIDE DES TARIFS 2024

- Rapport de Fabienne GRÉBERT -

Le guide des tarifs de la Ville d'Annecy contient plus de 40 thématiques tarifaires incluant les taxes et redevances, valorisant les services publics rendus à la population et l'occupation du domaine public géré par les services de la Ville.

La politique tarifaire est annuellement traduite au sein dudit guide à la fin du premier semestre, et peut également faire l'objet d'une seconde révision à l'automne, voire de manière sporadique

en cours d'année pour des ajustements tarifaires mineurs. Pour faciliter la lecture par les usagers et simplifier la gestion administrative, notamment des régisseurs, la règle d'arrondis sur les tarifs a été appliquée sur une grande partie des prestations.

Dans un souci de justice sociale et d'équité du service public, l'orientation tarifaire propose une stabilisation pour plus de 50 % des thématiques, et ce malgré un fort contexte inflationniste en 2023 (+ 5 %). Pour exemple, les tarifs appliqués dans le cadre de la restauration scolaire, les accueils périscolaires et extrascolaires pour les jeunes, les activités sportives municipales, ainsi que les activités pour les seniors ne sont pas modifiés pour les usagers annéciens. Cependant, pour les usagers extérieurs, il est proposé une tarification unique, au tarif plafond des usagers annéciens majoré de 10 %.

Pour poursuivre l'objectif d'inclusion, il est proposé l'instauration d'un tarif demi-journée, en maintenant le principe d'un taux d'effort évolutif pour les usagers annéciens et d'un tarif extérieur correspondant au plafond majoré de 10 %, et ce au sein des accueils de loisirs sans hébergement qui accueillent des enfants en situation de handicap, lesquels ne disposent pas toujours de la capacité à exercer une journée complète d'activités. En complément, les personnes en situation de handicap bénéficieront d'un tarif réduit pour l'accès aux piscines et à la patinoire.

La volonté de justice sociale se traduit également par une proposition de révision tarifaire pour la thématique "Boucles d'amarrage". Une analyse du service a permis de déceler un écart entre les tarifs appliqués par la Ville d'Annecy et ceux des communes autour du lac d'Annecy. Dans une optique d'harmonisation et d'équité, il est proposé une refonte des tranches d'une part, et une augmentation progressive des tarifs en fonction de la puissance de motorisation des embarcations d'autre part. Ainsi, si les plus grosses embarcations vont connaître une hausse tarifaire significative, une partie des petites embarcations vont bénéficier d'une baisse de tarif (exemples : les puissances entre 4.51kw et 7.35kw ou encore entre 20.01kw et 36.76kw). Pour le Port de Plaisance, au vu de la vétusté des pontons et dans l'attente de rénovation, l'évolution des tarifs est limitée à 3 %, permettant d'absorber une partie de l'inflation 2023.

La tarification stationnement applique également ces orientations avec la proposition de mise en service d'une tarification sociale pour les abonnements résidents, régie sur le principe d'un tarif en fonction d'un quotient familial (QF), calculé à l'aide du revenu fiscal de référence, divisé par le nombre de parts fiscales puis par douze mois. Trois tarifs sont identifiés: 7,50 € / mois pour un QF inférieur ou égale à 1 500 ; 10 € / mois pour un QF entre 1 501 et 1 915 ; 15 € / mois pour un QF supérieur à 1 915. Il est également proposé un abonnement résident permanent (24h/24h – 7j/7j) à hauteur de 15 € / mois, à destination des personnes détentrices de la carte CMI stationnement.

Enfin, une synthèse des principales adaptations est proposée ci-après :

- Une hausse moyenne entre 3 % et 5 % est appliquée sur les autres tarifs, conformément à l'inflation 2023 ;
- Une modification des dates d'abonnement pour la patinoire, afin d'être davantage en phase avec le rythme d'ouverture et de fermeture de l'équipement, ainsi que la mise en place d'un abonnement combiné piscine et patinoire ;
- D'ordre technique, des tarifs ont été supprimés, car non utilisés ou permettant un allègement du guide ;
- Afin de pouvoir tarifier des sorties seniors, non couvertes à ce jour dans le guide, une phrase généraliste est ajoutée comme suit : « Toutes prestations réalisées en sus de celles précitées seront facturées au prix coutant. » ;
- En lien avec l'lvresse Publique et Manifeste (IPM), un nouveau tarif est appliqué pour le coût de la vacation médicale sans transport, à hauteur de 57,50 € ;
- La TLPE est revalorisée sans pour autant atteindre les maximums réglementaires, dans un objectif de régulation de la publicité et des enseignes sur Annecy ;

- Au sujet de l'occupation commerciale d'espace public, un nouveau tarif est instauré pour le montage, démontage à partir de la tranche de 201 m², à hauteur de 100 € par jour, avec le maintien d'un abattement de 50 % pour les associations annéciennes ;
- La fiche tarifaire de l'occupation du domaine public est enrichie du retour d'anciens tarifs, à destination des professionnels non sédentaires, qui n'étaient plus inscrits dans le guide depuis 2018 ;
- Un nouveau tarif est institué pour l'occupation du domaine public par une artère en souterrain de distribution d'électricité basse tension, à 10 € le mètre linéaire par artère et par an ;
- Pour faciliter la compréhension, est mise en place une rubrique spécifique pour le stationnement dans le cadre de déménagement, avec un tarif journalier par place et par zone, du forfait de post stationnement ;
- En ce qui concerne les fiches tarifaires sports, des nouveaux tarifs sont proposés, à l'image de la mise à disposition des nouvelles salles de musculation et de préparation physique de la patinoire, de l'éclairage dans les stades et pour les usagers extérieurs de l'apprentissage aquatique dans le cadre des animations sportives municipales, qui a fait l'objet d'un oubli d'inscription lors de la dernière révision du guide ;
- Les enfants accueillis lors d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) et dont le repas est fourni par la famille verront leur abattement sur le tarif passer de 20 % à 40 %.

Vu les avis des commissions idoines, dont la commission Politique Tarifaire et Finances ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette délibération ainsi que le guide des tarifs 2024 annexé.

Mme GREBERT.-

Nous poursuivons le travail que nous avons engagé l'an dernier sur la tarification des services publics, avec une tarification basée sur le quotient familial et sur le taux d'effort. Pour ceux qui nous écoutent, cela veut dire que le prix d'un repas scolaire ne représente pas le même poids dans les revenus pour une femme isolée au SMIC que pour un couple qui gagne 8 000 euros. C'est notre principe de justice sociale, c'est notre contribution à la justice sociale et en même temps, notre capacité à offrir des services publics de qualité au plus grand nombre.

Cette politique a porté ses fruits l'an dernier. Les recettes de la cuisine centrale représentent à peu près 21 % des recettes tarifaires globales liées au guide du tarif, sur la période de septembre 2023 à janvier 2024, le nombre de repas servis n'a cessé d'augmenter, c'est plus 11,18 % de repas en plus. Cela veut dire que c'est un service public qui est de plus en plus utilisé.

Pour vous donner une idée de la répartition des repas par tranches de tarifs, les repas au prix plafond, à plus de 8,50 euros - quand je parle de repas, c'est la pause méridienne avec tout ce que cela comprend, le transport, le service des repas, l'encadrement des enfants de 11h30 à 13h30 - représentent à peu près 25 % des pauses méridiennes dans cette période de septembre 2023 à janvier 2024.

Il faut que l'on se réjouisse de cette augmentation des recettes qui va nous permettre de poursuivre la politique alimentaire que la Ville a engagée.

Je tiens à remercier Chloé RIVIERE, qui ne peut pas être avec nous ce soir, et les services de la restauration municipale, les services de la scolarité et la direction de l'évaluation et de la performance. Comme je vous le disais, l'augmentation de ces recettes va nous permettre de poursuivre cette politique alimentaire et notamment les engagements de la loi EGalim.

Mais cette année, nous avons pris le parti de stabiliser cette tarification.

Un certain nombre d'entre vous nous avait demandé l'an dernier d'appliquer une tarification différenciée pour les Non-Annéciens. Nous n'avions pas pris le parti de le faire l'an dernier parce qu'il y avait déjà une augmentation de 2 euros sur le prix plafond, mais cette année, nous vous proposons une tarification différenciée sur les Non-Annéciens qui seront facturés au prix plafond à 8,50 euros plus 10 %. Pour vous donner une idée, en 2023 cela concernait 149 enfants.

Les tarifications estimées, car cela peut varier sur le périscolaire, le nombre de repas à la cantine ou pas, étaient d'environ 196 000 euros sur la pause méridienne. On peut estimer une augmentation de 10 % de cette tarification.

Nous avons prévu un autre système de tarification pour les communes extérieures, mais qui reposait sur un conventionnement avec les communes pour prendre en charge le coût réel des enfants, en échange de quoi nous aurions pu mettre en place une tarification au QF et au taux d'effort. Une seule commune a répondu positivement à cette proposition, mais nous ne désespérons pas de pouvoir mettre cela en place au cours de l'année 2025.

L'objectif était de permettre aux entreprises de pouvoir embaucher plus facilement des salariés qui viennent d'autres communes, qui n'ont pas forcément les moyens de se loger à Annecy, et de pouvoir leur offrir aussi une tarification en fonction de leurs revenus.

Nous allons tenter de le faire et de convaincre l'année prochaine.

Dans la suite des modifications, nous avons également mis en place un tarif à la mi-journée pour les centres de loisirs sans hébergement.

Nous avons rétabli la tarification handicapés sur les piscines, la patinoire.

Nous avons fait évoluer la tarification des boucles d'amarrage. Nous avons fait un benchmark, comparé les tarifs sur les autres ports du lac d'Annecy et nous nous sommes rendu compte que nous étions très peu chers sur les plus gros bateaux et en revanche un peu trop chers sur les personnes et les pêcheurs qui ont des petites barques. Nous avons tenté d'harmoniser nos tarifs avec les autres communes du lac et ainsi remonté les tarifs pour les grosses embarcations, et nous avons fait des prix plus bas pour les petites embarcations.

La tarification stationnement représente à peu près 30 % des recettes globales du guide des tarifs. Cette tarification stationnement va évoluer, elle bénéficiera d'une tarification sociale entre 7,50 euros et 15 euros pour tous les Annéciens.

Je rappelle l'enjeu. Nous avons auparavant une tarification au mois de l'ordre de 13 euros pour tout le monde. Nous mettons en place une tarification sociale parce que, nous le savons bien, notre tarification doit être tournée vers les résidents, vers les gens qui ont une voiture et qui ont envie de la garer au plus près de chez eux, et vers les gens qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler, qui ne travaillent pas forcément sur Annecy. Nous nous devons d'offrir une tarification à toutes ces personnes.

Pour les autres tarifs, nous sommes sur une hausse moyenne d'environ 3 à 5 % selon les services.

Je ne vais pas m'étendre, il y a toute une série de petits tarifs qui sont des modifications assez techniques.

Tel est l'esprit de notre démarche, toujours plus de justice sociale, c'est également l'objectif de faire rentrer des recettes parce que les services publics ne peuvent pas être rentables mais ne peuvent pas être gratuits non plus compte tenu de nos finances. Nous essayons de tenir par les

deux bouts pour juguler la hausse de l'inflation et permettre aux familles les plus modestes de ne pas être impactées en termes de pouvoir d'achat.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

M. LE MAIRE.-

Merci. Avez-vous des questions ? Madame GRARD.

Mme GRARD.-

J'avais une première question sur la page 12 du guide des tarifs sur la rubrique « Communication ». À quoi correspondent les encarts publicitaires, page entière, 3^e de couverture ? A priori il n'y a plus de publicité dans Annecy Magazine, si j'ai bien compris. Y a-t-il d'autres supports de la Ville qui utilise la publicité ?

M. MULATIER-GACHET.-

Effectivement, c'est sur le magazine de la Ville, lorsque nous avons arrêté la publicité, nous n'avons pas supprimé cette ligne, nous la supprimerons à la prochaine revue. C'est un oubli de notre part.

Mme GRARD.-

Sauf à faire revenir de la publicité, cela engrangeait un peu d'argent.

M. MULATIER-GACHET.-

Ce ne sera pas notre choix.

Mme GRARD.-

Sur l'augmentation des tarifs en ouvrage de l'hypercentre, cela concerne les parkings de Bonlieu, Hôtel de Ville, Palais de Justice, Poste et Sainte-Claire, ce sont les seuls tarifs qui augmentent au niveau du stationnement.

Pour donner des exemples pour les personnes qui nous suivent :

- 45 minutes, on passe de 0,60 à 0,80 euro
- 2 h, on passe de 3,10 euros à 4 euros,
- 2 h 30, on passe de 3,70 euros à 5 euros
- et vous avez mis un nouveau prix pour 3 h qui sera à 6 euros.

En revanche, sur d'autres parkings en ouvrage, il y a des baisses de tarifs, c'est très surprenant donc je le signale, c'est très bien, à savoir, les parkings des Artisans et Chevêne, que vous essayez de nous « vendre » depuis pas mal de temps. Visiblement, cela n'attire pas grand monde. Et ces baisses sont appliquées mais seulement pour des forfaits de 2, 3 ou 5 jours. Cela veut dire que cela ne concerne que des personnes qui viennent en séjour court sur Annecy, cela ne concerne pas du tout les Annéciens, pourquoi ?

Sur le document, on voit que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2025, ne peut-on pas les sortir du guide des tarifs et en discuter un peu plus tard ?

Mme LAFARIE.-

Comme je le disais tout à l'heure, j'ai répondu à Denis, si tu as lu cette page, c'est une erreur car il n'était pas question d'augmenter les parkings en ouvrage, sauf effectivement le forfait dont

tu parles. Nous avons décidé de retirer le forfait plusieurs jours au parking de la Gare parce que nous avons un problème de rotation, l'objectif est que les gens puissent venir se stationner, rester un ou deux jours, ils peuvent rester plus longtemps s'ils veulent, mais de ne pas favoriser cela avec un tarif préférentiel du stationnement dans ce parking, alors que Chevène est à 400 mètres et moins souvent plein. L'objectif est que ceux qui veulent rester plusieurs jours et prendre le train se reportent plutôt sur le parking Chevène. Il y a donc ce mouvement de tarification pour créer ce pas sur le parking Chevène.

En revanche, je m'étonne sur l'augmentation des parkings en ouvrage, comme je le disais tout à l'heure, les modifications ne sont que sur le stationnement de surface et pas dans les parkings en ouvrage.

Mme GRARD.-

Pour information, c'est la page 136/196 qui est sur la tablette. Là il y a des augmentations : + 33 %, 45 %, 22 %, 12 %, 21 %. Si les chiffres ne sont pas bons, on peut peut-être ne pas voter sur les tarifs des parkings ce soir.

M. LE MAIRE.-

C'est cela. Nous allons l'acter en séance.

Mme LAFARIE.-

C'est du TTC et du hors taxes. Au final, ce sont les mêmes.

M. PESSEY.-

Non, vous avez bien le comparatif entre TTC et hors taxes, et à nouveau TTC avec l'évolution appliquée, page 136, toutes les heures, cela commence à 30 minutes, cela passe de 1,10 euro à 1,60 euro, de 1,80 euro à 2,20 euros, de 2,50 euros à 2,80 euros etc.

M. LE MAIRE.-

Nous allons acter en séance que cela ne bouge pas pour les parkings en ouvrage, comme vous venez de le préciser.

Mme LAFARIE.-

Hormis le Pass plusieurs jours qui n'est plus valable sur le parking de la Gare mais qui se transfère sur le parking de Chevène.

Mme GRARD.-

Si je n'avais pas épluché, et peut-être d'autres aussi, les 196 pages, l'augmentation serait devenue effective.

Mme LAFARIE.-

Non, parce que nous n'avions pas prévu de le faire. Je ne sais pas ce qui s'est passé.

M. LE MAIRE.-

Elle n'aurait pas été appliquée, tout simplement, Madame GRARD. Donc nous l'actons en séance.

Mme GREBERT.-

Très sincèrement, est-ce que cela vous choque véritablement qu'une heure de parking en ouvrage passe de 1,10 euro à 1,60 euro ? Est-ce vraiment scandaleux compte tenu des investissements que l'on a à faire ?

M. PESSEY.-

Madame GREBERT, je pense que le débat est ailleurs. On parle là d'une nouvelle augmentation de tarifs - on apprend qu'elle n'a pas lieu, tant mieux - alors que l'on a vu il y a quelques minutes les comptes qui sont excédentaires.

Depuis 4 ans, je l'ai dit, aucune rénovation n'est complète, on est à zéro parking rénové depuis 4 ans alors que l'on augmenterait - ce n'est pas le cas, je le redis - pour la troisième fois les tarifs depuis le début, sans compter les zones rouges étendues, les parkings l'été qui sont passés payants, le stationnement entre midi et deux...

Mme LAFARIE.-

On n'augmente pas, je vous le répète, donc on va se calmer.

M. PESSEY.-

On vient d'avoir un lancement de débat.

M. LE MAIRE.-

Monsieur PESSEY, s'il vous plaît, merci.

Mme LAFARIE.-

De plus, on ne vous l'a pas présenté en commission Ville durable, et effectivement, c'est une surprise.

En revanche le Pass est bien sur le parking de Chevêne.

Ce qui est important, et on vous l'a présenté en commission Ville durable, je souhaiterais le souligner, c'est que l'on propose un abonnement PMR résident dans les parkings en ouvrage à 15 euros et non pas à 90 euros. Cela a été vu, discuté, et nous sommes la seule ville de France avec Bordeaux à proposer ce système de tarification de résident PMR. C'est une vraie nouveauté.

Pour le stationnement de surface des résidents, nous proposons une baisse assez notable à 7,50 euros pour les foyers qui en ont le plus besoin, en fonction du coefficient. 7,50 euros au lieu de 13 euros pour les bas revenus, je pense que c'est à noter, 10 euros pour le niveau 2, 15 euros pour le niveau 3.

En moyenne, on n'augmente pas par rapport aux 13 euros à l'heure actuelle que tout le monde payait.

M. LE MAIRE.-

Nous allons acter le PMR et le Pass, et le reste ne changera pas.

Madame DERIPPE-PERRADIN.

Mme DERIPPE-PERRADIN.-

Une intervention de mon collègue Anthony GRANGER, qui va bientôt arriver.

« Concernant ces tarifs, nous ne reviendrons pas sur toutes les hausses de tarifs des années précédentes et donc amplifiées par les hausses globales de cette année.

Mais une remarque sur la hausse scandaleuse des tarifs des abonnements de stationnement. Une fois de plus, votre majorité poursuit son racket des automobilistes d'Annecy.

Vous prétextez une baisse pour les faibles quotients familiaux qui, en termes de pourcentage de population, sera bien moindre que ceux qui devront s'acquitter d'une hausse qui, eux, seront majoritaires.

Sur la forme également, là encore, une présentation nous a été faite en commission 24 heures après l'envoi des délibérations. Ces commissions devraient donc être nommées « réunions d'information », puisque la construction avec les élus du Conseil n'est pas votre fort.

Nous nous attendons au pire sur les 2 ans qu'il vous reste concernant les tarifs de stationnement. »

M. LE MAIRE.-

C'est noté, Madame DERIPPE-PERRADIN.

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

Monsieur le Maire, je pense que l'instant est assez, je ne vais pas dire grave parce que c'est rare que j'emploie des mots solennels, mais marquant de la division actuelle de votre majorité. Quand on voit dans un Conseil municipal...

M. LE MAIRE.-

On parle d'une erreur, je ne vois pas où vous allez, Monsieur RIGAUT...

M. RIGAUT.-

Que le guide des tarifs soit proposé et que votre adjointe chargée des parkings découvre en séance, déjà en termes de préparation sur un sujet qui la concerne, cela laisse à désirer, parce que cela plairait à la conseillère chargée de l'harmonisation des tarifs d'augmenter et de taper sur les automobilistes un peu plus, tel que cela a été dit, ce qui se passe est quand même grave.

Une chance que plusieurs d'entre nous de l'opposition - on voit enfin son rôle et qu'elle puisse être un peu plus respectée... Je vous demande que l'on sursoie au guide des tarifs et de ne pas voter, comme cela, une non-augmentation.

M. LE MAIRE.-

On ne surseoira pas au guide des tarifs. Je vous ai dit que l'on n'augmentait pas les tarifs tels qu'ils ont été inscrits dans la délibération, il s'agit d'une erreur, je le rappelle, nous allons regarder d'où vient cette erreur, et nous gardons le Pass et le PMR.

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Puisqu'on retire les tarifs, quand tout à l'heure j'ai dit que vous prévoyiez une hausse des tarifs, c'était donc vrai, même si c'est faux.

Mme LAFARIE.-

Je m'excuse mais effectivement, je travaille sur d'autres documents que ceux qui sont dans la tablette.

M. DUPERTHUY.-

Si on la retire, nous validons les autres orientations notamment sur le tarif plafond majoré de 10 % pour les usagers extérieurs sur la restauration scolaire.

Nous étions intervenus sur le CRR, cela avait fait bondir, mais le débat est un peu différent, je veux bien le préciser ici. Un CRR est à rayonnement régional, forcément nous nous étions opposés à cette majoration parce que les habitants de Saint-Jorioz, Sevrier..., je ne vais pas citer toutes les communes, n'ont pas le choix s'ils veulent continuer en études supérieures de musique que de venir à Annecy.

En l'occurrence c'est différent, les gens qui demandent des dérogations pour mettre leurs enfants à Annecy ont le choix de rester dans leur commune d'origine, dès lors, c'est un débat légèrement différent. Et pour notre part, nous étions favorables, comme vous l'avez rappelé Madame GREBERT, à ce que l'on augmente ce tarif majoré de 10 %.

Sur les tarifs d'inclusion, merci beaucoup pour les efforts qui sont faits, c'est important.

Sur les boucles d'amarrage c'est une bonne chose.

Sur la tarification du stationnement de surface, c'est très intéressant. Je pense qu'il faut se donner une clause de revoyure sur les niveaux de QF.

Un quotient familial à 1 915 euros nets par mois par part fiscale bien sûr, cela reste des revenus relativement modestes, moins de 2 000 euros par personne nets par mois sur Annecy, ce ne sont pas des gros revenus. Peut-être qu'à l'avenir, on peut légèrement réaugmenter ce niveau plafond selon les retours que l'on aura notamment en termes budgétaires de ce qui rentre ou pas.

Mme GREBERT.-

Juste une précision, un QF à 1 915, c'est grosso modo plus de 6 000 euros de revenus pour un couple avec 2 enfants.

M. DUPERTHUY.-

Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales puis par 12 mois. C'est ce qui est écrit.

Mme GREBERT.-

Aujourd'hui, le QF médian à Annecy, c'est 1 200.

Mme LAFARIE.-

Nous avons fait un travail sur l'établissement de ces QF avec les références au niveau de l'Agglomération pour ne pas que l'on se mélange et que l'on ait à l'Agglomération et à la Ville

des barèmes différents. Nous sommes partis par exemple sur les primes vélos, quels étaient les QF de référence. Cela a permis aussi de faire une proposition pour s'aligner sur ces niveaux.

Oui, nous pourrions faire des clauses de revoyure, tout comme l'Agglomération va en faire sur ses primes vélos, j'imagine.

Mme GREBERT.-

Je vous propose de voter ce tarif en enlevant la page 136 sur les tarifs en ouvrage, qui restent stables, nous sommes bien d'accord, Marion, c'est bien cela ?

M. LE MAIRE.-

Attendez. La seule chose qui change, c'est le Pass et les PMR. Le reste ne changera pas.

Mme LAFARIE.-

Et le stationnement en surface, qui change.

M. LE MAIRE.-

Le stationnement en surface évidemment.

Mme GREBERT.-

Les parties qui restent stables sont les tarifs page 136 : les tarifs visiteurs horaires, parkings hypercentre, Bonlieu, Hôtel de Ville, Palais de Justice, Porte Sainte-Claire, on est bien d'accord ?

M. PESSEY.-

Étant donné que ce sont les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025, je propose que l'on revote tout simplement en septembre au prochain Conseil. Il n'y aura pas d'impact.

Mme GREBERT.-

On ne peut pas parce qu'il y a des tarifs qui vont être appliqués rapidement.

M. PESSEY.-

Je parlais des parkings.

Mme GREBERT.-

On va sortir ce que je viens de vous proposer et le reste peut être appliqué, il n'y a pas de raison.

M. LE MAIRE.-

Nous pouvons l'acter en séance, nous sommes complètement dans le droit, et vous avez ce que vous cherchez. Jusqu'ici tout va bien. Merci.

M. RIGAUT.-

Pardonnez-moi mais on ne cherche rien.

M. LE MAIRE.-

Demandez la parole, Monsieur RIGAUT. Vous-mêmes lorsque vous étiez maire, vous demandiez à ce que l'on demande la parole, soyez un peu respectueux du règlement des institutions et du règlement intérieur.

M. RIGAUT.-

Merci de ce rappel à l'ordre, mais il y a des moments où quand on voit le degré d'approximation de cette séance, cela nous désarçonne un peu et excusez-moi, je n'ai encore pas totalement l'habitude d'être sur le banc de l'opposition. J'espère que cela ne va pas durer, d'ailleurs...
(Rires)

M. LE MAIRE.-

Pourtant, près de quatre ans.

Pas de commentaires supplémentaires. Merci.

Avez-vous d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée

Pour : 51 voix

Contre : 15 voix

Abstention : 1 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, BURNIER Alexandre, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornela, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, KRIVOBOK Nicolas, LAYDEVANT Christiane, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc.

Abstention : BOUCHETIBAT Bilel.

Ne prend pas part au vote : PETIT Christian.

21 - D.CN.2024-141 : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE GRAND ANNECY POUR LA FOURNITURE DE LICENCES ET SERVICES MICROSOFT

- Rapport de Aurélien MODURIER -

La ville d'Annecy et le Grand Annecy utilisent un ensemble de logiciels et services Microsoft pour couvrir leurs besoins numériques dans les domaines de l'environnement de travail bureautique, de l'infrastructure cloud et de la cybersécurité.

Dans une logique d'optimisation de leurs coûts de fonctionnement respectifs, la ville d'Annecy et le Grand Annecy souhaitent mutualiser leurs contrats de souscription à ces logiciels et services afin de bénéficier d'un effet volume. Cette mutualisation prendra la forme d'un contrat unique de souscription auprès d'un revendeur de produits Microsoft habilité, mais permettant tout de même une gestion technique et financière différenciée afin que chaque collectivité reste totalement maîtresse de ses produits et configurations.

La convention de groupement de commandes annexée a pour objet de définir, entre la ville

d'Annecy et le Grand Annecy, les règles de fonctionnement du groupement de commandes permettant la fourniture de ces licences et services Microsoft.

Elle précise notamment :

- La durée de validité : la convention est valable pendant toute la durée de la procédure et des marchés en résultant, et au maximum quatre ans après la notification des marchés ;
- L'organisation : la Ville est coordonnatrice du groupement de commande ;
- Les engagements financiers : chaque membre du groupement s'engage, à hauteur de ses besoins respectifs avec le cocontractant retenu sur les montants suivants :

	Montant minimum HT annuel	Montant maximum HT annuel
Ville d'Annecy	200 000 €	1 000 000 €
Grand Annecy	100 000 €	1 000 000 €

- La commission d'appel d'offre du groupement : la Commission d'appel d'offres de ce groupement de commande est celle de la Ville d'Annecy (de l'article L 1414-3, II du Code général des collectivités territoriales).
- Les modalités financières : les frais de procédures, d'élaboration des dossiers et de suivis sont pris en charge par la Ville d'Annecy.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de groupement de commandes entre la ville d'Annecy et le Grand Annecy pour la fourniture de licences et services Microsoft ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

22 - D.CN.2024-142 : ADHÉSION AUX SERVICES DE MUTUALISATION NUMÉRIQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE (MNCS) AVEC LE NIVEAU DE SERVICES ACHATS MUTUALISÉS, PORTÉS PAR LE SYANE

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Le SYANE, Syndicat mixte ouvert et à la carte, est un établissement public administratif qui agit dans le domaine de la transformation numérique du territoire au titre de sa compétence générale transférée par ses membres (article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales), mais aussi au titre de ses compétences facultatives mises en œuvre par délégation de compétences de ses membres associés.

Dans une logique de mutualisation des achats et de partage d'expertise entre acteurs publics, le SYANE s'est engagé, par délibération DEL-2022-186 du 7 juillet 2022, dans la création du service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire.

Crée par délibération DEL-2022-241 du 13 octobre 2022, un groupement de commandes pour

l'acquisition d'équipements numériques et services associés est actif depuis le 8 décembre 2022.

Fonctionnant sur le mode juridique de l'intermédiation contractuelle et sur la base du volontariat de ses adhérents, elle applique des frais de gestion fixés par délibération du SYANE.

L'adhésion à cette centrale d'achat présente plusieurs avantages pour la Ville d'Annecy :

- Économique, car la massification des achats et des économies d'échelle réalisée par les centrales d'achats permet, pour certains achats de fourniture ou de prestations, d'accéder à des prix plus avantageux que ceux qu'obtiendrait la Ville si elle agissait seule ;
- Stratégique, car ces adhésions permettront de diversifier les sources d'approvisionnements, et, ainsi, d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et de choisir systématiquement l'offre économiquement la plus avantageuse et/ou les délais les plus courts.

La ville d'Annecy souhaite pouvoir adhérer au groupement de commande du SYANE avec le niveau de service **ACHATS MUTUALISÉS** pour bénéficier des marchés liés à l'acquisition d'équipements numériques et services associés mis à disposition par le SYANE.

Le montant de la cotisation annuelle se présente sous la forme suivante :

Montant de la contribution annuelle au service « ACHATS MUTUALISÉS »
Cotisation initiale en début d'année : 3 000 €
Cotisation complémentaire de fin d'année
▪ 5 % du montant total d'achat annuel HT
▪ Diminués de la cotisation initiale de début d'année
▪ <i>Pas de remboursement de la cotisation initiale en cas de calcul de cotisation complémentaire négative</i>

L'adhésion au groupement de commandes piloté par le SYANE n'emporte pas l'exclusivité d'achat auprès du titulaire de chaque marché mis à disposition. La Ville disposera donc toujours de sa liberté de stratégie d'achat actuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), pour le niveau de service ACHATS MUTUALISÉS ;
- **AUTORISER** l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés.

Mme LEPAN.-

Antoine GRANGE ne participe pas au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 67 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

23 - D.CN.2024-143 : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT "LE BLÉ EN HERBE" - PERCEPTION DU BONUS TERRITOIRE "CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE" PAR LE DÉLÉGATAIRE "LA MAISON BLEUE"

- Rapport de Christelle MERMILLOD BLARDET -

Par délibération n° 13.105 en date du 4 novembre 2013, le Conseil Municipal d'Annecy-le-Vieux a attribué la délégation de service public pour la gestion de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « Le Blé en Herbe » à l'entreprise « La Maison Bleue ».

Par délibération n° 14.112 en date du 7 novembre 2014, un avenant n° 1 a formulé une nouvelle proposition financière, suite à la modification de l'agrément et à l'élargissement de l'amplitude horaire de la crèche.

L'exécution du contrat a commencé le 26 décembre 2013 et prendra fin le 25 décembre 2025.

Le délégataire assure sa rémunération via différents acteurs, parmi lesquels la commune d'Annecy.

Il est par ailleurs soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il perçoit, à ce titre, la Prestation de Service Unique (PSU) ainsi que les bonus « inclusion handicap » pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap, et « mixité sociale », pour l'accueil d'enfants issus de familles vulnérables.

Depuis 2022, la Commune bénéficie du bonus territoire « Convention Territoriale Globale » (CTG), qui est une aide complémentaire à la PSU visant à :

- Favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics ;
- Poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les CTG, en tenant compte de la richesse du territoire. En cas de développement de l'offre, le bonus territoire CTG, attribué pour les places nouvelles, sera ainsi modulé en fonction de la richesse du territoire.

La réglementation prévoit un versement direct aux gestionnaires, responsables de ces équipements.

En revanche, pour les équipements gérés via un marché public ou une délégation de service public, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) autorisait exceptionnellement le versement de ce bonus à la collectivité partenaire. Cette possibilité était offerte en raison du contrat en cours entre les parties qui définissait les modalités de financement de la collectivité

envers le gestionnaire.

Néanmoins, lors du renouvellement de ces contrats, la CNAF préconise que les nouveaux engagements prévoient une mention, indiquant que le versement du bonus territoire CTG versé par la CAF soit adressé au gestionnaire. Pour les contrats en cours, ces engagements peuvent être pris par le biais d'un avenant.

Cet avenant a pour objet, d'une part, de tenir compte de cette préconisation afin de simplifier la gestion des paiements de la CAF à la crèche « Le Blé en Herbe », et d'autre part, de permettre une meilleure lisibilité de la participation financière de la CAF à son partenaire.

Le délégataire s'engage à reverser le bonus territoire CTG à l'autorité délégante, dès perception du montant global et sur présentation des justificatifs et ce, dans un délai de 30 jours après la date de versement de la CAF.

Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce jusqu'à la fin du contrat d'affermage, soit le 25 décembre 2025 au soir.

Vu l'avis de la commission Générations futures du 14 mai 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'EAJE Le Blé en Herbe tel que joint en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

24 - D.CN.2024-144 : **AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT "LA SOURIS VERTE" - PERCEPTION DU BONUS TERRITOIRE "CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE" PAR LE DÉLÉGATAIRE "LÉA ET LÉO"**

- Rapport de Christelle MERMILLOD BLARDET -

Par délibération n° D.CN.2019-088 en date du 25 mars 2019, le Conseil Municipal d'Annecy a attribué la délégation de service public pour la gestion de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « La Souris Verte » à la société « Léa et Léo Groupe ».

Par délibération n° D.CN.2019-208 en date du 23 septembre 2019, un avenant n° 1 a transféré le contrat à la société « La voie lactée pays de Bièvre », qui, par la suite, a pris le nom de « Léa et Léo sud-est ».

Par délibération n° D.CN.2021-330 en date du 27 septembre 2021, un avenant n° 2 a prévu une participation financière exceptionnelle de la Ville suite à l'épidémie de Covid 19.

L'exécution du contrat a commencé le 1^{er} janvier 2020 et prendra fin le 3 juillet 2025.

Le délégataire assure sa rémunération via différents acteurs, parmi lesquels la commune

d'Annecy.

Il est par ailleurs soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il perçoit, à ce titre, la Prestation de Service Unique (PSU) ainsi que les bonus « inclusion handicap » pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap, et « mixité sociale », pour l'accueil d'enfants issus de familles vulnérables.

Depuis 2022, la Commune bénéficie du bonus territoire « Convention Territoriale Globale » (CTG), qui est une aide complémentaire à la PSU visant à :

- Favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics ;
- Poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les CTG, en tenant compte de la richesse du territoire. En cas de développement de l'offre, le bonus territoire CTG, attribué pour les places nouvelles, sera ainsi modulé en fonction de la richesse du territoire.

La réglementation prévoit un versement direct aux gestionnaires, responsables de ces équipements.

En revanche, pour les équipements gérés via un marché public ou une délégation de service public, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) autorisait exceptionnellement le versement de ce bonus à la collectivité partenaire. Cette possibilité était offerte en raison du contrat en cours entre les parties qui définissait les modalités de financement de la collectivité envers le gestionnaire.

Néanmoins, lors du renouvellement de ces contrats, la CNAF préconise que les nouveaux engagements prévoient une mention, indiquant que le versement du bonus territoire CTG versé par la CAF soit adressé au gestionnaire. Pour les contrats en cours, ces engagements peuvent être pris par le biais d'un avenant.

Cet avenant a pour objet, d'une part, de tenir compte de cette préconisation afin de simplifier la gestion des paiements de la CAF à la crèche « La Souris Verte », et d'autre part, de permettre une meilleure lisibilité de la participation financière de la CAF à son partenaire.

Le délégataire s'engage à reverser le bonus territoire CTG à l'autorité délégante, dès perception du montant global et sur présentation des justificatifs et ce, dans un délai de 30 jours après la date de versement de la CAF.

Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce jusqu'à la fin du contrat d'affermage, soit le 3 juillet 2025 au soir.

Vu l'avis de la commission Générations futures du 14 mai 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'EAJE « La Souris Verte » tel que joint en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

25 - D.CN.2024-145 : AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT "BABILOU" - PERCEPTION DU BONUS TERRITOIRE "CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE" PAR LE DÉLÉGATAIRE "EVANCIA"

- Rapport de Christelle MERMILLOD BLARDET -

La commune de Seynod a souhaité confier à un partenaire privé la construction et l'exploitation d'une crèche située sur la ZAC de Loverchy.

Par délibération n° 2008-293 en date du 7 juillet 2008, le Conseil Municipal de Seynod a attribué, pour une durée de 25 ans, la délégation de service public (DSP) à la société Garderisettes, membre du groupe Babilou.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2009-239 du 29 juin 2009, un avenant n° 1 a été signé le 30 juin 2009 afin de transférer d'une part, le contrat à l'une des filiales de Garderisettes, la société Garderisettes Seynod et d'autre part, de reporter la date d'ouverture de la crèche au 1^{er} mars 2010.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2010-29 du 25 janvier 2010, un avenant n° 2 a été signé le 27 janvier 2010 afin de modifier l'article 8.2 du contrat d'affermage de la DSP fixant des mesures de sanctions à l'encontre du délégataire en cas de retard d'ouverture de la crèche. Au vu du retard pris pour l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), l'échéance a ainsi été repoussée une seconde fois et fixée au 15 avril 2010.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2011-I-025 du 24 janvier 2011, un avenant n° 3 a été signé le 27 janvier 2011 afin de modifier l'article 11 du contrat d'affermage de la DSP fixant le nombre de places réservées à la collectivité à douze. Quatre places supplémentaires ont ainsi été intégrées dans le contrat.

Par délibération n° 2012-III-90 en date du 26 mars 2012, un avenant n° 4 a prévu le transfert de la construction, l'aménagement et la gestion de la crèche à la société Evancia, suite à la dissolution sans liquidation de Garderisettes Seynod.

Le délégataire assure sa rémunération via différents acteurs, parmi lesquels la commune d'Annecy.

Il est par ailleurs soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il perçoit, à ce titre, la Prestation de Service Unique (PSU) ainsi que les bonus « inclusion handicap » pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap, et « mixité sociale », pour l'accueil d'enfants issus de familles vulnérables.

Depuis 2022, la Commune bénéficie du bonus territoire « Convention Territoriale Globale » (CTG), qui est une aide complémentaire à la PSU visant à :

- Favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics ;
- Poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les CTG, en tenant compte de la richesse du territoire. En cas de développement de l'offre, le bonus territoire CTG, attribué pour les places nouvelles, sera ainsi modulé en fonction de la richesse du territoire.

La règlementation prévoit un versement direct aux gestionnaires, responsables de ces

équipements.

En revanche, pour les équipements gérés via un marché public ou une délégation de service public, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) autorisait exceptionnellement le versement de ce bonus à la collectivité partenaire. Cette possibilité était offerte en raison du contrat en cours entre les parties qui définissait les modalités de financement de la collectivité envers le gestionnaire.

Néanmoins, lors du renouvellement de ces contrats, la CNAF préconise que les nouveaux engagements prévoient une mention, indiquant que le versement du bonus territoire CTG versé par la CAF soit adressé au gestionnaire. Pour les contrats en cours, ces engagements peuvent être pris par le biais d'un avenant.

Cet avenant a pour objet, d'une part, de tenir compte de cette préconisation afin de simplifier la gestion des paiements de la CAF à la crèche Babilou, et d'autre part, de permettre une meilleure lisibilité de la participation financière de la CAF à son partenaire.

Le délégataire s'engage à reverser le bonus territoire CTG à l'autorité délégante, dès perception du montant global et sur présentation des justificatifs et ce, dans un délai de 30 jours après la date de versement de la CAF.

Cette modification prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce jusqu'à la fin du contrat d'affermage, soit le 31 juillet 2033 au soir.

Vu l'avis de la commission Générations futures du 14 mai 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'EAJE Babilou tel que joint en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

26 - D.CN.2024-146 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR DES PROJETS OU DES LOCATIONS DE SALLES

- Rapport de Fabien GÉRY -

Attribution de subventions à des associations culturelles pour des projets culturels

L'association « ALPS » (Association Littérature et Poésie Savoie) valorise tout au long de l'année les poètes et écrivains locaux par des actions dans l'espace public du territoire auprès de tous les publics. Lors du Printemps des Poètes en mars dernier, l'association a organisé plusieurs temps forts : le salon des poésies, place en poésie, les brigades d'intervention poétiques dans les écoles élémentaires et le concours de poésies. Toutes ces actions sont accessibles à tous les publics gratuitement.

Budget global des projets : 12 900 €.

L'association sollicite une subvention de 1 700 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 700 €** à l'Association Littérature et Poésie Savoie (ALPS) pour l'organisation de ces différents événements autour de la poésie.

L'association « Annecy Lac Photo » organise un festival photographique pour le printemps 2025. Il est rappelé que l'Association a proposé cet événement en 2023 qui a rassemblé plus de 6 000 participants et spectateurs. Il s'agit de proposer de nouveau à tous les publics, connaisseurs ou amateurs, une expérience photographique participative, de fédérer les clubs photos du département, d'organiser une exposition, des médiations pour les écoles et une randonnée photographique en entrée libre. Le travail de l'Association s'étend sur deux années, il commence en 2024 et aboutira en 2025.

Budget global du projet : 23 000 €.

L'association sollicite une subvention de 6 000 € pour 2024.

Il est proposé de verser une subvention de **6 000 €** à l'association « Annecy Lac Photo » pour soutenir ce projet et le travail de préparation mené en 2024.

L'association « G Ciné » a pour objectif de proposer aux jeunes du bassin annécien des activités liées au cinéma, hors temps scolaire, avec des projets menés en collaboration avec les salles art et essai de la Ville. Les jeunes se sont ainsi déjà confrontés à l'animation de projections et de débats en présence de réalisateurs à la Turbine, au Mikado, à l'Auditorium Seynod et avec Citia. En février à l'Auditorium Seynod et en mai aux Papeteries, les jeunes se sont confrontés au challenge de l'écriture, du tournage et du montage d'un film en un temps limité à 10 h avec une soirée de restitution lors d'une projection publique. Cet événement est dénommé « G 10 heures pour faire un film ».

Budget global du projet : 8 000 €.

L'association sollicite une subvention de 700 €.

Il est proposé de verser une subvention de **700 €** à l'association « G ciné » pour soutenir leurs actions favorisant le lien entre le cinéma et les jeunes.

L'association « Jardins Fabriques » poursuit ses missions transversales entre art et environnement sur le territoire annécien. En 2024 l'Association accueille en résidence l'artiste annécienne Sarah Battaglia pour imaginer au cœur du cimetière des Glaisins une installation sculpture. L'artiste propose une expérience esthétique et sensible avec une multitude de formes mélangeant techniques et matières. L'œuvre a été installée en mai.

Budget global du projet : 15 600 €.

L'association sollicite une subvention de 6 000 €.

Il est proposé de verser une subvention de **6 000 €** à l'association « Jardins Fabriques » pour soutenir l'organisation et les événements proposés autour de cette résidence.

L'association « L'Atelier 9 » est un espace d'expositions situé à la Mandallaz. L'objectif est de proposer une exposition mensuelle du travail mené par des artistes locaux, en entrée libre, de développer des partenariats avec les acteurs du territoire, de créer un lieu de partage, de rencontres avec les artistes, d'organiser des ateliers d'initiation, de médiations et de promouvoir l'expression artistique sous toutes ses formes.

Budget global : 5 500 €.

L'association sollicite une subvention de 1 500 €.

Il est proposé de verser une subvention de **1 000 €** à l'association « L'Atelier 9 » pour soutenir ses projets au cœur du quartier de la Mandallaz.

Attribution de subventions à des associations culturelles pour des locations de salles

L'association « LCE 74 » a organisé l'événement littéraire « Trois romans en question » (TREQ) le 31 mai 2024 à la Turbine. Le principe : trois romans à lire / trois auteurs présents / des équipes de trois joueurs et des questions sur ces livres lors du jeu. Cet événement est devenu un incontournable pour ceux qui aiment lire et s'amuser en équipe. Il permet à tous les publics de découvrir de nouveaux auteurs et de se retrouver dans une salle de la Ville. Les équipes viennent essentiellement du bassin annécien (Comités d'entreprises, adhérents à LCE, lycéens, lecteurs des médiathèques d'Annecy, bibliothécaires...).

Budget global du projet : 24 000 €.

L'association sollicite une subvention de 2 000 €.

Il est proposé de verser une subvention de **900 €** pour soutenir l'association « LCE 74 » dans le coût de location de la salle La Turbine.

L'association « Les Escholiers » propose tout au long de l'année des formations théâtre adultes et jeunes, des productions théâtrales au Théâtre de l'Échange et un festival de théâtre amateur chaque année en mai. En 2024 le festival s'est tenu du 8 au 12 mai.

Budget global du festival 2024 : 32 000 €.

L'association sollicite une subvention de la Ville de 3 500 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **2 500 €** pour soutenir l'association « Les Escholiers » dans le coût de location de la salle Pierre Lamy où se sont déroulées des représentations durant le festival.

L'association « LYRIA » (les amis de l'art lyrique d'Annecy) propose tout au long de l'année des conférences gratuites autour de l'art lyrique au Théâtre de l'Échange, mais également des déplacements, des séminaires et des sorties culturelles.

Budget global pour les 6 conférences gratuites proposées au Théâtre de l'Échange lors de la saison 2023/2024 : 2 500 €.

L'association sollicite une aide de la Ville de 260 € pour le coût de location du théâtre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **260 €** pour soutenir l'association « LYRIA » dans le coût de location du Théâtre de l'Échange où se déroulent les conférences.

L'association « GEVA » (Grand Ensemble Vocal d'Annecy) regroupe un ensemble de chanteurs amateurs et se consacre à l'étude et aux représentations de grandes œuvres classiques pour chœur et orchestre. Le GEVA a donné le Requiem de Brahms en concert le 24 novembre dernier en l'église Sainte-Bernadette d'Annecy en collaboration avec le chœur Gratiana de Grenoble, accompagné pour cette occasion par des solistes annéciens et des musiciens professionnels. Le concert a rassemblé 500 spectateurs.

Budget global : 25 000 €.

L'association sollicite une subvention de 600 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **600 €** pour soutenir l'association « GEVA » dans le coût de location de l'église Sainte-Bernadette d'Annecy.

Vu l'avis de la commission Culture du 18 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir

- **ATTRIBUER** les subventions suivantes à des associations culturelles :
 - Pour des projets culturels :
 - ALPS : 1 700 €
 - Annecy Lac Photo : 6 000 €

- G Ciné : 700 €
- Jardins Fabriques : 6 000 €
- L'Atelier 9 : 1 000 €
- Pour des locations de salles :
 - LCE 74 : 900 €
 - Les Escholiers : 2 500 €
 - LYRIA : 260 €
 - GEVA : 600 €

- **AUTORISER Monsieur le maire à verser ces subventions.**

Mme LEPAN.-

Serait-il possible d'avoir un rapport sur le taux d'occupation des salles prêtées aux associations pour voir s'il y a un effet de l'augmentation des tarifs de location de salle ?

Peut-on avoir un compte rendu et un comparatif entre l'année dernière avant le changement de tarifs et cette année pour voir si nos salles sont bien occupées et si les associations ont pu continuer à mener leurs événements comme elles le faisaient jusqu'à présent ?

M. MULATIER-GACHET.-

Sur la location de salles, nous l'avons présenté en commission Finances, je ne sais plus quand, nous avons mis le taux d'occupation de chacune des salles, de la plus grande à la plus petite. Nous pouvons envoyer ce document à tout le monde, il n'est pas du tout confidentiel. Ce sera présenté en commission Finances à la rentrée pour faire un point notamment sur le nombre de gratuités, les locations etc. Je le note et on vous l'envoie. Il y a un état des lieux complet du taux d'occupation des salles.

Je peux venir le présenter dans une autre commission, mais la commission Finances aura toutes les informations et pourra le transmettre.

M. LE MAIRE.-

Merci. Madame GRARD.

Mme GRARD.-

J'ai deux questions sur les prises en charge de location de salles.

LCE74 avait demandé une subvention de 2 000 euros, la Ville attribue 900 euros. Et les Escholiers avaient demandé une subvention de 3 500 euros, il lui est attribué 2 500 euros.

Sachant que le prix de location des salles a été augmenté fortement en 2023. Pour rappel, au Théâtre de l'Echange plus 205 %, nous sommes passés de 19 euros à 60 euros en semaine et de 39 euros à 120 euros le dimanche. Et pour la salle Pierre Lamy, c'est une augmentation entre 195 et 217 %, passant de 161 euros à 180 euros en semaine, et 69 euros à 220 euros. Cela pèse sur les épaules des associations.

Je voulais savoir pourquoi ces associations n'avaient pas eu les sommes demandées.

M. GÉRY.-

Lorsqu'il y a une demande, on regarde le budget total et la situation financière de l'association. Cela fait déjà plusieurs années, c'était déjà le cas avant 2017 dans chaque commune, on

essaie de faire en sorte que les associations utilisent leurs finances parce qu'elles ne doivent pas cumuler ou thésauriser. C'est selon l'analyse financière de chaque association qui est faite et du besoin qu'elles ont.

Cela peut être le budget de l'événement, elles ont parfois d'autres subventions qui peuvent venir du Département ou d'autres contributeurs.

Tout cela est pris en compte et analysé par les services qui font une proposition pour que l'association soit à l'équilibre pour l'événement.

Mme GRARD.-

J'ai une autre question concernant le Jardin des Fabriques, à qui l'on accorde 6 000 euros pour un projet « Cavités habitées » au cimetière des Glaisins. Sur l'invitation de l'inauguration de cette installation artistique, il est précisé que ceci rentre dans le cadre d'un programme qui s'appelle « Renouer avec les vivants », qui a déjà eu une subvention de 5 000 euros dans le cadre de l'appel à projets Transition.

Je voulais savoir si ces deux subventions subventionnent le même projet, car il me semblait que l'on ne pouvait pas demander plusieurs subventions pour un même projet.

M. GÉRY.-

C'est une subvention supplémentaire uniquement sur le projet de l'œuvre, pas sur tout ce que fait l'association avec les cimetières, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est cette fois-ci sur l'aspect artistique, la subvention concerne l'œuvre artistique qui est menée, mais qui englobe un autre projet dans les transitions, en effet. C'est pour cela que l'on a bien nommé l'œuvre, l'artiste etc.

M. MARIAS.-

Pour compléter sur les propos de Fabien, dans l'appel à projets Transition 2023, de mémoire il s'agissait des « Cafés mortels », qui ont été organisés sur l'année 2024, nous avons beaucoup débattu sur ce sujet lors du jury. Il faudrait vérifier mais c'étaient bien deux choses distinctes.

Mme GRARD.-

C'était le projet « Renouer avec les vivants » au Jardin des Fabriques, nous avons attribué 5 000 euros dans le cadre de l'appel à projets Transition, qui se passait également au cimetière des Glaisins.

M. LE MAIRE.-

Je ne vois pas d'autres questions. Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Il est précisé que pour cette délibération n'a pas pris part au vote :

Gaël DESMOUELLES pour l'Atelier 9.

27 - D.CN.2024-147 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET À UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

- Rapport de Alexandre MULATIER GACHET -

Il est rappelé que dans le cadre du budget 2024 un montant global de subventions d'investissement a été inscrit pour accompagner le renouvellement des équipements des structures culturelles associatives et de l'EPCC Citia.

Le montant voté au BP 2024 est globalisé. Il convient ici de répartir la subvention pour chaque association et l'EPCC Citia. Les montants proposés sont les suivants :

L'AUDITORIUM SEYNOD

- 16 250 € pour l'acquisition de matériels de signalétique intérieures, extérieures et de matériels informatique.

MUSIQUES AMPLIFIÉES AUX MARQUISATS – LE BRISE GLACE

- 38 750 € pour l'acquisition de matériels techniques et informatique spécifiques

BONLIEU SCÈNE NATIONALE

- 38 750 € pour l'achat de matériels techniques et informatique spécifiques
- 10 000 € pour l'acquisition de matériels de décors de rentrée dans le Forum Bonlieu
- 38 000 € pour l'acquisition d'œuvres Annecy Paysages

LA BOUQUINERIE

- 7 788 € pour l'acquisition de matériels RFID (pour fluidifier les navettes de livres et documents entre les médiathèques) ainsi que l'achat de matériels d'aménagement spécifiques aux bibliothèques

BOÎTE À LIRE

- 8 823 € pour l'acquisition d'automates de prêts et retours des livres, de la licence et l'achat de matériel d'agencement spécifiques aux bibliothèques.

LES AMIS DE LA MUSIQUE D'ANNECY-LE-VIEUX (École de musique)

- 2 987 € pour l'acquisition d'un logiciel spécifique aux écoles de musique.

CITIA

- 12 000 € pour l'acquisition de matériels techniques et informatique spécifiques.
- 14 000 € pour l'acquisition de décors du forum Bonlieu durant le Festival FIFA

Il est précisé que le versement de subventions d'investissement est prévu dans les conventions de ces structures culturelles.

Les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024.

Vu l'avis de la commission Culture du 18 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de ces subventions d'investissement aux associations culturelles Bonlieu Scène Nationale, l'Auditorium Seynod, Musiques Amplifiées aux Marquisats - le Brise-Glace, Boîte à Lire, Les Amis de la musique d'Annecy-le-Vieux, La Bouquinerie, et l'EPCC Citia ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les associations lorsque celles-ci bénéficient de subventions de la Ville dont le montant annuel est supérieur à 23 000 €.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Il est précisé que pour cette délibération n'ont pas pris part au vote :

François ASTORG pour CITIA, **Joëlle DERIPPE-PERRADIN** pour l'Auditorium de Seynod, **Isabelle DIJEAU** pour La Bouquinerie, **Samuel DIXNEUF** pour les Musiques amplifiées aux Marquisats, BSN, **Fabien GÉRY** pour l'Auditorium de Seynod, les Musiques amplifiées aux Marquisats, BSN, CITIA, **Fabienne GRÉBERT** pour CITIA, **Frédérique LARDET** pour CITIA, **Xavier OSTERNAUD** pour La Bouquinerie, **Jean-Jacques PASQUIER** pour BSN.

28 - D.CN.2024-148 : **CONVENTION TRIENNALE 2024-2026 DE PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ET L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES (AVIJ) DES SAVOIE RELATIVE AU FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU COMMISSARIAT DE POLICE D'ANNECY ET DE L'UNITÉ DE GENDARMERIE D'ANNECY-MEYTHET**

- Rapport de Samuel DIXNEUF -

Inscrite dans le plan d'actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la prévention de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales est un sujet d'importance pour lequel la Ville participe au co-financement d'un poste d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie (ISCG) afin d'améliorer la prise en charge des victimes.

Ainsi, l'installation de cet intervenant au sein même des locaux de l'unité de gendarmerie ou du commissariat permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le gendarme ou le policier de la situation l'ayant conduit à solliciter ce service étatique.

Depuis novembre 2018, l'État, le Conseil Départemental et la ville d'Annecy cofinancent le poste d'ISCG au sein de l'unité de gendarmerie de Meythet et du commissariat d'Annecy.

Pour la ville d'Annecy, il est convenu depuis 2018 que le montant de cette subvention était de 15 000 €.

Le Préfet attache une grande importance à la reconduction de ce poste qu'il considère comme un outil indispensable à la protection des victimes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Afin de pérenniser son financement et stabiliser l'équilibre budgétaire de ce poste, il souhaite appliquer cette année le principe d'un financement équivalent pour chacun des cofinanceurs. Ce principe d'égalité est déjà appliqué sur les postes d'ISCG du département, et, est acquis pour le Conseil Départemental s'agissant de l'ISCG d'Annecy.

- Sur ce principe, il est demandé à la ville d'Annecy de participer à hauteur d'un tiers du coût total du dispositif, soit 20 666 €.

- En 2022 et 2023, la participation de la ville d'Annecy s'élevait à 15 000 €, celle de l'État à 24 600 € et celle du Département à 18 000 €.

Les bilans 2022 et 2023 de l'activité de l'ISCG d'Annecy/Meythet permettent de constater une augmentation de 16 % des entretiens effectués en gendarmerie par l'ISCG, ainsi qu'une nette augmentation des réunions partenariales (+ 131 % pour le secteur gendarmerie, + 281 % pour le secteur police). Le nombre d'entretiens effectués par l'ISCG au commissariat reste stable.

En 2022, 69 % des saisines de l'ISCG concernaient des violences intrafamiliales (VIF). En 2023, les VIF représentaient 81 % des saisines. Les VIF constituent donc la majorité des infractions pour lesquelles l'ISCG est saisi. Il est enfin constaté une augmentation de 8 % de la proportion des VIF dans la totalité des saisines entre 2022 et 2023.

L'écart entre les entretiens gendarmerie et police s'expliquent par un fonctionnement différent. Concernant la gendarmerie, l'ISCG est saisi par la Maison de Protection des Familles (MPF) de façon hebdomadaire par l'intermédiaire de fiches, et peut l'être par toutes les brigades. Alors que la police oriente vers l'ISCG principalement par le plaignant, l'accueil et les mains courantes reçues.

L'ISCG est maintenant bien identifié sur le territoire par les partenaires ainsi que par les fonctionnaires de police et de gendarmerie, qui orientent plus facilement vers cet intervenant.

Ce dispositif complète la prise en charge des victimes, et permet un accompagnement global, incluant les problématiques sociales souvent associées, que la police et la gendarmerie ne sont pas en mesure de traiter.

Eu égard aux enjeux territoriaux, à l'engagement de la ville d'Annecy affiché dans la lutte contre les Violences Intrafamiliales et aux éléments du bilan présentés ci-dessus, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la nouvelle convention triennale 2024-2026 de partenariat avec l'État, le Département de la Haute-Savoie et l'AVIJ pour le poste d'intervenant social en police et gendarmerie, portant la participation financière de la Ville à 20 666 € par an et pour 3 ans ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

M. LE MAIRE.-

Je voudrais souligner la grande qualité des actions qui ont été faites par tous les acteurs autour de ce sujet de l'AVIJ, je pense à la Communication et à la personne qui travaille directement.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

29 - D.CN.2024-149 : DISPOSITIF "SÉJOUR DÉCOUVERTE" - ATTRIBUTION D'UNE BOURSE MUNICIPALE

- Rapport de Jean-François DEGENNE -

Par délibération n° 2016-186 du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a fixé les modalités du dispositif « Séjour-découverte » puis, par délibération n° D.CN.2023-3 du 30 janvier 2023, a approuvé les modifications au Règlement du dispositif élargi « Séjour-découverte ».

Pour mémoire :

La Ville apporte son soutien financier, sous forme d'une bourse, pour accompagner les projets de mobilité à l'international des 18-30 ans, demeurant, étudiant ou travaillant sur le territoire de la commune d'Annecy.

Sont éligibles les séjours s'effectuant dans le cadre d'une offre recensée par la Ville ou d'une mobilité organisée en autonomie, dans une ville partenaire ou quelle que soit la destination.

Le montant de la bourse, selon les modalités fixées à l'article 4 du règlement, prend en compte la destination, les modalités du séjour et la situation du demandeur.

La bourse attribuée ne pourra excéder 70 % du coût total du projet de mobilité en tenant compte des limites suivantes :

- 2 000 € au maximum, lorsque le/la bénéficiaire ne reçoit aucune rémunération dans le cadre de sa mobilité ;
- 500 € au maximum, dans le cas d'une rémunération équivalant au salaire minimum du pays, pour un séjour effectué dans une ville partenaire d'Annecy, la bourse étant limitée à une participation aux frais de transport.

Dans le cadre de la délibération sur le vote détaillé du budget principal, une enveloppe budgétaire de 17 000 € a été affectée au titre de ce dispositif pour l'année 2024.

Tenant compte des éléments précités, les membres de la Commission d'examen se sont réunis, le 15 mai 2024, afin d'établir la liste des bénéficiaires et le montant des bourses.

Séjour découverte identifié et ou organisé par le demandeur

Lilou MATHIS, pour un voyage d'étude sur l'ancrage des traditions dans l'art contemporain thaïlandais. Ce voyage s'effectuera à Bangkok et Chiang Mai, villes de culture. Pour ce séjour effectué du 1^{er} au 31 juillet 2024, une bourse de 500 €.

Vu l'avis de la commission « Générations futures » en date du 13 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une bourse municipale de 500 € à Lilou MATHIS ;
- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure avec Lilou MATHIS ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire d'Annecy, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une bourse municipale de 500 € à Lilou MATHIS, selon les modalités prévues au règlement.

Mme BOLY.-

Dans la lignée de mes votes précédents, je réclame que nous puissions dépoussiérer ce règlement.

Je vais m'abstenir.

M. LE MAIRE.-

C'est noté.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 66 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix

Abstentions : BOLDY Cécile, KRIVOBOK Nicolas.

30 - D.CN.2024-150 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR PROJETS D'ACTION(S) INTERNATIONALE(S)

- Rapport de Jean-François DEGENNE -

Par délibération n° D.CN.2021-29 du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a créé le dispositif de « subvention pour projet d'action(s) internationale(s) » et en a fixé les modalités par Règlement.

Pour rappel, la Ville apporte un soutien financier aux associations et aux établissements d'enseignement du territoire annécien, pour concrétiser leur(s) projet(s) en lien avec l'international.

Sont éligibles au dispositif :

- Les associations à but non lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de la commune d'Annecy ou dont les activités impliquent des Annéciens, justifiant d'un an d'existence et présentant un compte de résultat financier ;
- Les établissements d'enseignement scolaire et universitaire dont la domiciliation est située sur le territoire de la commune d'Annecy ;
- Les établissements d'enseignement professionnel dont la domiciliation est située sur le territoire de l'agglomération du Grand Annecy.

Le porteur du projet doit apporter un autofinancement de 30 % minimum de la subvention municipale sollicitée et le subventionnement de la Ville ne peut excéder 50 % du coût total du projet.

La commission examine les demandes tout au long de l'année, une fois par trimestre. Les demandes de subvention supérieures à 3 000 € doivent être déposées au plus tard le 15 janvier de l'année de début du projet.

Par délibération n° D.CN.2024-42 du 25 mars 2024, une enveloppe budgétaire de 51 250 € a été affectée au titre de ce dispositif pour l'année 2024.

Suite à la première session d'examen, des subventions pour un montant total de 32 500 € ont été attribuées par le Conseil Municipal par délibération n° D.CN.2024-44 du 25 mars 2024.

Pour la deuxième session de l'année 2024, la Commission d'examen du 15 mai 2024 a retenu les projets suivants et statué sur les montants de subventions demandées pour un montant total de 11 100 € :

- « L'eau source de biodiversité et de développement », projet se déroulant du 28 mai au 5 juin 2024, une subvention de 1 100 € au Lycée Saint-Michel ;
- « Projet de solidarité internationale Cotonou Les universités SGDF », projet se déroulant du 12 juillet au 06 août 2024, une subvention de 2 500 € aux Scouts et Guides de France (Groupe St Maurice d'Annecy) ;
- « Mois du film européen », du 03 au 26 mai 2024 pour les élèves d'Annecy, une subvention de 3 000 € au Centre Départemental de Promotion du Cinéma ;
- « Stage de 3^{ème} à Sassandra » du 1^{er} septembre 2024 au 31 mars 2025, une subvention de 2 500 € au Collège Raoul Blanchard ;
- « Partenariat Croix-Rouge Sassandra/Annecy », projet se déroulant du 1^{er} juin 2024 au 28 février 2025, une subvention de 2 000 € à la Croix-Rouge française Unité Locale d'Annecy.

Par ailleurs, par délibérations n° D.CN.2023-154 du 26 juin 2023 et n° D.CN.2023-211 du 25 septembre 2023, les projets suivants ont fait l'objet d'un subventionnement, dont le versement (70 % au début du projet et 30 % à la clôture) intervient sur deux années civiles distinctes.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la fraction restante d'un montant de :

- 330 € pour le projet « Consolidation du partenariat Ndianda-Annecy » - correspondant à 30 % du montant de la subvention de 1 100 € approuvée en 2023, pour le projet conduit par le Collège Raoul Blanchard ;
- 300 € pour le projet « Les traces d'une rencontre » - correspondant à 30 % du montant de la subvention de 1 000 € approuvée en 2023, pour le projet conduit par le Collège Raoul Blanchard.

Vu l'avis de la commission Générations Futures du 13 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la liste des projets retenus ;
- **APPROUVER** les montants de subventionnement affectés, à savoir :
 - 1 100 € au lycée Saint-Michel ;
 - 2 500 € aux Scouts et Guides de France (groupe St Maurice d'Annecy) ;
 - 3 000 € au Centre Départemental de Promotion du Cinéma ;
 - 2 500 € au Collège Raoul Blanchard Classes option Croix-Rouge ;
 - 2 000 € à la Croix-Rouge française Unité Locale d'Annecy.
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec le Centre Départemental de Promotion du Cinéma précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée telle que jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux bénéficiaires, conformément aux modalités fixées au règlement du dispositif.

M. DEGENNE.-

Au cours de sa session du 15 mai, la commission d'examen a statué sur cinq projets pour un montant total de 11 100 euros, dont trois projets en Afrique, un avec l'Espagne et un soutien financier au Centre départemental de promotion du cinéma pour le Mois du film européen.

Deux des projets africains sont en lien avec le jumelage Annecy-Sassandra en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une part, du déplacement d'élèves du collège Raoul Blanchard qui effectueront leur stage professionnel de 3^e à Sassandra en janvier prochain. Six d'entre eux sont issus de l'option « Croix-Rouge », ils ont été formés comme initiateurs 1^{er} secours et accompagneront les animateurs de la clinique mobile de la Croix-Rouge de Sassandra pour initier les enfants des villages de brousse aux gestes qui sauvent.

Trois autres élèves de Raoul Blanchard sont issus des Sentinelles de l'Environnement, club initié avec l'association For My Planet, elles réaliseront une étude sur la gestion des déchets, thème prioritaire pour la ville de Sassandra.

Sur le volet santé, ce projet de collège sera accolé à un second projet porté par l'unité locale de la Croix-Rouge d'Annecy. En effet, cinq personnes de l'unité locale annécienne iront à Sassandra réceptionner du matériel médical récolté sur le bassin annécien et former les bénévoles Ivoriens en parallèle du séjour des élèves de Raoul Blanchard.

Le projet au Bénin a été monté par un groupe de jeunes filles de la branche dite des Compagnons du groupe Saint-Maurice des Scouts et Guides de France à Annecy, il s'agit de mettre en place cet été des activités au bénéfice de 30 jeunes mineurs dans un foyer d'accueil des enfants des rues à Cotonou.

Le projet espagnol est un échange scolaire du lycée Saint-Michel à Utrera, localité à proximité de Séville. Le thème porte sur l'eau comme source de biodiversité, de développement, et est en continuité avec un projet semblable qui avait été mené en 2023 avec un lycée de la Province de Murcie.

Enfin, le soutien de 3 000 euros au Centre départemental de promotion du cinéma est fléché sur l'évènement du Mois du film européen, qui vient de se terminer, qui s'est déroulé comme chaque année en mai, du 3 au 26 mai 2024. Ce soutien financier vient en sus de la subvention annuelle de fonctionnement que le CDCP reçoit par convention pour la gestion des cinémas La Turbine et Le Rabelais. Il est donc nécessaire de conclure pour l'octroi de cette subvention de 3 000 euros une convention spécifique d'objectifs et de moyens que vous trouverez en annexe de la délibération.

M. LE MAIRE.-

Merci, Jean-François. Avez-vous des questions ? Madame BOLY.

Mme BOLY.-

Je trouve cela très bien. Pour autant, on retrouve souvent selon moi les mêmes porteurs, cela m'interroge sur la limite que l'on peut donner à ces porteurs.

Je m'interroge sur l'inclusion, notre territoire n'est pas composé uniquement d'Annecy centre, il y a aussi des établissements notamment scolaires sur l'ensemble de notre commune nouvelle.

Je vais voter pour, néanmoins je m'interroge.

Je siége à Evires mais je pense aussi à Seynod, où nous avons une population souvent issue de la diversité, il est important de l'adresser sur ces voyages à l'international. Ces enfants auraient peut-être besoin de découvrir les racines car bien souvent, ils vivent dans des conditions telles que matériellement, les parents ne peuvent pas leur faire profiter de cela. Il est de notre rôle en tant que Ville de nous adresser à ces établissements scolaires porteurs ou de les inciter à porter de tels projets.

M. DEGENNE.-

Effectivement, Madame BOLY, dans le règlement, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le relire, il est prévu qu'en ce qui concerne les établissements d'enseignement professionnel, l'éligibilité soit étendue à l'ensemble de l'agglomération, ce qui permet à des enfants à plus faible opportunité de pouvoir bénéficier de ces projets.

Il faut aussi que l'établissement en propose.

M. LE MAIRE.-

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? (Ce n'est pas le cas.). Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

31 - D.CN.2024-151 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - AIDES AUX PROJETS ET AUX ÉVÉNEMENTS DES STRUCTURES SOCIOCULTURELLES : MJC CENTRE SOCIAL ARCHIPEL SUD, CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PARMELAN, MJC CENTRE SOCIAL "LE MIKADO" ANNECY NORD, MJC CENTRE SOCIAL FORUM DES ROMAINS, ASSOCIATION "LES CARRÉS", ASSOCIATION CRAN-GEVRIER ANIMATION, MJC CENTRE SOCIAL VICTOR HUGO, ASSOCIATION "LE POLYÈDRE", ASSOCIATION GRANDIR ET CRÉER, ÉCOLE DES PARENTS ET ÉDUCATEURS DE HAUTE-SAVOIE ET LA FÉDÉRATION DES OEUVRES LAÏQUES (FOL)

- Rapport de Gaël DESMOUCELLES -

Huit structures socioculturelles sont implantées sur le territoire d'Annecy :

- Archipel Sud MJC Centre Social (Annecy) ;
- Centre Social et Culturel du Parmelan (Annecy) ;
- MJC Centre Social Le Mikado Annecy Nord (Annecy) ;
- Forum des Romains MJC Centre Social (Annecy) ;
- Association Les Carrés (Commune déléguée d'Annecy-le-Vieux) ;
- Association Cran-Gevrier Animation (Commune déléguée de Cran-Gevrier) ;
- MJC Centre Social Victor Hugo (Commune déléguée de Meythet) ;
- Association le Polyèdre (Commune déléguée de Seynod).

Ces huit structures socioculturelles sont des partenaires privilégiées et incontournables tant leurs projets associatifs s'inscrivent de manière forte dans les politiques sociales, éducatives, culturelles et sportives que la Ville souhaite déployer. En effet, ces associations jouent un rôle

actif dans l'animation locale et exercent une mission permanente d'éducation populaire, d'animation du projet social et de lien social avec les habitants du quartier. La Ville reconnaît cette mission d'intérêt général et soutient donc leurs actions.

Trois autres associations locales mettent en place des projets spécifiques dont :

- Grandir et Créer ;
- Ecole des Parents et Educateurs de Haute Savoie ;
- Fédération des Œuvres Laïques 74.

Par délibération n° D.CN.2024-44 du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé les subventions annuelles de fonctionnement attribuées notamment à ces huit associations socioculturelles.

Les structures mettent en place des événements et des projets spécifiques tout au long de l'année pour animer leur territoire. Pour les aider dans la mise en place de ces événements et projets spécifiques, elles sollicitent le soutien financier de la ville.

Concernant le coût des projets présentés, le montant total proposé au Conseil Municipal est de 172 500 € conformément à l'enveloppe budgétaire allouée. Ces projets ont été validés en commission subvention de la Direction de la Jeunesse.

Association sollicitant la subvention	Projet subventionné	Descriptif du projet	Coût du projet	Montant de la subvention sollicitée	Montant attribué
Grandir et Créer	Moi aussi je veux que ça bouge	Festival jeunes « Moi aussi je veux que ça bouge » pour mettre en lumière des jeunes engagés	12 000 €	5 000 €	4 000 €
École des Parents et Educateurs de Haute Savoie	Lieu ressource	Lieu d'accueil et de ressource pour tous les parents	18 500 €	2 500 €	2 500 €
FOL 74	Allumeurs de lune	Spectacle sur les droits de l'enfant	2 000 €	1 500 €	1 000 €
ASSOCIATION LES CARRÉS	Jazz aux Carrés	Festival de Jazz, temps fort des Carrés se déroulant sur une semaine, propose une programmation éclectique, subtile, variée et de qualité, qui s'adresse à tous les publics. Durant la semaine, le public peut participer à de l'éveil musical, de la danse, des concerts et autres festivités.	45 568 €	3 000 €	3 000 €

- Procès-verbal du Conseil Municipal de la commune d'Annecy du 24/06/24 -

Association sollicitant la subvention	Projet subventionné	Descriptif du projet	Coût du projet	Montant de la subvention sollicitée	Montant attribué
ASSOCIATION LES CARRES	Tout feu tout femme	Le festival « Tout feu tout femme » met à l'honneur les femmes actives ou retraitées, adhérents ou habitants du quartier. Des échanges sont organisés autour de sujets forts de l'actualité. Ce sont des temps culturels, d'écoute et de partage.	21 375 €	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION LES CARRES	Skatepark	Le projet Skate-park vise à embellir l'espace public d'Annecy-le-Vieux en impliquant les jeunes autour d'un projet street art qui leur permette de mieux appréhender leur environnement.	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PARMELAN	Grand Saut	Festival autour des arts du cirque. Mission de rayonnement	52 600 €	12 000 €	11 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PARMELAN	Un été au Parmelan	Différentes actions sont mises en place : ateliers, spectacles, conférences... pour sensibiliser le public et ouvrir de nouveaux horizons artistiques.	7 800 €	3 800€	3 000 €
LE POLYÈDRE	Carnaval	Le carnaval est un moment de convivialité, de rencontre entre les structures socioculturelles, associations et les habitants. Se regrouper autour d'animations et traditions fait partie de l'animation des communes déléguées.	11 888 €	8 000 €	8 000 €
LE POLYÈDRE	Vendredis animés	Organisation de festivités sur Seynod certains vendredis de l'été dans le but de créer une dynamique de quartier et de permettre aux habitants de se rencontrer	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Association sollicitant la subvention	Projet subventionné	Descriptif du projet	Coût du projet	Montant de la subvention sollicitée	Montant attribué
LE POLYÈDRE	Bourse aux jouets	Organisation de la bourse aux jouets annuelle à laquelle a été rajoutée des animations et buvettes pour tous les âges afin de recréer du lien, du partage et de l'échange avec les habitants, en situation de crise sanitaire.	1 500 €	1 500 €	1 500 €
MJC FORUM DES ROMAINS	Ludilac	Ce festival du jeu est installé depuis 2000 sur le territoire. Ce festival proposera des animations, jeux en tout genre, escape game, molky en espace extérieur. Professionnels du jeu, partenaires locaux et public seront au rendez-vous.	22 000 €	16 000 €	16 000 €
MJC FORUM DES ROMAINS	Escale	Tiers lieu pour les familles qui dans un premier temps sera un lieu d'écoute proposant un accueil café convivial, chaleureux et de qualité. Dans un second temps, ce lieu ressource mettra en place des permanences de partenaires et associations. Puis dans un troisième temps un « labo des pros » sera mis en place, regroupant des spécialistes (professionnel ou pas) pour développer le réseau existant et créer des temps de concertation et de réflexion autour de projets.	6 000 €	3 000 €	1 500 €
MJC FORUM DES ROMAINS	Du jardin à l'assiette	Co-gestion d'un jardin partagé entre la ville et la MJC. Animation de parcelles individuelles et partagées à cultiver. Élaboration de repas avec les légumes du jardin.	5 000 €	3 000 €	2 000 €
MJC FORUM DES ROMAINS	OCNIS	Objets connectés non identifiés	8 650 €	4 000 €	3 000 €
CRAN-GEVRIER ANIMATIONS (CGA)	Carnaval	Le carnaval est un moment de convivialité, de rencontre entre les structures socioculturelles, associations et les habitants. Se regrouper autour d'animations et traditions fait partie de l'animation des communes déléguées.	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Association sollicitant la subvention	Projet subventionné	Descriptif du projet	Coût du projet	Montant de la subvention sollicitée	Montant attribué
CRAN-GEVRIER ANIMATIONS (CGA)	Green Festival	Dans le cadre de leur nouvelle mission de rayonnement autour de l'écologie, l'association propose un festival qui met en lumière le développement durable	16 000 €	10 000 €	10 000 €
MJC ARCHIPEL SUD	Paroles en éclats	Depuis 20 ans, la MJC centre social Archipel Sud organise le festival de conte Paroles en Éclats. Cet événement intervient dans le cadre de la mission de rayonnement de l'association « la parole en mouvement ».	15 245 €	15 245 €	14 000 €
MJC VICTOR HUGO	Mercredis animés	Proposition d'animations simples (quizz, bricolage, parcours sportifs, lectures...) et accessibles à tous, le mercredi sur le parvis de la MJC. Ces actions permettent de créer des temps de rencontre et de partage avec les habitants.	1 000 €	1 000 €	1 000 €
MJC VICTOR HUGO	Casse ta carapace	Événement citoyen mettant en place sur une semaine des actions de sensibilisation sur la thématique "des différences" et permettant la mise en lumière des différentes actions citoyennes menées tout au long de l'année par la MJC et ses partenaires.	5 000 €	3 700 €	3 000 €
MJC VICTOR HUGO	Chante apéro	Organisation d'apéro autour de concerts qui permettent la découverte d'artistes talentueux et de styles musicaux différents.	6 000 €	2 700 €	2 500 €
MJC VICTOR HUGO	Carnaval	Le carnaval est un moment de convivialité, de rencontre entre les structures socioculturelles, associations et les habitants. Se regrouper autour d'animations et traditions fait partie de l'animation des communes déléguées.	5 000 €	4 200 €	2 000 €
MJC VICTOR HUGO	Médiation culturelle	Dans le cadre de leur mission de rayonnement la MJC développe un certain nombre d'actions autour de la culture dans sa globalité.	17 700 €	4 500 €	4 500 €

- Procès-verbal du Conseil Municipal de la commune d'Annecy du 24/06/24 -

Association sollicitant la subvention	Projet subventionné	Descriptif du projet	Coût du projet	Montant de la subvention sollicitée	Montant attribué
MJC VICTOR HUGO	Meythet en scène	C'est un festival de théâtre amateur qui vise à valoriser les talents et les initiatives.	5 000 €	2 300 €	2 000 €
MJC VICTOR HUGO	Fête Citoyenne	Fête citoyenne pour et avec les habitants du 7 au 9 juin. Échanges autour de sujets sociétaux, avec une production culturelle et artistique locale. Village abritant des ateliers, conférences, concerts, spectacles, stands d'information, espace rencontres...	11 500 €	11 500 €	1 500 €
MJC VICTOR HUGO	Jeudis festifs	Les Jeudis festifs représentent 3 concerts qui s'inscrivent de manière globale dans une démarche « d'aller-vers » les habitants et de faire à partie de leurs besoins et envies.	5 000 €	3 500 €	3 500 €
MJC MIKADO	Carnaval	Le carnaval est un moment de convivialité, de rencontre entre les structures socioculturelles, associations et les habitants. Se regrouper autour d'animations et traditions fait partie de l'animation des communes déléguées.	19 700 €	19 700 €	15 000 €
MJC MIKADO	Mikado plage	Mikado Plage donne rendez-vous 2 fois par semaine tout l'été aux habitants au plus près de chez eux. Des animations pour tous et ponctuelles (projections, bal, karaoké...), des ateliers créatifs, des jeux, des planchas en libre-service sur le territoire Novel Teppes sont organisés par le Mikado.	50 000 €	20 000 €	16 000 €
MJC MIKADO	Passeurs d'image	S'inscrit dans une démarche artistique, sociale et culturelle dans les quartiers. Chaque année un atelier de réalisation, d'écriture et de montage est organisée pour la réalisation d'un film avec un public jeune	30 000 €	18 200 €	17 000 €

Les soutiens financiers aux événements et projets spécifiques seront versés après réalisation effective de l'événement en 2024 et sur présentation des justificatifs d'utilisation du soutien financier. Les justificatifs sont à fournir au plus tard le 1^{er} décembre 2024.

Un avenant à chaque convention d'objectifs et de moyens sera conclu.

Vu l'avis de la Commission Générations Futures du 13 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les subventions proposées au titre de soutien financier aux événements et aux projets des onzes structures socioculturelles ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions.

M. DUPERTHUY.-

Merci de nous avoir mis les montants demandés et les montants octroyés, c'était une demande ancienne de la part des oppositions.

Cela amène la question suivante. Comment est fait le choix d'octroyer systématiquement la subvention sollicitée et parfois pas ? Si je prends l'exemple de Carnaval sur la MJC Victor Hugo, il est demandé 4 200 euros, on leur en octroie 2 000, alors que d'autres centres sociaux voient leur demande validée entièrement.

Et quand on fait la somme de la différence, vous avez rogné un peu partout, cela donne parfois l'impression de faire les fonds de tiroirs, enlevé 300 euros sur une demande pour Meythet en Scène, qui demandait 2 300 euros, on leur octroie 2 000 euros.

Au total, par rapport aux demandes qui étaient de 203 845 euros, vous en octroyez 172 500, ce qui fait 31 000 euros d'écart. La Ville d'Annecy est-elle à 31 000 euros près ?

Par ailleurs, il y a des choses qui m'interrogent. Si je prends l'exemple que je connais un peu plus, le Centre Social et Culturel du Parmelan et l'événement « Grand Saut » qui a eu lieu récemment, qui a été un vrai succès, cela fait des années que l'on octroie 12 000 euros, qui sont la demande de cette année, et vous octroyez cette année 11 000 euros. Ce n'est pas énorme, va-t-on me dire, mais je sais que pour ce genre de structure, cela va demander de remouliner des budgets, d'aller chercher 1 000 euros sur des hausses de cotisations à venir ou des baisses de prestations ailleurs.

Je trouve cela un peu dommage. Comme je l'ai dit tout à l'heure, au vu de l'augmentation des subventions de 1 % par an depuis 5 ans, la Ville aurait pu répondre aux demandes qui étaient faites.

Une demande m'interroge également, sur la MJC Victor Hugo, une Fête Citoyenne a été organisée du 7 au 9 juin à Meythet, ils demandaient 11 500 euros et il a été octroyé 1 500 euros. Est-ce que ce sont bien les bons chiffres ? Ne manque-t-il pas un 1, Monsieur MASSEIN ? Nous sommes sur une fête citoyenne qui avait pour objet des échanges autour de sujets sociétaux, avec une production culturelle artistique locale, il me semblait que l'on était dans les trois piliers de votre majorité, et il semble que cet événement a été un peu sabré.

M. LE MAIRE.-

Merci pour la question. Guillaume TATU.

M. TATU.-

Les projets étaient fondus dans les subventions de fonctionnement et parfois ils n'avaient pas lieu. La subvention était préservée alors que le projet n'avait pas lieu.

Cela nous permet aussi de savoir exactement comment est dépensée la subvention pour le projet en question.

Chaque fois ils font des dossiers plus ou moins précis, nous essayons qu'ils le soient le plus possible afin d'attribuer des subventions qui correspondent à ce que peut faire la Ville. Pour certains événements, ils veulent parfois des prestations qui dépassent un peu les possibilités, c'est ce qui explique la différence entre la demande très forte et ce que l'on octroie ici à la Ville. Il y a, avec les services, un collège de réflexion sur les événements que nous avons pour savoir si l'on attribue et si oui, combien.

Sur le Parmelan, je n'ai pas ce chiffre en tête et j'en suis étonné. Je vérifierai et je reviendrai vers vous par mail. Pour moi il était question que l'on maintienne ce montant. J'ai un doute et je ne voudrais pas vous dire de bêtise.

Sur la fête citoyenne, il y a un montant qui n'est pas comptabilisé qui est l'aide logistique de la Ville. Il va falloir que l'on y travaille pour valoriser le travail des agents, de la police municipale et l'aspect logistique que la Ville met en œuvre.

Ce projet est arrivé très tard et du point de vue du règlement des associations, il n'était pas possible de leur verser une subvention. Nous avons réussi à leur verser 1 500 euros pour les accompagner, en sachant qu'ils avaient parfois assez de fonds propres pour financer ce projet.

Sur le Parmelan, je reviens vers toi dès que je retrouve la ligne et je la retrouverai dès demain.

M. LE MAIRE.-

Merci. Avez-vous d'autres questions ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Il est précisé que pour cette délibération n'ont pas pris part au vote :

François ASTORG pour Archipel Sud, CGA, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Polyèdre, Le Mikado, Les Carrés, la MJC Victor Hugo, **Olivier BARRY** pour Le Polyèdre, **Odile CERIATI-MAURIS** pour Les Carrés, **Chantale FARMER** pour Archipel Sud, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Mikado, **Pierre-Louis MASSEIN** pour la MJC Victor Hugo, **Yannis SAUTY** pour CGA, **Guillaume TATU** pour Archipel Sud, CGA, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Polyèdre, Le Mikado, Les Carrés, la MJC Victor Hugo.

32 - D.CN.2024-152 : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 2,65 € PAR JOURNÉE ENFANT AUX ACCUEILS DE LOISIRS DES ROMAINS, PARMELAN, MIKADO, ARCHIPEL SUD ET SOU DES ÉCOLES LAÏQUES AU TITRE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2023, VERSÉS EN 2024**

- Rapport de Gaël DESMOUCELLES -

Dans le cadre de son projet éducatif et familial, la ville d'Annecy est attachée à mettre en œuvre une politique tournée vers l'enfance et la jeunesse, englobant l'ensemble des questions éducatives et d'animation les concernant, dans les différents temps de leur vie.

Les structures socioculturelles d'Archipel Sud, du Parmelan, du Forum des Romains, du Mikado ainsi que l'association Le Sou des écoles laïques, de par leurs projets associatifs, s'inscrivent pleinement dans la politique de la Ville. En ce sens, la ville d'Annecy souhaite tout particulièrement soutenir ces associations dans le cadre de leurs accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), en leur allouant une subvention de fonctionnement de 2,65 € par journée enfant.

Les subventions pour la période de janvier à août 2023 ont déjà été versées. Au vu de la fréquentation des différents ALSH concernés, les aides par association sont les suivantes pour la période de septembre à décembre 2023 :

MJC Archipel Sud	MJC Les Romains	MJC Le Mikado	CSC Parmelan	Sou des écoles laïques
2 071 journées enfants	4 829 journées enfants	2134 journées enfants	821 journées enfants	1262 journées enfants
5 488,15 €	12 796,85 €	5 655,10 €	2 175,65 €	3 344,30 €

Vu l'avis de la commission Générations futures du 13 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions suivantes au profit des structures socioculturelles au titre de la subvention de fonctionnement de 2,65 € par journée enfant pour la période de septembre à décembre 2023 à savoir :
 - MJC Archipel Sud : 5 488,15 €
 - MJC les Romains : 12 796,85 €
 - MJC Le Mikado : 5 655,10 €
 - CSC Parmelan : 2 175,65 €
 - Sou des écoles laïques : 3 344,30 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de ces aides sur l'exercice 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville d'Annecy et les MJC centre social d'Archipel Sud, du Parmelan, du Forum des Romains, du Mikado ainsi que l'association Le Sou des écoles laïques qui détermine cette contribution financière.

Mme LEPAN.-

J'ai vérifié par rapport à ce que l'on avait voté l'année dernière, ce niveau n'a pas du tout été revalorisé. Comme nous l'avons vu, il y a l'inflation, il y a des difficultés pour tous. La Ville d'Annecy a une belle année, comme nous l'a dit tout à l'heure Alexandre MULATIER-GACHET, il y a des moyens financiers disponibles.

De la même manière qu'il s'est engagé à ce que ce soit revalorisé pour les associations, j'aimerais que pour l'année prochaine, cette subvention de fonctionnement soit revalorisée pour nos accueils de loisirs.

J'ai juste vérifié pour l'année dernière mais pouvez-vous nous dire depuis combien de temps

cette subvention n'a pas été revalorisée ?

M. LE MAIRE.-

Je ne suis pas en mesure de vous répondre mais nous vous apporterons une réponse par mail avec les écarts. Et j'ai bien entendu votre interrogation, c'est une réflexion que l'on va conduire évidemment.

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

À titre d'exemple, si on augmente de 5 centimes la journée, cela représente 2 % d'augmentation, c'est 555 euros de plus pour la Ville, cela vaut peut-être la peine de rediscuter pour suivre ce qu'a dit ma collègue.

M. LE MAIRE.-

Nous sommes entièrement d'accord.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (Ce n'est pas le cas.)

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 3 voix

Abstentions : DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, LEPAN Claire

Il est précisé que pour cette délibération n'ont pas pris part au vote :

François ASTORG pour la MJC des Romains, Archipel Sud, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Mikado, **Chantale FARMER** pour la MJC des Romains, Archipel Sud, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Mikado, **Guillaume TATU** pour la MJC des Romains, Archipel Sud, le Centre social et culturel du Parmelan, Le Mikado.

33 - D.CN.2024-153 : **CONVENTION DE MANDAT DE GESTION ET MANDAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION SOLIHA HAUTE-SAVOIE POUR LA GESTION LOCATIVE DE 12 LOGEMENTS TEMPORAIRES D'INSERTION DE LA COMMUNE**

- Rapport de Sophie GARCIA -

M. LE MAIRE.-

Madame SERRATE ne peut pas être rapporteur car elle est membre de SOLIHA.

Chacune des six communes historiques qui constituent aujourd'hui la commune nouvelle d'Annecy avaient développé une politique d'insertion par le logement des publics en difficulté.

Selon les communes, ces dispositifs étaient gérés de façon différente, en interne par les services ou de façon externalisée via un opérateur, et faisaient appel, selon les cas, à des logements appartenant à la commune, au Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) ou loués auprès de bailleurs sociaux.

La volonté politique en matière d'insertion par le logement des personnes les plus démunies a été réaffirmée et la réflexion sur le mode de gestion de ces logements se poursuit.

Cette politique s'inscrit dans les objectifs définis par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) élaboré pour la période 2021-2025 et s'appuie actuellement sur une offre de :

- 52 logements d'insertion dont 12 appartiennent en propre à la Ville ;
- 13 logements à la Résidence sociale des Romains ;
- 12 places au sein des Foyers de Jeunes Travailleurs (F.J.T.) des Romains, de Novel, de Sésame, des Marquissats et de Bernard Chevron dans le cadre du Dispositif d'Insertion par l'Hébergement des Jeunes (D.I.H.J.) ;
- 6 baux glissants en lien avec HALPADES et AATES.

Ces 12 logements confiés à Soliha s'inscrivent dans le dispositif des logements accompagnés de la commune d'Annecy. À ce titre, ils ont vocation à accueillir un public en précarité qui ne présente pas immédiatement les garanties d'autonomie et de ressource financière suffisantes pour accéder au logement de droit commun.

Il s'agit de personnes au parcours personnel complexe qui cumulent souvent plusieurs difficultés. Ces logements permettent aux locataires d'être soutenus et de retrouver les conditions d'une stabilité suffisante à travers un accompagnement résidentiel effectué par les travailleurs sociaux du service logement de la commune d'Annecy. Un contrat d'occupation à titre précaire est proposé à l'occupant pour une durée d'un an, puis renouvelé par période de 3 ou 6 mois en fonction de la mobilisation du locataire.

Par une délibération n° D.CN.2018-80 du 26 mars 2018, puis par délibération n° D.CN.2021-161 du 28 juin 2021, deux conventions de mandat de gestion locative et mandat financier ont donc été successivement conclues avec l'association SOLIHA HAUTE-SAVOIE, afin de lui confier la gestion des 12 logements d'insertion appartenant en propre à la Ville.

La dernière convention arrivera à échéance le 30 juin 2024. Aussi, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention de gestion locative et de mandat financier, jusqu'au 30 juin 2026.

Pour rappel, d'une part, la convention de mandat présente l'avantage de simplifier la gestion des flux et d'éviter de recourir à une régie de recette et, d'autre part, l'association SOLIHA HAUTE-SAVOIE est une Agence Immobilière Sociale (AIS) qui a pour objet principal, l'accès à l'offre locative des personnes qui éprouvent des difficultés à se loger ou se maintenir dans leur logement.

À ce titre, elle agit dans le cadre juridique des mandats de gestion locative conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970, règlementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, dite « loi Hoguet », et dispose donc d'une carte professionnelle l'autorisant à gérer des biens meubles.

Elle dispose également de l'agrément prévu à l'article L. 365-4 du Code de la construction et de l'habitation lui permettant d'exercer les missions d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Les honoraires de gestion et de mandat sont fixés à 23,40 % des loyers mensuels hors charges appelés, exonérés de TVA.

Le mandataire ne pourra prétendre à aucune autre rémunération à quelque titre que ce soit.

Les honoraires sont payables trimestriellement à terme échu par le mandant, sur présentation d'une facture détaillée.

Le mandant se libérera trimestriellement, à terme échu, des sommes dues en exécution du présent contrat en effectuant le versement sur le compte bancaire du mandataire.

La rémunération du mandataire est exigible à la date d'entrée en vigueur de la présente convention de mandat.

Vu l'avis de la commission Solidarités, insertion, santé et bien vieillir du 04 juin 2024 ;

Dans la continuité de ce qui est engagé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de mandat de gestion locative et de mandat financier avec SOLIHA HAUTE-SAVOIE telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette convention ;
- **AUTORISER** le mandataire, SOLIHA HAUTE-SAVOIE, à signer tout document lié à la gestion locative de ces 12 logements.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 66 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 2 voix

Ne prend pas part au vote : BEAUJARD Alexandra, SERRATE Bénédicte.

34 - D.CN.2024-154 : MODIFICATIONS DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX TITRES DE TRANSPORT AUX SENIORS ET ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D.CN.2020-305

- Rapport de Karine BUI-XUAN PICCHEDDA -

Par délibération n° D.CN 2020-305 en date du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a mis en place les modalités d'attribution d'aide aux transports pour les seniors dans le cadre de sa politique volontariste envers les personnes âgées de la ville d'Annecy.

L'objectif de cette politique est de :

- Permettre aux seniors de rester autonomes grâce à un accès facilité aux transports collectifs,
- Aider les seniors à se déplacer en particulier pour se rendre aux restaurants qui leur sont dédiés, aux services de soins et aux activités qui leur sont proposées,
- Maintenir un lieu de proximité pour les plus démunis.

La ville d'Annecy délivre une aide aux titres de transport aux personnes retraitées, de plus de 70 ans, dont la résidence principale (adresse de la déclaration fiscale de revenus) se trouve sur la commune, sur des critères de ressources en ayant pour référence le montant de l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées (ASPA). Pour information, le montant de l'ASPA a été augmenté depuis le 1^{er} janvier 2024, et a été fixé à 1 012 €.

À compter du 1^{er} juillet 2024, le Grand Annecy et la SIBRA mettent en place une nouvelle grille

tarifaire réseau bus, avec notamment une forte promotion des abonnements annuels.

La Ville prendra en charge uniquement les abonnements annuels.

Politique d'attribution	Abonnement annuel
Quotient familial mensuel inférieur ou égal au montant de l'ASPA <i>À titre d'exemple, pour l'année 2024, entre 0 et 1 012 €</i>	50 % de l'abonnement ¹

¹ Selon le tarif en vigueur : taux plein ou tarif solidaire (80 € et 40 € en 2024)

Pour évaluer leurs droits, les demandeurs sont tenus de fournir leur avis d'imposition sur l'année N-1, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, et un justificatif selon les cas suivants :

- Carte de Mobilité Inclusion mention invalidité, stationnement ou priorité ;
- Invalide de guerre, ancien combattant ou veuve de guerre ;
- Attestation Quotient Familial CAF.

Le calcul du droit se base sur le total des revenus bruts déclarés (pensions, rentes, salaires, revenus capitaux mobiliers, revenus fonciers nets), duquel on retranche les éventuelles pensions alimentaires versées.

Ce total, divisé par 12 et par le nombre de parts fiscales, permet d'obtenir le quotient familial mensuel.

L'abonnement est délivré de date à date pour une année.

Ces conditions s'appliqueront à compter de l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis de la commission Solidarités, insertion, santé et bien vieillir du 04 juin 2024 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouvelles modalités de délivrance d'aide aux titres de transports aux seniors ;
- **ABROGER** la délibération n°D.CN 2020-305 du 14 décembre 2020 à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

Cette délibération modifie la délibération votée le 14 décembre 2020, qui était elle-même rectificative de celle du 24 juin 2019.

Elle proposait la gratuité d'abonnement de transport SIBRA ou d'un certain nombre de titres de transport pour favoriser l'autonomie des seniors, des plus démunis, jusqu'à ceux qui avaient des revenus allant jusqu'au quotient familial dépassant au maximum 40 % de l'ASPA, avec des règles variables selon les revenus.

Je précise que la Ville achetait ces titres de transport à la SIBRA, car peu de seniors en ont conscience et peuvent penser que ces gratuités sont uniquement des recettes qui ne rentrent pas dans les caisses, alors qu'il s'agit de dépenses pour la Ville qui n'a pas la compétence Transports. Cette compétence est portée par l'Agglomération.

Par cette délibération aujourd'hui, nous souhaitons modifier les modalités d'attribution de l'aide aux transports assurée par la Ville. En effet, à partir de septembre, les tarifs des transports de la SIBRA évoluent, ils ont été votés en Conseil communautaire.

Ces tarifs ont en effet été déterminés pour que les transports soient abordables pour toute la population, avec des tarifs plus faibles pour les seniors et les jeunes, des tarifs qui vont de 40 à 80 euros par an, soit 4 à 8 euros par mois si l'on tient compte des deux mois de gratuité de l'été.

Nous proposons donc au Conseil municipal d'approuver l'annulation de la délibération de décembre 2020 et d'approuver la prise en charge financière par la Ville d'une réduction de 50 % de l'abonnement annuel pour les seniors de 70 ans et plus, seniors les plus démunis, c'est-à-dire ceux qui ont des revenus correspondant à un quotient familial inférieur ou égal à l'ASPA, qui est actuellement de 1 012 euros par mois.

Les personnes devront se rendre en mairie de proximité ou dans les lieux d'accueil des restaurants seniors avec les documents mentionnés pour retirer un formulaire de prise en charge.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

35 - D.CN.2024-155 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SENIORS ET ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D.CN.2023-166 DU 26 JUIN 2023

- Rapport de Karine BUI-XUAN PICCHEDDA -

Par délibération n° D.CN.2023-166 du 26 juin 2023, le service seniors a arrêté son règlement de fonctionnement.

Après une année, les évolutions de fonctionnement imposent des modifications sur les points suivants :

- Changement des critères d'attribution et de distribution des titres de transport SIBRA suite à la nouvelle tarification sociale mise en place par la SIBRA et le Grand Annecy ;
- Accès des seniors au Portail famille leur permettant de réserver ou annuler directement. Les seniors, autonomes au niveau informatique, pourront donc s'inscrire à la restauration, aux activités sportives et animations en dehors des horaires d'ouverture des accueils seniors avec un accès direct aux informations sur la page de garde du portail ;
- Apporter des précisions de fonctionnement notamment concernant les délais d'annulation qu'il semble indispensable de détailler.

Vu l'avis de la commission Solidarités, insertion, santé et bien vieillir du 4 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications apportées au règlement de fonctionnement des restaurants, des activités et des titres de transports à destination des seniors, ci-annexé ;
- **ABROGER** la délibération n° D.CN.2023-166 du 26 juin 2023.

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

Ces modifications sont nécessaires compte tenu de la délibération que nous venons de voter précédemment.

Il est aussi indiqué que les inscriptions aux activités et restaurants pourront se faire via le portail Famille pour les personnes qui le souhaitent, ce qui est très attendu pour réduire les temps d'inscription en septembre en particulier, et pour plus d'agilité pour les restaurants.

Enfin, il détaille de manière plus explicite les délais d'annulation pour les repas et les activités, ce n'était pas toujours compréhensible pour les personnes.

Mme GRARD.-

Nous sommes d'accord qu'il y a toujours la possibilité de procéder autrement que par le portail Famille, par téléphone ou sur place ?

Mme BUI-XUAN PICCHEDDA.-

Pour annuler, oui. Pour s'inscrire, ce n'est pas par téléphone, le portail Famille est un plus mais les seniors qui, pour certains, n'ont pas l'habitude ou ne souhaitent pas utiliser les moyens numériques, pourront toujours se rendre dans les lieux d'accueil pour s'inscrire en face-à-face, comme ils le faisaient auparavant.

M. LE MAIRE.-

Merci. Je ne vois pas d'autres questions. Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

36 - D.CN.2024-156 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION FRANCE BÉNÉVOLAT HAUTE-SAVOIE

- Rapport de Gaël DESMOUCELLES -

L'association « France Bénévolat Haute-Savoie » appartient au réseau territorial de France Bénévolat, association reconnue d'utilité publique, dont la vocation est le développement de l'engagement bénévole associatif pour une citoyenneté active. Elle met notamment à profit sa connaissance du tissu associatif pour créer des synergies et des coopérations territoriales.

Du fait de son engagement en faveur de l'intérêt général, par délibération n° D.CN.2024-44 du 25 mars 2024, le Conseil Municipal lui a octroyé une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 €.

Depuis plusieurs années, l'association « France Bénévolat Haute-Savoie » organise sur le territoire de la ville d'Annecy le Forum des Associations et du Bénévolat.

Cet événement a pour but de faire connaître à un large public les activités des associations locales et favoriser les contacts entre les responsables associatifs et les futurs bénévoles. Il

permet également d'accompagner les associations à renforcer la reconnaissance et la valorisation de leurs bénévoles.

Plus d'une centaine d'associations répondent présentes à chaque édition. La Ville contribue à cet événement en mettant à disposition, sites et matériels nécessaires.

Historiquement, seules les associations ayant préalablement adhéré à France Bénévolat peuvent participer au Forum des associations et du Bénévolat.

Pour l'année 2024, l'association souhaite renouveler l'accès à l'événement à de nouvelles associations.

L'objectif est de sélectionner un maximum de cinq (5) associations selon les critères suivants :

- Association récente (moins de 3 années d'existence) ;
- Association ayant son siège social ou son activité principale sur le territoire de la commune d'Annecy ou des activités pour lesquelles il n'y a pas d'association qui œuvre sur le territoire communal ;
- Association n'ayant jamais participé au Forum des associations et n'ayant jamais été adhérente de l'association « France Bénévolat Haute-Savoie ».

Considérant que ce projet initié et conçu par l'association concoure au dynamisme de la vie associative locale et de la participation citoyenne, il est proposé de renforcer le soutien de la Ville en accordant à l'association, outre la mise à disposition du site et de matériel, une subvention exceptionnelle de 400 €.

Pour l'édition 2024, la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens précisant les moyens mis à disposition, les objectifs de l'association ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention sera conclue.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € en faveur de l'association « France Bénévolat Haute-Savoie » pour l'organisation du Forum des associations 2024 et **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à son versement ;
- **APPROUVER** les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association France Bénévolat Haute-Savoie dans ce cadre ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'objectifs et de moyens.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

37 - D.CN.2024-157 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR DES DONS ALIMENTAIRES

- Rapport de Chantale FARMER -

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite loi « EGAlim », complétée par la loi du 22 août 2021 portant sur le climat, dite loi « Climat et résilience », prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée afin de lutter notamment pour le réemploi et contre le gaspillage.

Aujourd'hui, l'article L. 541-15-6 du Code de l'environnement dispose que le don de denrées alimentaires par les opérateurs de la restauration collective, dont le nombre de repas préparés est supérieur à trois mille repas par jour à une association habilitée en application de l'article L. 266-2 du code de l'action sociale et des familles, fait l'objet d'une convention, qui en précise les modalités. Ces personnes s'assurent de la qualité du don lors de la cession et mettent en place des procédures de suivi et de contrôle de la qualité du don.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 2 mai 2016 relatif à la liste des personnes morales de droit privé habilitées au niveau national à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire dans son article 1^{er} habilite le Secours Populaire Français à recevoir des dons.

L'association loi 1901 du Secours populaire français – Fédération de Haute Savoie, œuvre au quotidien pour :

- l'aide alimentaire ;
- l'aide vestimentaire et matériel ;
- l'accueil des personnes en difficultés ;
- l'accès aux droits et aide juridique ;
- l'accès à la culture, aux sports et aux vacances ;
- l'accès aux vacances ;
- l'accès aux soins et prévention de santé ;
- l'accompagnement éducatif et scolaire ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

En particulier, elle a initié un projet d'aide alimentaire. Ce dernier consiste en une action de collecte quotidienne dans les grandes surfaces de l'agglomération annécienne. Ces collectes de denrées alimentaires dites de « casse » sont ensuite redistribuées aux plus démunis, proposant ainsi une aide alimentaire locale.

C'est dans ce contexte que la Ville s'est proposée en tant que partenaire régulier sur le don de denrées alimentaires et de première nécessité au profit du Secours Populaire: il pourra s'agir de plats cuisinés, produits laitiers, fruits, légumes...dont la DLC (date limite de consommation) est au plus tard du jour de collecte.

Cette opération peut se dérouler avec l'unité de production d'Annecy, qui dispose des moyens logistiques pour conditionner de manière appropriée les denrées alimentaires en surplus et les distribuer.

Ces dons représenteront l'équivalent d'environ 40 repas par semaine, soit 0,1 % de la production hebdomadaire de la cuisine centrale d'Annecy. Ce surplus de production est dû notamment à des modifications d'effectifs tardifs, ou au conditionnement en gros de certaines denrées alimentaires.

Ainsi, les bénévoles du Secours Populaire se rendront dans la cuisine centrale d'Annecy du lundi au vendredi, pour collecter les dons et les présenter au sein du point de distribution situé avenue de Loverchy, dans les conditions sanitaires réglementaires.

Ce partenariat est formalisé par le biais d'une convention, d'une durée d'un an, qui pourra être renouvelée après bilan établi par les deux partenaires.

Le volume des dons sera relevé chaque semaine en nombre de barquettes.

Vu l'avis de la commission Générations futures du 13 juin 2024 ;

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la ville d'Annecy et le Secours Populaire

Français Haute Savoie portant sur les dons alimentaires ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

M. LE MAIRE.-

Je profite de cette délibération pour remercier le travail de la cuisine centrale, qui nous a fait un très beau et très bon buffet ce soir.

Avez-vous des questions ou des remarques ? (Ce n'est pas le cas.). Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

38 - D.CN.2024-158 : **CONTRATS PLURIANNUELS POUR LA FABRICATION, LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS AU PROFIT DU GROUPEMENT DES MOYENS AÉRIENS - BASE HÉLIROPTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE D'ANNECY - CHAMONIX (BH74) ET DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE LA SAVOIE**

- Rapport de Chantale FARMER -

Le Groupement des Moyens Aériens de Haute Savoie et le SDIS de Savoie situé à l'aéroport de Meythet sont des acteurs majeurs des secours d'urgence du bassin annécien. Le secours à la personne est une mission qui nécessite une réactivité forte des équipages de la base.

Les agents qui y travaillent ont besoin de consommer des repas quotidiennement en semaine et le week-end.

L'équipe connaît des contraintes opérationnelles : même en l'absence de l'équipage parti en vol, les repas doivent être livrés et disponibles. Les agents doivent pouvoir se restaurer à toute heure sans avoir à se préoccuper d'aller chercher leur repas. Selon l'intensité de l'activité, l'équipage mange entre deux missions et en dehors des heures de repas, ce qui rend impossible toute prise de repas à l'extérieur.

Les besoins exprimés par le Groupement des Moyens Aériens et le SDIS représentent au maximum 5 repas par jour, tous les jours de l'année.

Sur cette base, le Groupement des Moyens Aériens et le SDIS ont consulté différents prestataires de restauration ainsi que la direction de la restauration municipale.

Considérant qu'une collectivité territoriale peut candidater à un marché public dès lors de sa candidature répond à un intérêt public local, la Ville a répondu à cette consultation.

Il s'avère que seule la Ville a répondu favorablement et est en mesure d'apporter souplesse, qualité, et fournir des repas pour les besoins quotidiens, y compris les jours fériés.

C'est dans ce contexte que le Groupement des Moyens Aériens de Haute Savoie et le SDIS de Savoie proposent à la Ville de signer un marché public de fourniture de repas, pour une durée d'un an renouvelable pour trois reconductions annuelles soit 4 années maximum.

Vu l'avis de la commission Prévention, Tranquillité, Sécurité du 19 juin 2024 ;

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les marchés de fourniture de repas entre la ville d'Annecy et le Groupement des Moyens Aériens de Haute Savoie et le SDIS de Savoie ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces marchés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes au repas livrés pour la durée du marché.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

39 - D.CN.2024-159 : RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RÉPARATION PROGRAMME 2024 (2ÈME TRANCHE) - PLAN DE FINANCEMENT ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE (SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE)

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Le SYANE exerce pour le compte de la ville d'Annecy la compétence en matière de réalisation de travaux d'éclairage public.

La Ville a souhaité poursuivre en 2024 le renouvellement de sources lumineuses existantes sur le réseau d'éclairage public en les remplaçant par des sources moins énergivores utilisant principalement la technique à leds, permettant de réduire la puissance installée. La rénovation des circuits de distribution est également prévue au cas par cas ainsi que la mise en conformité des armoires de commande si nécessaire. Les travaux réalisés permettront de disposer d'infrastructures potentiellement communicantes permettant la régulation de l'éclairage et de poursuivre les actions visant à plus de sobriété.

Le SYANE avait ainsi été saisi pour poursuivre la réalisation de ce type de travaux dans le cadre du programme de l'année 2024.

Une première tranche de travaux au titre du programme 2024 a été lancée pour un montant total prévisionnel de 580 635,91 € TTC, dont 331 767,59 € à la charge de la commune.

Cette tranche a fait l'objet d'une approbation du plan de financement par délibération n° D.CN.2024-99 du conseil municipal lors de sa séance du 27 mai 2024.

Dans la continuité, une seconde tranche de travaux, est proposée et concerne le traitement des infrastructures du parc Charles Bosson (le parc et ses parkings avoisinant seront traités en deux phases, dont la première en 2024 et la deuxième en 2025).

Le montant total prévisionnel de cette seconde tranche 2024 s'élève à 505 064,99 € TTC, dont 268 128,31 € à la charge de la commune, auxquels s'ajoutent 15 151,95 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 283 280,26 € TTC.

Vu l'avis de la commission Ville durable du 18 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement, établi en partenariat avec le SYANE, pour des travaux de gros entretien et de réparation du réseau d'éclairage public correspondant à la deuxième tranche du programme 2024 ;
- **AUTORISER** le règlement de la participation communale en fonds propres, dont 80 % de ces deux montants sous forme d'acompte, soit 214 502,65 € + 12 121,56 € = 226 624,21 € TTC.

Mme LEPAN.-

Antoine GRANGE ne prendra pas part au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 67 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

40 - D.CN.2024-160 : RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU AÉRIEN EN LEDS - PLAN DE FINANCEMENT ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE (SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE)

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Le SYANE exerce pour le compte de la ville d'Annecy la compétence en matière de réalisation de travaux d'éclairage public.

La Ville a souhaité poursuivre en 2024 le renouvellement de sources lumineuses existantes sur le réseau d'éclairage public en les remplaçant par des sources moins énergivores utilisant principalement la technique à leds, permettant de réduire la puissance installée.

Plusieurs sites actuellement desservis en éclairage public par technique aérienne ont été identifiés. Ces secteurs ne sont pas concernés à court ou moyen termes par des opérations lourdes de mise en souterrain du réseau et il est proposé de travailler uniquement sur le remplacement des luminaires par des appareils moins énergivores sur les supports et le réseau aérien existant.

Le SYANE a ainsi été saisi pour procéder à l'étude puis la réalisation de ce type de travaux dans le cadre du programme de l'année 2024.

Une tranche de travaux, intéressant les secteurs suivants est proposée :

- Chemin des Chapelaines concernant 13 points lumineux ;
- Rue des Primevères, rue des Myosotis, rue des Pâquerettes, allée des Violettes, rue des Pervenches concernant 29 points lumineux ;
- Chemin de la Concorde, chemin de l'Union, chemin du Panorama, chemin de la Source, rue du Rond-Point, rue du 11 novembre, Grande rue d'Aléry concernant 40 points lumineux.

Le montant total prévisionnel de cette tranche 2024 s'élève à 170 659,86 € TTC, dont 99 999,85 € à la charge de la commune, auxquels s'ajoutent 5 119,80 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 105 119,65 € TTC.

Vu l'avis de la commission Ville durable du 18 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce plan de financement établi en partenariat avec le SYANE pour des travaux de rénovation du réseau aérien en leds ;
- **AUTORISER** le règlement de la participation communale en fonds propres, dont 80 % de ces deux montants sous forme d'acompte, soit 79 999,88 € + 4 095,84 € = 84 095,72 € TTC.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 67 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

41 - D.CN.2024-161 : ROUTE DE FERRIÈRES - MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - PLAN DE FINANCEMENT ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE (SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE) ET ESS (ÉNERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL)

- Rapport de Aurélien MODURIER -

Énergie et Services de Seyssel exerce la compétence en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité sur la commune de Pringy. Dans le cadre d'opérations coordonnées, la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en souterrain des réseaux de communications électroniques est également assurée par Énergie et Services de Seyssel. S'agissant du réseau d'éclairage public c'est le SYANE qui exerce la compétence en matière de réalisation de travaux de dissimulation des infrastructures.

Ces deux entités ont ainsi été saisies pour assurer la réalisation des travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public route de Ferrières.

Le montant prévisionnel total concernant cette opération s'élève à 798 508,34 € TTC à la charge de la commune suivant la décomposition suivante :

Nature des travaux	Maîtrise d'ouvrage	TOTAL TTC à la charge de la commune
Réseau de distribution publique d'électricité	ESS	488 663,10 €
Infrastructure de réseau d'éclairage public (réseau souterrain coordonné)	ESS	21 442,35 €
Réseau de communications électroniques	ESS	206 659,86 €
Réseau d'éclairage public (conducteurs et luminaires) y compris contribution aux frais de fonctionnement	SYANE	81 743,03 €
TOTAL		798 508,34 €

Vu l'avis de la commission Ville durable en date du 18 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement établi en partenariat avec le SYANE et ESS pour la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, route de Ferrières pour un montant total de 798 508,34 € ;
- **RÉGLER** à Energie et Services de Seyssel la participation communale à l'avancement des travaux, sur présentation des factures mandatées aux entreprises prestataires par le maître d'ouvrage ;
- **RÉGLER** au SYANE la participation communale en fonds propres, dont 80 % de ces montants sous forme d'acompte, soit 62 209,43 € + 3 185,00 € = 65 394,43 € TTC.

M. MODURIER.-

Nous sommes sur une grosse opération d'enfouissement des réseaux à visées multiples, bien sûr l'amélioration du paysage esthétique et la réduction de la pollution visuelle générée par les câbles aériens, nous sommes également dans la situation d'un déblocage de l'accès à la fibre sur plus de 250 foyers qui étaient totalement bloqués par des problèmes techniques.

Cet enfouissement va permettre, sur plusieurs virages, de régler ce problème d'accès à la fibre pour tous les hauts de Pringy difficilement couverts en fibre et en réseau télécoms. Cela amènera l'accès au télétravail pour les personnes qui habitent dans cette zone et qui attendaient de longue date cet enfouissement, qui va permettre aussi d'améliorer la fiabilité du réseau électrique qui avait quelques défaillances.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 67 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine.

42 - D.CN.2024-162 : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PRINTEMPS - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA RÉALISATION DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

- Rapport de Marion LAFARIE -

M. LE MAIRE.-

Pour la délibération 42, un plan vous a été communiqué, il semblerait qu'une modification ait été apportée au plan. Le plan qui va être projeté ne sera pas exactement le même que celui que vous avez sur vos tablettes. Il faut prendre en compte celui qui est projeté.

La Commune d'Annecy prévoit la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Printemps sur le territoire de la Commune déléguée d'Annecy-le-Vieux, ainsi que la réalisation d'un plateau sur la rue des Mouettes et la reprise du giratoire des Raisses, contigus à la rue du Printemps.

Cet aménagement comprend, outre les travaux de voirie et d'aménagements paysagers, la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines.

La compétence « Eaux Pluviales Urbaines » (EPU) ayant été transférée, ces travaux sont de la responsabilité de l'Agglomération du Grand Annecy.

La réalisation des ouvrages relevant simultanément de la compétence de la Commune, pour la partie spécifique aux aménagements des voiries, et de l'Agglomération du Grand Annecy pour la partie eaux pluviales urbaines, l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique autorise les maîtres d'ouvrage à désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention définit également les modalités techniques et financières du transfert de maîtrise d'ouvrage.

Pour les travaux de la rue du Printemps, l'Agglomération du Grand Annecy transfère la maîtrise d'ouvrage relative à la gestion des eaux pluviales urbaines à la Commune d'Annecy.

Le coût total des travaux d'aménagement de la rue du Printemps est estimé à **778 000 € HT**, soit **933 600 € TTC**.

Les travaux à la charge de la Commune au titre de la compétence « voirie » sont estimés à **708 000 € HT**, soit **849 600 € TTC**.

La part totale de l'Agglomération du Grand Annecy pour les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » s'élève à la somme de **70 000 € HT**, soit **84 000 € TTC**.

À cette part correspondant aux travaux, s'ajoutent les coûts estimatifs suivants :

- Coûts mission SPS et études (autres que les études réalisées par les services techniques de la Commune) : 449,87 € HT soit 539,85 € TTC ;
- Coût d'études réalisées par les services techniques de la Commune : 3 850 € HT soit 4 620 € TTC.

La part totale estimée du Grand Annecy s'élève donc à 74 299,87 € HT soit 89 159,84 € TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par le Grand Annecy à la commune d'Annecy pour la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la rue du Printemps ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée à la présente.

Mme LAFARIE.-

Dans le cadre de l'aménagement futur de la rue du Printemps, la Ville d'Annecy va travailler sur les aménagements de surface, l'aménagement de l'espace public, un travail de réseau sur les eaux pluviales est également à mener. C'est de la compétence de l'Agglomération.

Pour faciliter les travaux, il est demandé de faire une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, c'est donc la Ville d'Annecy qui porterait la totalité des travaux, l'Agglomération reverserait ensuite la somme qui lui incombe, à savoir, 70 000 euros hors taxes par rapport à sa compétence eaux pluviales.

Différentes zones vont correspondre au phasage de ces travaux : on relie tout cet aménagement d'ouest en est de la rue des Mouettes jusqu'à la rue de Verdun. Nous avons commencé les concertations en novembre 2021 avec des réunions publiques, de quartier.

Ce qui est entouré, c'est un aménagement supplémentaire qui fera partie de l'enveloppe d'apaisement de voirie, il s'agit de réaliser un plateau traversant rue des Mouettes, un ralentisseur et le rond-point qui est entouré, le rond-point des Raisses, qui est différent de ce que vous avez sur la convention puisque c'est le mauvais rond-point qui était entouré.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

43 - D.CN.2024-163 : **MISE À JOUR DES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES SECTEURS DE L'AVENUE D'AIX-LES-BAINS ET DES TROIS FONTAINES/PONT-NEUF**

- Rapport de Nora SEGAUD-LABIDI -

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Avant de présenter cette délibération, je veux revenir sur la taxe d'aménagement qui sert à financer principalement les équipements publics, réseaux et voiries, qui sont nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Il y a eu des modifications de la date d'exigibilité. Cette taxe d'aménagement est exigible à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Son versement s'effectue en deux échéances si le montant du produit excède 1 500 euros, soit à 12 puis 24 mois après la délivrance de l'autorisation.

À partir de 2023, cette taxe d'aménagement a été modifiée selon une circulaire. Elle est exigible

à 3 mois après l'achèvement des travaux à hauteur de 50 %, et les 50 % restants 6 mois après l'achèvement des travaux pour les opérations inférieures à 5 000 m², et 9 mois après la délivrance de l'autorisation à hauteur de 50 % et 35 % 18 mois après la délivrance d'autorisation pour les constructions au-dessus de 5 000 m².

Le reste pourra être perçu après achèvement des travaux.

Tout ceci pour vous expliquer que ces modifications d'exigibilité de la taxe d'aménagement ont profondément modifié la récupération de cette taxe depuis 2023, cela nécessite une surveillance et un contrôle que nous n'avions pas jusqu'à présent.

Je ferme cette parenthèse. Cela a fait l'objet d'un débat lors du compte administratif, la baisse de la taxe d'aménagement étant aussi sujette à cette modification qui fait que la récupération reste compliquée.

Depuis plusieurs années, la ville d'Annecy a engagé une importante réflexion sur le renouvellement urbain d'un vaste secteur comprenant l'Avenue d'Aix-les-Bains et les quartiers en continuité des Trois Fontaines et du Pont-Neuf.

Il s'agit, pour la ville d'Annecy, d'accompagner la mutation du tissu urbain afin de créer des quartiers mixtes où se côtoient les différentes fonctions de la ville durable : habitat, activités économiques et productives, nature en ville, espaces publics, culture, loisirs, et d'accompagner la requalification de l'avenue d'Aix-les-Bains.

Le renouvellement urbain et la mutation de ces secteurs ont déjà été planifiés dans les différents plans locaux d'urbanisme (PLU) en vigueur des communes historiques de Seynod, Cran-Gevrier et Annecy sous forme d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces orientations, confortées par les études prospectives de la démarche « Annecy 2050 », seront confirmées dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique (PLUiHMB) en cours d'élaboration et permettront de répondre aux capacités constructibles d'environ 3 800 logements prévues dans ce futur document.

Ainsi, afin d'accompagner la mutation du **secteur de l'Avenue d'Aix-les-Bains**, il est nécessaire de créer de nouveaux espaces publics comprenant des placettes, des espaces verts, des cheminements doux, de nouvelles traversées piétonnes transversales sécurisées permettant de relier les 2 côtés de l'avenue ainsi qu'une coulée verte le long du ruisseau du Loverchy qui pourrait être renaturé sur certaines parties actuellement busées.

De même, **sur les secteurs des Trois Fontaines et du Pont-Neuf**, en liens étroits avec l'avenue d'Aix-les-Bains, il apparaît d'ores et déjà nécessaire de requalifier les voiries existantes, de créer des voies de circulation pour les modes doux, de renforcer les aménagements paysagers, de créer des placettes et espaces publics pour accompagner l'arrivée d'un nouveau réseau de transport en commun en site propre intégral (TCSPi) qui traversera ces nouveaux quartiers de vie.

Pour rappel, par délibération n° D.CN.2017-334 du 13 novembre 2017, le Conseil Municipal a harmonisé le taux de la part communale de la taxe d'aménagement (TAc) à 5 % sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle (à l'exclusion du secteur d'aménagement Vallin-Fier où ce taux a été fixé à 20 %), ainsi que les exonérations facultatives mises en place dans les communes historiques.

Selon l'article 1635 quater N du Code général des impôts (ancien article L. 331-15 du Code de l'urbanisme), le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux

substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipements publics généraux.

De plus, la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 supprime le principe de proportionnalité qui était prévu à l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme et élargit la liste des travaux et équipements justifiant une majoration du taux de la TAc, aux travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives.

Afin de répondre aux objectifs de renouvellement urbain de l'avenue d'Aix les Bains et des quartiers des Trois Fontaines et du Pont-Neuf (périmètre délimité sur le plan-joint), il est nécessaire, pour la collectivité, d'accompagner cette mutation par la réalisation des équipements suivants :

Secteur Avenue d'Aix-les-Bains	Estimation coût équipements publics en € HT	Estimation part des équipements publics générée par les nouveaux habitants en € HT
Aménagements paysagers, circulations modes doux, placettes, renaturation ruisseau du Loverchy	15 700 000	12 560 000
Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des espaces publics	1 500 000	1 200 000
Secteur Trois Fontaines/Pont-Neuf		
Requalification avenue des Trois Fontaines et avenue Zanaroli	4 500 000	450 000
Maillages modes doux Trois Fontaines/Pont-Neuf	1 500 000	1 200 000
Créations places et espaces publics	6 000 000	4 800 000
Aménagements paysagers Trois Fontaines/Pont-Neuf	3 000 000	2 400 000
Travaux préparation terrains (notamment dépollution)	1 800 000	1 440 000
Acquisition foncières nécessaires aux espaces publics Trois Fontaines/Pont-Neuf	2 500 000	2 000 000
TOTAL	36 500 000	26 050 000

Par ailleurs, il sera également nécessaire de réaliser un renforcement des réseaux d'approvisionnement électrique sur tout le périmètre et d'accompagner les aménagements du futur TCSPi.

Aussi, il est proposé de fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 20% sur les secteurs de l'Avenue d'Aix-les-Bains, des quartiers de Pont-Neuf et Trois Fontaines.

La majoration du taux à 20 % permettra une recette globale supplémentaire estimée à 11 500 000 € qui contribuera au financement des équipements publics.

Vu l'avis de la commission Ville durable du 4 juin 2024 ;

Vu l'avis de la commission Finances du 11 juin 2024 ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2025, sur le périmètre tel que délimité sur le plan annexé à la présente délibération comprenant les abords de l'avenue d'Aix-les-Bains et les quartiers de Trois Fontaines et Pont-Neuf, d'un taux majoré pour la part communale de taxe d'aménagement à hauteur de 20 %, comme c'est déjà le cas sur le secteur d'aménagement de Vallin Fier ;
- **DIRE** que la part communale de la taxe d'aménagement reste fixée à 5 % sur l'ensemble des autres secteurs de la commune (hors Vallin Fier) comme indiqué dans la délibération n° D.CN.2017-334 du 13 novembre 2017 ;
- **DIRE** que la valeur de référence des places de stationnements extérieurs reste fixée à 4 000 € sur l'ensemble de la commune comme indiqué dans la délibération n° D.CN.2017-334 du 13 novembre 2017 ;
- **APPROUVER** les exonérations totales ou partielles suivantes sur l'ensemble des secteurs de la commune :
 - Exonération totale de TA majorée pour les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État (PLUS, PLS, PLSA), à l'exclusion du PLAI exonéré de plein droit ;
 - Exonération partielle de TA majorée portant sur 50 % maximum de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) ;
- **DIRE** que les exonérations ci-dessus se substituent au régime d'exonération instauré par la délibération n° D.CN.2017-334 du 13 novembre 2017 ;
- **DIRE** que le produit de la taxe d'aménagement majorée perçue sur le secteur sera affecté en section d'investissement du budget principal de la Ville d'Annecy ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de natures administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la présente délibération sera notifiée aux services fiscaux.

M. LE MAIRE.-

Merci Nora. Monsieur Anthony GRANGER.

M. GRANGER.-

Monsieur le Maire, après avoir augmenté à peu près tous les impôts levés par la commune,

voilà que vous vous attaquez à la taxe d'aménagement, taxe payée sur les nouvelles constructions réalisées.

Décidément, heureusement que vous aviez pris l'engagement en 2020 de ne pas augmenter les impôts, car ce sont cette fois-ci plus de 11 millions d'euros que vous souhaitez lever.

Si nous concevons que dans ce futur quartier, les investissements et équipements publics seront nécessaires, si nous défendons que ces aménagements soient qualitatifs et non de simples pastilles cosmétiques, nous nous inquiétons de la répercussion inévitable qui s'opérera sur les acquéreurs de ces futurs programmes dans notre ville où l'immobilier est déjà l'un des plus chers de France.

Mais c'est surtout sur votre qualité de piètre gestionnaire que nous souhaitons attirer l'attention et fixer une ligne rouge.

Quelle garantie nous donnez-vous pour que l'impôt levé dans ce quartier bénéficie à ce quartier et non à nouveau à une nouvelle lubie de votre majorité, ou encore à financer la dérive de vos coûts de fonctionnement ?

Vous nous avez déjà habitués de la sorte en dilapidant l'indemnité de l'assurance de l'Hôtel de Ville dans d'autres projets, laissant à vos successeurs la charge de cette reconstruction. Nous ne souhaitons pas revivre le même scénario dans ce secteur.

M. LE MAIRE.-

J'avoue que je reste sans voix face à une telle charge.

L'indemnité de l'assurance de l'Hôtel de Ville n'a pas encore été totalement figée, vous ne pouvez pas dire cela. Nora.

M. GRANGER.-

Totalement figée, nous le savons, mais les 5 millions d'euros, comme il nous a été précisé, ont bien été versés.

M. LE MAIRE.-

Monsieur GRANGER, s'il vous plaît, vous demandez la parole, je l'ai donnée à Nora SEGAUD-LABIDI. Merci. Nora.

M. GRANGER.-

Vous travestissez très bien la vérité, nous tenons aussi à la rétablir.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Monsieur GRANGER, je pense que vous avez loupé les débats introductifs, mais ce n'est pas grave.

M. GRANGER.-

Quels débats j'ai loupé ?

M. LE MAIRE.-

Monsieur GRANGER, s'il vous plaît !

M. GRANGER.-

Madame SEGAUD-LABIDI m'interpelle en me disant que j'ai loupé ses débats.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Les questions ne sont pas corrélées à ma délibération, et vous interpellez ici sur l'Hôtel de Ville, ce sont des débats que nous avons eus en début de Conseil.

Pour répondre à votre question, j'ai rappelé le sujet de la taxe d'aménagement, c'est bien pour qu'elle soit réinvestie dans le cadre de ce périmètre. Le but n'est pas de renchérir le coût de sortie des opérations, vous le savez comme moi, le principe est tout le contraire puisque dès maintenant, si l'ensemble des acteurs économiques contribuent de fait par cette taxe, elle vient participer à l'effort des Annéciens. C'est une quote-part estimée qui est générée pour les nouveaux habitants.

Cela veut dire que dans leur bilan global d'opération, les acteurs économiques intègrent cet effort qui viendra aussi calmer la spéculation foncière.

Nous avons des prix assez importants aujourd'hui, je peux vous en annoncer, la taxe d'aménagement vise à apporter un moyen supplémentaire à la collectivité pour réinjecter, c'est ce que vous souhaitez et que nous souhaitons, dans le cadre d'une qualité de l'habitat, des structures de voirie, des infrastructures et des équipements publics.

Je ne vois pas en quoi cela va venir impacter les prix de sortie, bien au contraire, cette taxe est intégrée dans le bilan global et cela viendra forcément en renégociation avec les propriétaires, dont on voit aujourd'hui le prix de sortie qui est de 4 à 6 millions pour un bien sur la Ville d'Annecy.

Il faut que nous financions ces équipements publics, qui s'élèvent sur ce secteur à 36 millions aujourd'hui, avec une quote-part pour les équipements publics des futurs habitants qui aujourd'hui ne paient pas de taxe foncière, ce sont les Annéciens locaux actuels qui la paient pour les nouveaux arrivants. Il nous paraît légitime que sur l'opération privée, la collectivité participe à l'effort collectif des équipements qui seront produits pour les populations qui vont arriver.

M. LE MAIRE.-

En complément à ce que vient de dire Nora SEGAUD-LABIDI, si on ne met pas en place la taxe d'aménagement majorée, on va faire peser les coûts directement sur les Annéciens.

Monsieur CHAMOSSET.

M. CHAMOSSET.-

Nous ne disons pas le contraire mais excusez-moi, cela me paraît tellement simple à comprendre que je ne comprends pas le propos tenu.

M. LE MAIRE.-

Je ne comprends pas.

M. CHAMOSSET.-

Le propos de Madame SEGAUD-LABIDI sur le fait que cela ne va pas impacter le prix de vente. Si, cela va impacter le prix de vente, automatiquement. Mais si, forcément !

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Nous n'avons pas du tout le même point de vue, Monsieur CHAMOSSET, cela fait 10 ans que cela dure.

M. CHAMOSSET.-

Vous croyez vraiment que le vendeur du terrain va dire : je prends ma part, cela va vous coûter cher, donc je vais baisser le prix du terrain ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Il va falloir arrêter la spéculation, Monsieur CHAMOSSET, vous le savez mieux que moi.

M. CHAMOSSET.-

Ce n'est pas une question d'arrêter la spéculation ou pas, c'est simplement que votre propos est complètement aberrant !

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Mais pas du tout !

M. CHAMOSSET.-

C'est juste de la logique.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Les acteurs économiques, que vous connaissez aussi bien que moi, le disent très clairement, en mettant des règles de planification avec des orientations d'aménagement, des OAP, des ZAC, des PUP, ils vont pouvoir négocier correctement avec des propriétaires qui ont les règles du jeu dès le départ, en amont.

(Conversations croisées)

M. LE MAIRE.-

Monsieur CHAMOSSET, un peu de respect dans votre manière de parler. Ayez au moins le respect des institutions si vous n'avez pas le respect des personnes.

M. CHAMOSSET.-

Monsieur le Maire, ayez aussi le respect de l'opposition, cela nous changera un peu.

M. LE MAIRE.-

Allez-y, je vous écoute.

M. CHAMOSSET.-

De manière générale. Il serait bien que vous écoutiez l'opposition de temps en temps, ou en tout cas que vous la respectiez un peu. Ce n'est pas le tout de donner des leçons, il faut aussi se les appliquer.

Que vous planifiez ou pas, le vendeur de terrain vendra au plus offrant. Point. Vous croyez que les promoteurs vont s'entendre entre eux ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Monsieur CHAMOSSET, quand les promoteurs auront tous les mêmes règles, ils ne pourront pas faire autrement que d'avoir le même calcul.

Aujourd'hui, la spéculation, c'est qu'il y a de la concurrence entre les acteurs économiques parce que les règles ne sont pas encore établies et ne sont pas figées.

Quand nous aurons les règles, nous avons les règles telles qu'elles sont inscrites, celles-ci et d'autres, avec la politique des trois tiers, avec des orientations d'aménagement, des programmations qui seront transparentes, les propriétaires ne pourront plus jouer entre les acteurs économiques et spéculer comme on est en train de le voir depuis que nous sommes arrivés.

C'est pour cela que l'on anticipe, ce sera applicable au 1er janvier 2025. Nous le savons, j'ai des opérations qui doivent sortir de terre. C'est pour cela que j'anticipe. Dans le semestre qui vient, des opérations sur Trois Fontaines doivent voir le jour. Il est important pour eux que dans les négociations foncières aujourd'hui, et avant d'avancer sur leurs propositions et leur programmation, ils l'intègrent dès maintenant pour renégocier avec les propriétaires.

C'est pour cela que l'on est en train de dire qu'aujourd'hui, il faut absolument recadrer pour que ce ne soit pas toujours dans le même sens, mais que les ventes puissent retrouver un équilibre et que les futurs clients puissent avoir un prix acceptable et abordable.

M. LE MAIRE.-

Merci. Monsieur BARRY.

M. BARRY.-

Je voudrais répondre à Anthony GRANGER en disant que ce secteur n'est pas une lubie des élus actuels, c'est un secteur stratégique qui a été défini comme tel par l'ancienne Agglomération, l'ancienne C2A, par la Ville de Seynod et la Ville d'Annecy, et Cran-Gevrier puisque nous avons déjà eu des réunions il y a très longtemps sur le secteur nord de cette partie. C'est un secteur qui répond à des objectifs essentiels à la fois pour l'agglomération et pour notre commune.

Pour le secteur de Seynod plus particulièrement, peut-on laisser l'avenue d'Aix en l'état actuel là où elle se trouve ? C'est quasiment une autoroute en pleine ville à 40 000 véhicules/jour. Non. C'est une entrée de ville, on ne peut pas continuer comme cela. Donc c'est intégré dans tout un secteur d'aménagement. Et je pense que nous avons eu la bonne idée récemment de fusionner l'avenue d'Aix et les Trois Fontaines, c'est intéressant sur le plan stratégique pour le logement et pour l'aménagement d'une ville durable, d'un secteur urbanisé avec les normes actuelles et futures.

Donc il faut prendre un peu de recul et arrêter de dire n'importe quoi en disant que ce sont des lubies.

Le deuxième aspect de ma réponse est comment on finance des équipements. C'est avec la taxe d'aménagement ou les contributions aux équipements. Le meilleur système, c'est la taxe d'aménagement, qui permet de mettre en place les équipements qui seront nécessaires pour que la ville soit réunie.

M. LE MAIRE.-

Merci. Monsieur GRANGER.

M. GRANGER.-

Je demande à réagir puisque je suis mis en cause par Monsieur BARRY.

Monsieur BARRY, on dit que parfois on n'entend pas tout, je pense que vous n'avez pas entendu tout mon propos, je vous inviterai à réécouter en replay et à relire le PV.

Quand j'ai parlé de lubie, j'ai parlé du fait que votre majorité ait une nouvelle lubie à financer avec la recette de cette taxe. En aucun cas je ne disais que les aménagements de ce secteur étaient une lubie.

Madame SEGAUD-LABIDI acquiesce, je suis content, il y a quelqu'un qui a entendu. Donc je vous demande de corriger.

Si votre nouveau jeu dans cette équipe est de déformer tous les propos de l'opposition, cela fait une heure que je suis là, cela fait déjà trois fois que vous déformez les propos qui sont tenus dans nos rangs. Sérieusement, vous demandez du respect, mais commencez par vous.

M. BARRY.-

C'est la première fois que j'interviens, je ne suis pas intervenu trois fois, mais j'ai bien entendu le mot « lubie » et je voulais le contester parce que ce n'est pas du tout l'esprit...

M. GRANGER.-

Il ne faut pas écouter un mot, il faut reprendre l'intégralité du texte, les mots alignés les uns avec les autres ont un sens.

M. LE MAIRE.-

Monsieur GRANGER, on se détend un peu, s'il vous plaît, merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

C'est compliqué à étudier mais la taxe d'aménagement n'a pas forcément un impact sur le prix, c'est une étude de la CDC qui le dit récemment, à condition que l'on s'octroie les moyens juridiques soit par la ZAC, soit par un PUP. C'est là où je voulais avoir confirmation sur l'outil de l'étude juridique que l'on va utiliser sur ce secteur. L'un sans l'autre, il peut y avoir un effet d'augmentation de prix. Si l'on fait l'un avec l'autre, on doit contenir les prix, vous avez raison.

Je suis parfaitement d'accord avec cette majoration à 20 % sur la taxe d'aménagement, nous en avons discuté à plusieurs reprises à l'Agglomération dans d'autres contextes, je ne vais pas dire l'inverse parce que c'est vous qui le dites ici, je trouve que c'est plutôt une bonne idée.

Cela sert normalement aussi à financer des équipements publics. La liste que vous faites est déjà suffisamment longue pour justifier les 20 %, mais je voulais savoir si dans les prospectives qui sont faites, il y a des équipements publics structurants, on peut penser à une école, vous parlez de 4 800 logements, cela fait quelques enfants, des salles municipales etc. Pourquoi ne sont-elles pas inscrites ici, même si ce n'est pas nécessaire pour justifier les 20 % puisque nous en avons déjà assez ? Peut-on en savoir plus sur les équipements publics qui seront intégrés à ce nouveau quartier ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Complètement Monsieur DUPERTHUY.

Pour répondre à votre première question, bien évidemment que l'étape suivante sera la définition du montage opérationnel. Nous y travaillons, nous y réfléchissons actuellement, soit avec une ZAC... Rappelez-vous que nous sommes sur un secteur de plus de 150 hectares, on peut trouver plusieurs montages opérationnels dans une même ZAC. On peut débattre de sociétés publiques également, des SPLA, on ne s'interdit pas la réflexion.

Je présente cette délibération aujourd'hui parce que nous avons un planning à tenir ensemble : si l'on ne délibère pas avant fin juillet, cela ne pourra pas s'appliquer au 1^{er} janvier 2025. Le calendrier législatif est ainsi, il faut aussi aller vite. C'est bien pour cela que l'on présente cette délibération maintenant, j'aurais bien aimé la présenter au moment où je présenterai le montage opérationnel, mais cela viendra.

Concernant l'école, nous avons fait une prospective bien évidemment de nos équipements scolaires et nous aurons deux écoles à terme. Nous ne les avons pas encore dimensionnées ni situées, nous sommes en réflexion sur les Trois Fontaines, je pense qu'il y aura forcément une école du côté du quartier Barral. Mais ce n'était pas l'objet de la délibération, la taxe d'aménagement est avant tout sur les questions de voirie et les infrastructures lourdes.

L'école, oui, bien évidemment. Pour autant, dans la mesure où l'on baisse les effectifs d'année en année, il y a aujourd'hui des classes libres, il y a toute une redistribution et une revisite de la carte scolaire, nous essayons de stabiliser cela pour se dire qu'il y aura un potentiel foncier destiné à un équipement public, il sera peut-être scolaire mais il pourra être autre chose.

M. LE MAIRE.-

En complément aux propos de Nora SEGAUD-LABIDI sur la carte solaire, la question de l'école se pose aussi aux Trois Fontaines et sur d'autres secteurs en fonction des évolutions du remplissage des écoles. Il y a trois ans, les gens venaient moins à Meythet, cela tourne. Cela fait partie des projets mais cela nécessite une vision globale, cela peut être ici, cela peut être ailleurs, quoi qu'il en soit cela fait partie des sujets en cours.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

44 - D.CN.2024-164 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR FONCTIONNEMENT À FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE

- Rapport de Benjamin MARIAS -

L'antenne de Haute-Savoie de France Nature Environnement (FNE) est reconnue depuis de nombreuses années pour ses actions de sensibilisation à l'environnement et de préservation de la biodiversité. Elle est active dans la proposition de collaborations régulières avec la Ville d'Annecy, pour la réalisation d'études diverses, d'ateliers pédagogiques à destinations de différents publics et d'événementiels.

La campagne d'instruction des demandes de subventions émanant des associations du territoire, pour fonctionnement au titre de la préparation budgétaire 2024, s'est établi à partir du 30 septembre 2023, date de clôture de réceptions des demandes.

Pour les années 2021, 2022 et 2023, la Ville d'Annecy a accordé une subvention de 2 000 € pour contribuer au fonctionnement de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 2 000 € à France Nature Environnement au titre de l'année 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

Mme GRARD.-

J'aurais voulu connaître le motif. Si je comprends bien, ils n'ont pas rempli le dossier de demande de subvention qui se fait tous les mois de juin et à remettre fin septembre, c'est de cette subvention dont il s'agit ?

M. MARIAS.-

Si tu souhaites rentrer dans les détails, c'est le contraire, ils ont rempli le dossier et le dossier s'est perdu chez nous, côté administration.

Mme GRARD.-

C'est plus clair. Je pensais qu'ils ne l'avaient pas remis dans les délais ou qu'ils n'avaient pas remis de dossier. C'est une perte.

Mme LAYDEVANT.-

C'était une question de ma part, vous y avez répondu.

Par ailleurs, il serait bien que sur cette association, on ait des exemples de ce qu'elle fait concrètement, et que de temps en temps l'on puisse voir les associations que l'on subventionne et poser des questions sur ce qu'elles apportent à la ville, aux écoles ou aux citoyens, que l'on ait davantage d'explications.

En l'occurrence, si Monsieur MARIAS peut nous donner des explications sur ce que cette association produit sur notre territoire.

M. MARIAS.-

Avec grand plaisir. Il y a tellement à dire, cela fait 50 ans qu'elle existe, ils ont d'ailleurs fêté leurs 50 ans au mois de janvier avec une grande célébration à l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, plein à craquer me dit ma voisine.

C'est beaucoup de sensibilisation du public scolaire, du public adulte, auprès des élus, beaucoup de travail de référencement des zones humides en Haute-Savoie, sur une meilleure compréhension scientifique de l'évolution du changement climatique sur les espèces animales et végétales, un jardin alpin au Semnoz, que vous pouvez visiter gratuitement, ouvert de mai à septembre, juste derrière le foyer de ski de fond en haut du Semnoz.

Il y a pléthore d'actions portées par France Nature Environnement. Le mieux est d'aller voir leur site Internet, leur rapport d'activité, les rencontrer sur le terrain, ils vous diront mieux que moi ce qu'ils font.

Mme LAYDEVANT.-

C'était uniquement parce que ce Conseil est vu par les citoyens, c'est ce qui remonte souvent, les citoyens annéciens ne savent pas toujours pourquoi on verse ces subventions, il serait bien de temps en temps que l'on puisse faire un tour d'horizon sur ce que font les associations que l'on subventionne. Merci.

M. LE MAIRE.-

Merci. Madame GRARD pour conclure.

Mme GRARD.-

Comme toute association subventionnée, depuis un an ou deux elle doit signer le contrat d'engagement républicain qui est joint à la demande de subvention. Dans ce contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant des subventions publiques, l'engagement numéro 1 stipule : « L'association bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques. »

Or quand on va sur le site de France Nature Environnement, on a un appel au vote pour les législatives.

Cela me pose question. Je sais bien que c'est un peu sensible en ce moment, mais est-ce que l'on a pour objet de financer des associations qui donnent des consignes de vote ? C'est plus qu'un appel au vote, elle appelle les électeurs à s'unir contre les idées de certains extrêmes.

M. LE MAIRE.-

Il y a des grands footballeurs qui le font, des chanteurs, il n'y a pas...

Mme GRARD.-

Ils n'ont pas de subventions publiques, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.-

Madame GRARD, vous me laissez finir, s'il vous plaît. Il n'y a pas d'appel à voter pour une orientation politique..

Mme GRARD.-

Sur l'exemple du footballeur ou des artistes, ils n'ont pas de subventions publiques, nous ne sommes pas sur le même sujet.

C'était juste un questionnement. Il y a un contrat d'engagement républicain avec des règles, je voulais savoir si du fait de faire cela, on respecte la règle ou pas.

M. LE MAIRE.-

Oui, la règle est respectée. Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.-

Je voterai contre cette subvention car en effet, je n'apprécie pas du tout l'appel au vote de la

part d'une association subventionnée par les fonds publics, d'une part, et de la part de personnes qui ne vivent pas au quotidien les problématiques de leurs concitoyens, qui sont donneuses de leçons et qui appellent au vote. Chacun est libre de son vote et je souhaite que cela reste ainsi. Merci.

M. LE MAIRE.-

C'est noté Madame LAYDEVANT.

Y a-t-il d'autres remarques ? (Ce n'est pas le cas.) Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée

Pour : 51 voix

Contre : 12 voix

Abstentions : 5 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOULAND Corinne, BURNIER Alexandre, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornela, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, KRIVOBOK Nicolas, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie.

Abstentions : BOLY Cécile, MESZAROS Thomas, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc.

45 - D.CN.2024-165 : ELECTIONS LÉGISLATIVES DES 30 JUIN 2024 ET 7 JUILLET 2024 - MISE À DISPOSITION DE SALLES

- Rapport de François ASTORG -

À l'occasion des élections législatives des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ARRÊTER** les prestations que la ville d'Annecy mettra en œuvre pour faciliter l'expression des différents candidats, à savoir : l'usage une fois par candidats des 1^{ère} et 2^è circonscriptions d'Annecy, et par tour, de l'une des salles suivantes :
 - Cap Périaz : salle des conférences (Seynod);
 - Salle Saint-Martin (Seynod) ;
 - Salle Yvette Martinet (Annecy) ;
 - Salle des Eaux et Forêts (Annecy) ;
 - Maison Aussedat : 3 salles (Annecy) ;
 - Salles de l'Espace Rencontre : salle 150, salle 300 et salle 900 (Annecy-le-Vieux) ;
 - Salle Météore (Meythet) ;
 - Salle René Honoré (Cran-Gevrier) ;
 - Les Papeteries (Cran-Gevrier) ;
 - Salle Animation (Pringy)
 - Salle Orchidée (Pringy).

La mise à disposition gratuite de ces salles se fera à compter de la date de lancement de la campagne officielle pour les élections législatives soit :

- Pour le premier tour, du 17 juin 2024 au 28 juin 2024 inclus ;

- Procès-verbal du Conseil Municipal de la commune d'Annecy du 24/06/24 -

- Pour le second tour, du 1^{er} juillet 2024 au 5 juillet 2024 inclus.

La direction Environnement au travail de la ville d'Annecy est chargée de la réservation de ces salles.

Celle-ci s'effectuera à titre gratuit une fois par candidats des 1^{ère} et 2^e circonscriptions d'Annecy, et par tour, sous réserve de leur disponibilité.

Les modalités d'installation et d'aménagement seront à voir avec la direction Environnement au travail lors de la réservation de la salle. Toute prestation supplémentaire non prévue dans la mise à disposition des salles sera à la charge exclusive du demandeur selon le guide des tarifs.

M. LE MAIRE.-

J'en profite pour remercier les agents qui participent à cette élection, on sait qu'ils ont une forte contribution et qu'il y a énormément de travail sur le sujet.

Avez-vous des questions ? Madame LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.-

Vous remerciez les agents, ce qui est bien, je serais aussi partisane de remercier les bénévoles qui sont là toute une journée et sans rémunération aucune. C'est notre job à nous, les élus, mais des citoyens s'engagent et ceux-là sont à remercier.

M. LE MAIRE.-

Vous avez raison, Madame LAYDEVANT, merci de le rappeler.

Je remercie l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé aux élections européennes et qui travailleront sur les deux prochains tours.

Avez-vous d'autres questions et remarques ?

Mme BERTRAND.-

Et peut-être en complément, les présidents bénévoles seront invités à un apéritif de remerciement. Nous prenons cela très à cœur.

M. LE MAIRE.-

Merci.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

46 - D.CN.2024-166 : ADOPTION DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE D'ANNECY

- Rapport de Xavier DUMONT -

Par délibération n° D.CN.2023-305 du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de la Ville, affirmant ainsi la volonté de faire de notre politique d'achat public un levier de transformation de notre action en faveur de la transition écologique, de l'insertion sociale, de l'innovation et du développement économique.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'adopter un guide pratique des achats publics, document qui répond à un double objectif :

- Piloter nos achats de manière responsable, en se dotant des outils qui permettront la réalisation des engagements du SPASER ;
- Sécuriser nos achats en harmonisant nos procédures et en garantissant la transparence de nos pratiques. À ce titre, il convient de noter que l'adoption de ce guide est l'une des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Au-delà d'un recueil des procédures, ce guide a été conçu comme une boîte à outils dont l'objectif est de gagner en efficacité et en fluidité dans la mise en œuvre de la politique de commande publique de la ville d'Annecy.

De plus, il doit également permettre d'optimiser la performance des achats de la collectivité, c'est-à-dire permettre à la Ville de réaliser les achats qui répondent le mieux à ses besoins, tant d'un point de vue économique, que qualitatif ou environnemental.

Au regard de ces objectifs, les principaux apports de ce guide pratique sont :

- Des procédures de passation et d'exécution des contrats simplifiées et clarifiées ;
- Des outils opérationnels à destination des services prescripteurs de la collectivité ;
- Une nouvelle nomenclature des achats récurrents, adaptée aux besoins et aux pratiques de la Ville ;
- La mise en œuvre d'une gestion et d'un suivi des achats par unités fonctionnelles (c'est-à-dire par opérations ou par projets ponctuels).

Pour en faire un document pleinement opérationnel et facilement accessible, la structure du guide est construite sur le schéma du processus de commande publique, avec des entrées possibles à chaque étape de l'achat.

Sur la base de cette structure, qui est présentée aujourd'hui, sont appelées à se déployer des fiches procédures et des fiches outils, élaborées et mises à jour en fonction des besoins organisationnels de la collectivité.

Ce guide est appelé à être le vecteur de la sensibilisation des services à la promotion des achats responsables et de la montée en compétences des agents municipaux sur les méthodes et techniques de l'achat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le guide pratique des achats publics de la Ville d'Annecy tel que joint en annexe à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

47 - D.CN.2024-167 : MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES D'UN MONTANT SUSCEPTIBLE DE DÉPASSER 4 600 €

- Rapport de Benjamin MARIAS -

La ville d'Annecy est propriétaire d'un certain nombre de biens mobiliers qu'elle acquiert pour permettre aux différents services municipaux d'exercer leur activité. Elle procède régulièrement au renouvellement de ces biens devenus inutilisables. Les biens mentionnés ci-dessous se trouvent dans cette situation. La Ville souhaite donc procéder à leur vente et les sortir de l'inventaire patrimonial.

En vertu de la délibération n° D.CN.2023-243 du 20 novembre 2023, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Au-delà de ce montant, il est obligatoire de prendre une délibération.

La Ville a choisi pour ses ventes de biens mobiliers d'utiliser une plate-forme d'enchères en ligne.

Cette plate-forme permet de mettre en relation un vendeur public et un acheteur tout en assurant la transparence nécessaire lors de la mise en concurrence et de donner une deuxième vie à des biens mobiliers dans le cadre du développement durable.

Le bien mobilier est mis en ligne sur une plate-forme avec une mise à prix de départ, puis des enchères ont lieu. Le bien mobilier est ensuite retiré sur place et vendu en l'état au prix de l'enchère la plus haute.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise en vente aux enchères des biens listés ci-dessous, d'une valeur estimée supérieure à 4 600 euros :
 - Camion Tribenne Isuzu, AB214RZ, inventorié sous le n° 29829, valeur estimée 7 000 € ;
 - Camion Polybenne Mitsubishi, CS879RT, non répertorié, valeur estimée 7 000 € ;
 - Camion Volvo, FD988JS, inventorié sous le n° 515324, valeur estimée 7 000 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente au prix de l'enchère la plus élevée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la cession des véhicules.

M. MARIAS.-

C'est l'occasion de parler des enveloppes dont nous parlions en début de Conseil et les fameux 24 millions. Il y en a une qui nous permet de renouveler la flotte de véhicules qui était vieillissante parce qu'héritage de la fusion des communes, dont la moyenne d'âge se situe autour de 15 à 20 ans. Les trois véhicules que nous avons en vente ce soir sont une bonne illustration de cette moyenne d'âge, que l'on essaie de redescendre entre 7 à 10 ans.

Cela nécessite des investissements importants. Qui dit investissement dit aussi revente. C'est aussi une bonne nouvelle que de voir cette délibération, cela veut dire que nous sommes dans

la gestion active de notre patrimoine roulant.

Mme GRARD.-

À titre d'information, quand il y a des ventes aux enchères, est-ce que cela fonctionne plutôt bien, vous avez de bons retours ? Ou des véhicules vous restent-ils sur les bras ?

M. MARIAS.-

Cela marche très bien. Je rappelle le site où c'est vendu : Agorastore.

M. LE MAIRE.-

Merci. Nous passons au vote.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

48 - D.CN.2024-168 : RECENSEMENT ET CADRAGE DU RECOURS AU BÉNÉVOLAT AU SEIN DES DIRECTIONS DE LA VILLE D'ANNECY

- Rapport de Etienne ANDRÉYS -

Au sein de la collectivité, plusieurs évènements organisés chaque année justifient de recourir à des collaborateurs occasionnels du service public. De même, pour certaines directions de la collectivité, des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours ponctuellement au cours de l'année, comme par exemple dans le cadre d'activités périscolaires, de l'action sociale, de l'animation, la culture, le sport, la jeunesse, de manifestations municipales ou de situations d'urgence et ce, sans contreparties financières ou matérielles. Ces personnes ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Les interventions de ces bénévoles peuvent être encadrées par une délibération afin de protéger aussi bien le collaborateur bénévole que la collectivité, notamment en cas d'incident.

En outre, l'établissement d'une convention individuelle avec chaque collaborateur est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat, en sus de l'adoption de la présente délibération.

Cette délibération vise ainsi à permettre de recourir au bénévolat pour les évènements et besoins suivants :

SERVICE	ÉVÈNEMENT	PÉRIODE	MISSIONS	NOMBRE DE BÉNÉVOLES ESTIMÉS
Direction Relation Internationales				
/	LE NOËL DES ALPES INTERNATIONAL	Deux samedis et deux mercredis du mois de décembre	Animation de stand, Animation (chorale, danse), Atelier de confection (objets, dessins avec les enfants),	70

SERVICE	ÉVÈNEMENT	PÉRIODE	MISSIONS	NOMBRE DE BÉNÉVOLES ESTIMÉS
/	ANNECY FÊTE L'EUROPE	Un samedi du mois de mai	Tenue de stands associatifs représentant les cultures européennes, la mobilité et l'ouverture internationale sous la forme d'activités, jeux et animations.	40-50
Direction de la Petite Enfance				
CRÈCHE CALIMUSE	ACTIVITÉS D'ÉVEIL	Ponctuellement au cours de l'année	Accompagnement à des sorties extérieures ; Conteur d'histoires ; Éveil musical et corporel.	2
Direction des Services de Proximité				
DIRECTION DE PROXIMITÉ DE CRAN-GEVRIER	BRUNCH	Ponctuellement au cours de l'année	Aide à l'installation et au rangement du matériel	NC
	NOCTURNES DU PARC	Août	Tenue de la buvette	NC
	CHALET DE NOEL	Chaque année, en novembre/décembre	NC	NC
Direction de la Culture				
THÉÂTRES DES COLLINES	SPECTACLES DE LA SAISON	Ponctuellement au cours de l'année	Accueil des publics et contrôle des billets Tenue de la buvette	14
MUSÉES	FESTIVAL COUP DE THÉÂTRE	Ponctuellement au cours de l'année	Accueil du public et contrôle des billets Tenue de la buvette	Nombre dépendant des associations présentes
	CONCERTS MUSIQUE CLASSIQUE			
	LAC IN BLUES ET CONCERTS BLEUS/JAZZ			
	CONCERTS AMATEURS DE MUSIQUE CLASSIQUE			
	FESTIVAL DU FANTASTIQUE			
	FÊTE DES VOISINS			
LECTURE PUBLIQUE	ANIMATIONS DIVERSES AUTOUR DU LIVRE	Ponctuellement au cours de l'année	Accueil du public et contrôle des billets, Tenue de la buvette.	Nombre dépendant des associations présentes

SERVICE	ÉVÈNEMENT	PÉRIODE	MISSIONS	NOMBRE DE BÉNÉVOLES ESTIMÉS
ÉVÈNEMENTS, PUBLICS et PARTENAIRES	FÊTE DE LA MUSIQUE	Le 21/06	Accueil prestataires sonorisation, Gestion du timing des scènes et du respect du tournus des groupes Renseignement au public, lien avec le QG via les talkies walkies en cas de problématiques sur le site, Accueil des groupes sur site et lien avec le prestataire sono, Gestion gilets vibrants (spécifique bénévoles plage d'Albigny), Affichage signalétique concernant la programmation sur chaque site.	10
	CINÉMA PLEIN AIR	Sur 5 journées en été	Installation et démontage de matériel	2 à 3 par séance
	FRICHE DES RAILS	Du 1 ^{er} au 26 août	Accueil et information public, comptage du public, Gestion parking à vélo, gestion des totems de tri, réassort du catering des artistes des artistes, Remise des repas aux artistes.	18
VILLE ART et HISTOIRE	JOURNÉES EUROPEENNE DU PATRIMOINE	Samedi 21 et dimanche 22 septembre	Accueil et information public, Présentation des équipements patrimoniaux, Animations.	Nombre dépendant des associations présentes
MÉDIATHÈQUE LOUISE MICHEL	ANIMATIONS DIVERSES	Ponctuellement au cours de l'année	Animation d'activités, conférences.	Nombre dépendant de l'activité

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le recours aux collaborateurs occasionnels du service public dans le cadre des événements et des services énumérés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié au recours à ces bénévoles.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

49 - D.CN.2024-126 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (PÉRIODE DU 12 AVRIL AU 30 AVRIL 2024) ET INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET AVENANTS CONCLUS (PÉRIODE DU 18 MARS AU 25 AVRIL 2024)

- Rapport de François ASTORG -

M. le Maire donne lecture :

- des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, de la délibération du Conseil Municipal n° D.CN. 2023-243 du 20 novembre 2023, pour la période du 12 avril au 30 avril 2024 :

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
112-2024	30/04/24	Convention de mise à disposition du Stand de Tir Dynamique du Chablais situé sur la commune de Douvaine
133-2024	18/04/24	Création d'une régie d'avance pour le remboursement de frais de séjour au Camping Municipal "Le Belvédère"
226-2024	15/04/24	Avenant n°2 bail commercial portant sur les locaux situés au n°2 avenue Beauregard (Annecy - 74960)
234-2024	29/04/24	Renouvellement d'adhésion à l'association France Urbaine Montant de la cotisation : 17 542,46 € Permet à la Ville de bénéficier d'une représentation auprès des pouvoirs publics et notamment de renforcer les liens entre les différents territoires urbains, de faciliter les échanges d'information, élaborer des propositions communes et les soutenir auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Parlement, le Parlement européen, de mener des actions en commun avec ces partenaires.
235-2024	29/04/24	Renouvellement d'adhésion à l'association Centre-Ville en Mouvement Montant de la cotisation : 2 000 € Permet à la Ville de bénéficier de l'expertise de l'association qui vise à fédérer l'ensemble des acteurs des centres-villes sur les sujets transversaux liés à l'alchimie des cœurs de villes
236-2024	29/04/24	Renouvellement d'adhésion à l'Association des Maires de Haute-Savoie (ADM74) Montant de la cotisation : 50 000 € Permet à la Ville de bénéficier de la force du réseau de l'ADM 74 et d'une représentation auprès des pouvoirs publics nationaux, communautaires et internationaux et inscrire la ville d'Annecy dans une dynamique de coopération et d'évolution, lui permettant de profiter des outils et services mis à disposition
248-2024	12/04/24	Contrat d'occupation du domaine public par Monsieur Gilles DUFAUX, pour l'exploitation d'un manège de chevaux de bois, situé sur le Pâquier - Année 2024
250-2024	22/04/24	Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'Association Abeille Savoyarde Annécienne
251-2024	12/04/24	Contrat d'occupation du domaine public par Madame Laure VERDOULET, pour l'exploitation économique non sédentaire d'une activité commerciale alimentaire avenue du Petit Port - rond-point face à la rue de Verdun - Fixation de la redevance pour la saison 2024
252-2024	18/04/24	Attribution d'une concession en caveau préfabriqué au Cimetière Les Pensées (Meythet) ; délivrée à Madame Jeannine, Laurence, Denise SERRE née DUFOURNET
253-2024	18/04/24	Renouvellement d'une concession pleine-terre au cimetière Rue de l'Égalité (Meythet) ; délivrée à Madame SAVARESSE Sophie née PALLOTTA

N° de la décision du Maire	Date de la décision du Maire	Objet de la décision du Maire
258-2024	17/04/24	Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale Chantier École Montant de la cotisation : 521,50 € Permet à la Ville de bénéficier de l'expertise de ce réseau tant au niveau de la législation relative à l'insertion par l'activité économique, que de l'offre de formation ou encore des outils proposés (notamment un logiciel d'accompagnement des salariés en insertion)
259-2024	18/04/24	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2024) - Canton Annecy 1
260-2024	18/04/24	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2024) - Canton Annecy 2
261-2024	18/04/24	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2024) - Canton Annecy 3
262-2024	18/04/24	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2024) - Canton Annecy 4
263-2024	19/04/24	Renouvellement de l'adhésion à l'association USIE 74 (Union des structures pour l'insertion par l'économie) Montant de la cotisation : 350 € Permet à la Ville de bénéficier du plan de formation mutualisé proposé par l'USIE 74 pour les salariés en insertion
264-2024	29/04/24	Renouvellement d'adhésion au Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Haute-Savoie Montant de la cotisation : 20 € Permet à la Ville de bénéficier de l'expertise du GDSA en matière de suivi de la santé des essaims d'abeilles et pour obtenir les médicaments nécessaires aux ruches communales
265-2024	29/04/24	Renouvellement d'adhésion et de l'assurance à l'association syndicat d'apiculture de Haute-Savoie Montant total de la cotisation : 24 € Permet à la Ville d'obtenir un tarif préférentiel pour une assurance multirisques pour les ruches communales, un abonnement à une revue apicole ainsi que l'achat groupé de pots pour la récolte du miel

- et des marchés publics et avenants passés dans le cadre de la délégation donnée au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° D.CN.2020-59 du 4 juillet 2020 :

MARCHÉS CLASSÉS PAR PROCÉDURE

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
Appels d'offres ouverts				
1	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un giratoire avenue du Rhône et requalification rue des Usines	BECO 73000	93 900,00	16/04/24

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant TTC ou mini/maxi HT en €	Date signature
Marché négocié sans mise en concurrence				
2	Fourniture de matériel de sport Lot n° 4 : matériels d'escalade et matériels de sécurité et spécifiques associés	AU VIEUX CAMPEUR 75005	Mini 15 000 Maxi 60 000	18/04/24
3	Restructuration GS Carnot Lot n° 3 : Charpente bois et métal – couverture	SAS ANDRE VAGANAY 69360	1 522 813,30	18/04/24
4	Restructuration GS Carnot Lot n° 13 : Ascenseur	ORONA 63170	86 400,00	22/04/24
Marchés subséquents à accord-cadre multi-attributaires				
5	Travaux d'impression supports souples et rigides Exposition Marion Arbona	EXHIBIT 06510	201,60	18/03/24
6	Travaux de régulation, gestion technique bâti et smart building Travaux de GTB La Turbine	ARELEC 74600	105 537,60	16/04/24
7	Travaux courants de voirie Lot n° 20 : VRD Aménagement de voirie route du Périmètre	COLAS France 74330	27 036,00	16/04/24
8	Travaux courants de voirie Lot n° 23 : Revêtements bitumineux Aménagement de voirie route du Périmètre	COLAS France 74330	32 379,00	16/04/24
9	Travaux courants de voirie Lot n° 20 : VRD Création d'un trottoir et reprise de chaussée rue Geneviève De Gaulle- Anthonioz	COLAS France 74330	28 164,00	16/04/24
10	Travaux courants de voirie Lot n° 23 : Revêtements bitumineux Création d'un trottoir et reprise de chaussée rue Geneviève De Gaulle- Anthonioz	COLAS France 74330	27 120,00	16/04/24
11	Travaux d'impression supports papier Brochures la belle saison 2024	LORRAINE GRAPHIC 54110	1 718,40	16/04/24
12	Travaux d'impression supports papier Brochures papier "Pérou précolombien un autre regard sur le monde"	LORRAINE GRAPHIC 54110	1 056,00	16/04/24
13	Travaux courants de voirie Lot n° 20 : VRD Réfection de trottoir rue des Alpins	COLAS France 74330	11 130,00	25/04/24
14	Travaux courants de voirie Lot n° 23 : Revêtements bitumineux Réfection de trottoir rue des Alpins	COLAS France 74330	26 940,60	25/04/24
Procédures adaptées				
15	Location et maintenance de machine de mise sous pli et d'une machine d'affranchissement Lot n° 1 : machine de mise sous pli	PITNEY BOWES 93210	67 200,00	18/04/24
16	Location et maintenance de machine de mise sous pli et d'une machine d'affranchissement Lot n° 2 : Machine d'affranchissement	PITNEY BOWES 93210	8 352,00	18/04/24

AVENANTS

N°	Objet du marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Montant TTC en €	Date signature
1	Groupe scolaire Pringy - Aménagement locaux périscolaires Lot n° 8 : Électricité courants forts - courants faibles	LANSARD 38240	Prestations supplémentaires	15 308,64	09/04/2024
2	Mission CSPS pour la restructuration et rénovation thermique groupe scolaire Carnot mission	CBAT 74000	Modification dénomination sociale de CBAT CONSULT à CBAT	/	16/04/2024
3	Préparation et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires, les centres de loisirs, les accueils périscolaires et la petite enfance d'Annecy-Le-Vieux	LEZTROY 74800	Ajout de 2 sites de livraison	/	16/04/2024
4	Restructuration du site du Haras et création de la cité du cinéma d'animation Lot n° 1 : Travaux anticipés de VRD	Gpt MITHIEUX TP / CECCON BTP / GNT 74602	Travaux supplémentaires	163 176,14	16/04/2024
5	Aménagement de l'aire piétonne au quartier du Lac Lot n° 2 : Aménagement paysager	ALPES JARDIN PAYSAGES 74600	Travaux supplémentaires	2 490,00	18/04/2024
6	Restructuration du site du Haras et création de la cité du cinéma d'animation Lot n° 2 : Travaux de désamiantage	EQUILIBRE ENVIRONNEMENT 73490	Travaux supplémentaires	129 912,00	21/04/2024
7	Conception, réalisation, suivi de fabrication, impression et livraison du magazine municipal Lot n° 1	DU BRUIT AU BALCON 69001	Ajout de prix nouveaux au BPU et modification CCP (suppression publicité)	/	21/04/2024
8	Aménagement de l'aire piétonne au quartier du Lac - Lot n° 1 : Terrassements, VRD	Groupement CECCON BTP / EUROVIA ALPES 74960	Travaux supplémentaires	948,00	21/04/2024
9	Études d'armature commerciale Lot n° 1 : Une étude d'armature commerciale à l'échelle de la commune nouvelle d'Annecy	INTENCITE 75011	Décalage de l'exécution du marché	/	25/04/2024
10	Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la RD5	Groupement CHANEAC / BECO / BETECH 73000	TO1 non affermie Suppression de missions complémentaires Modification répartition entre les co-traitants	- 1 950,00	25/04/2024

M. GRANGER.-

Concernant les décisions 259 à 262, pouvez-vous nous donner les projets visés par les subventions sollicitées auprès du Conseil départemental ?

M. LE MAIRE.-

259-2024 - Opérations concernées :

- Mise en accessibilité au Centre social Victor Hugo :
 - montant des travaux : 51 700 € HT
- Etanchéité de la structure du tennis de Meythet :
 - montant des travaux : 55 387 € HT
- Création d'un atelier Chantier d'Insertion Maraichage à Meythet :
 - montant des travaux : 468 775 € HT
- Automatisation de la gestion des ressources énergétiques des équipements de la piscine patinoire Jean Régis :
 - montant des travaux : 55 387 € HT

260-2024 - Opérations concernées :

- Renouvellement des aires de jeux au square de la Fraternité (Gambetta Nord) :
 - montant des travaux : 101 500 € HT
- Plan Led, modification de l'éclairage au groupe scolaire Vaugelas :
 - montant des travaux : 75 000 € HT
- Rénovation de la crèche de l'Hôtel de Ville :
 - montant des travaux : 668 000 € HT

261-2024 - Opérations concernées :

- Désimperméabilisation et arborisation du cimetière des Glaisins :
 - montant des travaux : 84 000 € HT
- Plan Particulier de Mise en Sécurité du groupe scolaire Colovry et Pringy :
 - montant des travaux : 65 900 € HT
- Rénovation énergétique du groupe scolaire des Pommaries :
 - montant des travaux : 1 800 000 € HT
- Réhabilitation du city stade du quartier des Pommaries :
 - montant des travaux : 63 500 € HT

262-2024 - Opérations concernées :

- Réaménagement et valorisation du Jardin du 8 mai 1945 :
 - montant des travaux : 699 000 € HT
- Rénovation du système de gestion technique du bâtiment de la Turbine :
 - montant des travaux : 167 000 € HT
- Végétalisation des cours des groupes scolaires Vieugy et Renoir :
 - montant des travaux : 140 000 € HT
- Travaux d'accessibilité du groupe scolaire Renoir : maternelle dont crèche, périscolaire et lieu accueil enfants parents :
 - montant des travaux : 65 500 € HT
- Travaux de gestion technique du Conservatoire de musique de Seynod et sécurisation incendie :
 - montant des travaux : 80 000 € HT

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

Une question sur le marché n° 3 « Restructuration du groupe scolaire Carnot », lot Charpente bois et métal pour 1,5 million d'euros, il est classé dans les marchés négociés sans mise en concurrence. Est-ce normal ? Ou c'est moi qui n'ai plus les seuils en tête.

Autrement dit, y a-t-il une mise en concurrence ou pas ?

M. MULATIER-GACHET.-

Cela devait être un marché infructueux à l'origine, dans ce cas nous pouvons négocier directement ensuite.

M. LE MAIRE.-

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame GRARD.

Mme GRARD.-

J'ai trois questions.

Décision du maire n° 235-2024 « Renouveau d'adhésion à l'association Centre-Ville en Mouvement », je me demande s'il n'y a pas une erreur sur l'intitulé car « Centre-Ville », nous sommes plutôt à l'arrêt qu'en mouvement en ce moment.

M. LE MAIRE.-

Laissez-moi vous féliciter pour cette jolie formulation !

Mme GRARD.-

En quoi cela consiste-t-il ? On parle de « fédérer l'ensemble des acteurs des centres-villes sur des sujets transversaux liés à l'alchimie des cœurs de villes », je ne sais pas trop ce que cela veut dire.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Nous sommes adhérents depuis le précédent mandat, ce sont des anciens élus de Cran-Gevrier. Dans ce mandat, je représente la Ville à Centre-ville en Mouvement. Il est question de toutes les centralités, que ce soit sur le plan commercial ou aménagement du territoire. On retrouve toutes les questions d'attractivité commerciale et d'aménagement du territoire en termes économiques.

Cela foisonne de documents, il y a des congrès, beaucoup d'événements, nous essayons d'y participer du mieux que nous pouvons et de leur apporter des expérimentations de la ville. C'est un réseau.

Mme GRARD.-

Sur Annecy Commune Nouvelle, que nous ont-ils apporté ?

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Leur expertise, ils ont une expertise commerciale et d'aménagement du territoire, comment

aujourd'hui on peut traiter les rez-de-chaussée actifs. Nous pouvons également apporter un regard auprès d'autres communes, les centres-bourgs au sein de ce réseau. C'est un réseau où l'on partage une connaissance commune.

Vous pouvez aller voir sur leur site.

Mme GRARD.-

Justement, je suis allée voir, je n'ai pas vu grand-chose, à part la SIBRA, les bus gratuits l'été, sur Annecy en tout cas.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Il y a eu également la question de la piétonnisation, me semble-t-il.

Mme GRARD.-

Je ne l'ai pas vue..

Sur la décision du maire n° 250-2024 « Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association Abeille Savoyarde Annécienne », mise à disposition de quoi et où ?

M. LE MAIRE.-

La Ville d'Annecy met à disposition de cette association des terrains dans le cadre de la promotion d'une politique d'installation de ruches. Cette politique s'inscrit dans la volonté de la Ville de développer la biodiversité et le rôle des insectes pollinisateurs.

Il s'agit également de la mise à disposition pour 5 ans d'un terrain de 750 m² au lieudit les Iles pour l'installation et l'exploitation de ruches. Des actions de sensibilisation pour les écoles pourront y être menées.

Mme GRARD.-

Concernant les marchés, l'avenant n° 9 « Etudes d'armature commerciale à l'échelle de la Commune Nouvelle d'Annecy », il y a un décalage d'attribution du marché, sachant que ce marché a été signé le 17 août 2022, ce que l'on a vu en Conseil municipal de décembre 2022, pour un montant de 17 964 euros. Pourquoi ce retard ? Merci.

M. LE MAIRE.-

Il y a eu un départ de chef de service à l'époque, cela n'a pas pu être lancé et a été décalé dans le temps.

Mme GRARD.-

Depuis 2 ans ? Le marché a été signé le 17 août 2022.

M. LE MAIRE.-

Absolument.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions du maire ? (Ce n'est pas le cas.)

**Le Conseil Municipal PREND ACTE
du compte-rendu des décisions du Maire
et de l'information sur les marchés publics et les avenants conclus**

M. LE MAIRE.-

Pour la délibération 50, il y a deux vœux :

- le vœu déposé par les groupes « Annecy ensemble », « Les Annéciens », « Pour Annecy » et des élus non inscrits ; Anthony en fera lecture.
- le vœu déposé par le groupe « Annecy Respire » ; Xavier OSTERNAUD en fera la lecture.

Je vous invite à suivre l'ordre que j'ai précité, selon l'ordre d'inscription, et je ferai une réponse aux deux, les vœux étant quasiment identiques mais tous les deux méritent d'être lus.

50 - D.CN.2024-124 : SURSEOIR À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE CIRCULATION

- Rapport de Anthony GRANGER -

Vœu relatif au report du projet du nouveau plan de circulation prévu au 15 juillet 2024 joint en annexe.

M. GRANGER.-

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est un vœu déposé par 19 élus de ce Conseil.

Vœu commun des groupes « Annecy ensemble », « Les Annéciens », « Pour Annecy naturellement », et quatre élus non inscrits

« Monsieur le Maire, Chers collègues élus du Conseil municipal d'Annecy,

La majorité a décidé la mise en place d'un nouveau plan de circulation au 15 juillet 2024. Ce projet inquiète bon nombre d'Annéciens par son caractère impactant dans une période où la circulation est habituellement dense et compliquée dans notre cœur de ville, amplifié par les reports en périphérie qu'il induira. Cette inquiétude, relayée autant par les habitants, les commerçants, les entreprises, les services de secours, nous apparaît trop importante pour une mise en œuvre effective de ce nouveau plan de circulation au 15 juillet 2024.

Cette inquiétude est compréhensible au regard de la concertation dont ce projet d'ampleur a fait l'objet en direction de nos concitoyens, des usagers de notre ville et de ses élus. Aucune présentation ni aucun débat n'a eu lieu dans l'enceinte du Conseil municipal.

Nous estimons que la méthode et le calendrier de mise en œuvre de ce projet sont préjudiciables au but recherché : lutter contre la pollution, inciter à un changement de comportement mais aussi, préjudiciable à la cohésion de notre ville. Ce projet nous semble trop hâtif puisqu'intervenant en amont de la réalisation des parkings Eco-Mobilité d'entrée d'agglomération, et surtout en amont de futur réseau de transport en commun en site propre que l'ensemble des élus du Conseil appelle de ses vœux.

Partageant cette volonté, nous, élus municipaux, vous invitons à soumettre le vœu suivant au vote du Conseil Municipal. Quoi de plus démocratique en effet que de solliciter l'avis de l'ensemble des élus de ce Conseil ?

"Le Conseil municipal propose de reporter le projet de nouveau plan de circulation prévu au 15 juillet 2024 pour se donner le temps d'une réelle co-construction partagée par tous."

Monsieur le Maire, nous vous remercions donc de bien vouloir faire voter ce vœu par le Conseil municipal. »

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur GRANGER.

Monsieur OSTERNAUD.

M. OSTERNAUD.-

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce vœu est la continuité des alertes que nous avons commencé à donner très tôt au sujet du projet dans le groupe de travail, autrement dit le Copil, où siègent Frédérique LARDET et Aurélien MODURIER, du groupe « Annecy Respire », qui avaient déjà commencé à alerter sur ces notions de rétroplanning à mieux caler et de co-construction.

Nous nous étions également déjà exprimés lors d'un Conseil municipal.

C'est donc dans cette continuité que nous avons souhaité porter ce vœu de notre propre voix ce soir.

Voici le vœu.

Vœu déposé par le groupe « Annecy Respire » pour le Conseil municipal d'Annecy du 24/06/2024

« Monsieur le Maire, Chers collègues élus du Conseil municipal d'Annecy,

La mise en place d'un plan de circulation au 15 juillet 2024 a été annoncée et ce, malgré nos diverses alertes et oppositions à ce sujet (lors de nos différents comités de pilotage autour de ce projet).

Nous pensons que cette mise en place devrait se faire une fois les parkings-relais opérationnels et une fois le projet de transport en commun en site propre amorcé, a minima.

Un déploiement cet été impliquerait :

- une surcharge des axes déjà saturés (et ce d'autant plus en période estivale et avec des problématiques de GPS non mis à jour),*
- une augmentation des problèmes de pollution atmosphérique et sonore,*
- éventuellement, un impact sur la rapidité d'intervention de nos services de secours,*

Une synchronisation avec les services Mobilités du Grand Annecy est indispensable à ce stade pour coordonner et affiner le plan de circulation à venir. Si une évolution devait avoir lieu au niveau du Grand Annecy pour une quelconque raison (évolution du tracé du transport en commun en site propre, de l'emplacement d'un parking-relais...), le plan de circulation en serait inévitablement impacté.

Dans un souhait de dynamique constructive, collaborative et économique, et pour le confort de nos habitants, nous vous proposons, Monsieur le Maire, de soumettre ce vœu au vote du Conseil municipal.

"Le groupe Annecy Respire propose de reporter le projet de nouveau plan de circulation prévu au 15 juillet 2024 pour se donner le temps d'une réelle co-construction partagée par tous et avec tous les protagonistes."

Pour le groupe Annecy Respire »

Merci.

M. LE MAIRE.-

Merci, Monsieur OSTERNAUD.

J'ai bien entendu les inquiétudes dont vous vous faites l'écho.

Le dernier plan de circulation qui a été mis en place il y a plusieurs années, en 2001 de mémoire, avait généré beaucoup de craintes.

Croyez bien que nous aurions tous souhaité que les changements d'usage se fassent plus tôt, parce que ce changement de plan de circulation aurait dû être fait il y a 10 ans.

Je rappelle que le nouveau plan de circulation a été scrupuleusement étudié avec un cabinet d'experts qui a permis de proposer une méthodologie fiable et éprouvée dans d'autres villes de France et d'Europe. Ce même cabinet accompagne d'ailleurs le Grand Annecy dans la mise en œuvre du TCSPi, ce sujet a naturellement été intégré au plan de circulation.

De plus, je ne doute pas que vous sachiez que des échanges réguliers ont eu lieu depuis 2003 entre nos services respectifs afin d'assurer une coordination optimale entre le déploiement du plan de circulation et le futur réseau haute mobilité, plus connu sous le nom de TCSPi.

Cette méthode que nous avons choisi d'appliquer est la suivante :

Pour le centre-ville où la situation est éminemment complexe, nous nous sommes basés sur l'expertise des services de la Ville, les recommandations du cabinet d'études et les remontées des usagers à travers les courriers reçus par la Ville notamment.

Pour les autres pétales, des réunions de consultation sont actuellement organisées car plusieurs choix s'offrent à nous et nous souhaitons les co-construire avec les habitants.

Je rappelle la philosophie générale de ce nouveau plan de circulation.

Il doit permettre de désengorger les petites rues et les quartiers résidentiels, et regagner en qualité de vie et qualité de l'air, c'est la priorité.

Il doit permettre de développer les alternatives à la voiture pour ceux qui le peuvent et lutter contre la pollution ; plus de la moitié des déplacements en voiture font moins de 3 kilomètres.

Je rappelle aussi que le changement de plan de circulation a été présenté aux différents groupes politiques du Conseil municipal à quatre reprises en commission Ville durable entre mars 2023 et aujourd'hui.

Il a également été présenté à plusieurs reprises à de nombreux représentants des usagers, habitants, acteurs économiques, ces derniers mois.

Quatre réunions d'information se sont tenues ces dernières semaines.

Des échanges sont également en cours avec l'office du tourisme pour préparer la saison estivale.

Le service Communication de la Ville est à l'œuvre pour mettre en place une signalétique importante autour et dans le centre-ville.

Vous parlez des parkings-relais et du calendrier de l'Agglomération, je vous réponds que vous vous trompez de combat. Je le redis, vous vous trompez de combat.

Nous luttons contre le trafic de transit, c'est-à-dire contre toutes les voitures qui traversent les quartiers et le centre-ville sans avoir besoin de s'y arrêter. Les parkings-relais ne sont pas la réponse à la densité du trafic dans les quartiers du centre-ville, ce ne sont pas 500 places de stationnement dans un parking-relais qui absorberont les 20 000 véhicules qui passent tous les jours avenue d'Aix-les-Bains.

Les PEM sont parties prenantes de la stratégie globale autour des mobilités et contribueront à augmenter les offres de mobilité, mais ils ne suffiront pas en eux-mêmes et ne peuvent être un préalable au changement. Nous ne pouvons plus attendre.

Alors oui, c'est avec un sens des responsabilités et du courage que j'entends maintenir le calendrier de la mise en œuvre du plan de circulation au 15 juillet prochain car sinon, il est déjà trop tard.

Nous allons passer à la question diverse.

M. GRANGER.-

Monsieur le Maire, il y avait une demande de vœu, mais il y avait quand même une demande de vote...

Vous nous demandez de ne pas vous couper, je m'exécute, même si parfois je bouillonne sur ma chaise.

Vous nous avez fait part de votre avis, dont acte. Maintenant on passe au vote et on voit ce qu'il ressort.

M. LE MAIRE.-

Non, ces vœux n'ont pas vocation à être votés.

M. GRANGER.-

C'est la deuxième fois que vous nous faites le coup, on avait posé un vœu sur la presqu'île d'Albigny, vous avez refusé de le faire voter. Là, idem. Ma collègue Joëlle DERIPPE-PERRADIN dit que vous avez adopté la méthodologie du 49-3.

Vous avez revendiqué une nouvelle façon de faire de la démocratie depuis le début de ce mandat, une fois de plus vous piétinez l'opposition et les élus du Conseil.

Que l'on ne soit pas tous d'accord, encore une fois c'est la vie, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, je considère que c'est très sain dans une démocratie, mais aujourd'hui, vous refusez que l'on puisse s'exprimer.

La démocratie aurait été que l'on vote. Vous avez la majorité, dont acte, vous appliquez votre plan de circulation et il en ressort ce qu'il en ressort.

En piétinant comme cela, vous faites vraiment tout pour stimuler ce qui arrive aujourd'hui, une révolte de la population envers ses élus qui la méprisent. Et après, vous allez vous offusquer et faire de grandes déclarations publiques la semaine prochaine.

Votre façon de faire est intolérable et scandaleuse, Monsieur le Maire. C'est scandaleux la manière dont vous nous traitez ce soir !

M. LE MAIRE.-

Que sommes-nous en train de faire ? Nous sommes en train de répondre aux urgences climatiques. Ce que vous demandez dans ce vœu, c'est simplement de rajouter du temps au temps. Nous ne pouvons plus attendre, nous devons répondre aux urgences qui se fixent devant nous.

Je prends mes responsabilités, aujourd'hui le plan de circulation est une politique publique qui est nécessaire et impérieuse pour tous les Annéciens et les Annéciennes.

M. GRANGER.-

Vous ne faites part d'aucune responsabilité, Monsieur le Maire !

Si je vous écoute, vous êtes le plus grand progressiste qu'Annecy ait jamais porté. C'est merveilleux ! Les grands progressistes que vous êtes, vous allez voter pour le vœu, les gens plus modérés comme nous, qui demandent un peu plus de construction et un peu de temps, voteront en faveur d'un report et on verra ce qu'il en ressort.

Mais là, vous tranchez tout seul, vous avez un avis, Monsieur François ASTORG a décidé, François ASTORG exécute.

M. LE MAIRE.-

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.-

S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Il y a différents sujets. Je viens sur un sujet de méthode et de respect de ce Conseil municipal, de ses conseillers et par là même des Annéciens. Le Conseil a déjà été malmené dans le cours de la séance avec pas mal d'atermoiements et je le regrette.

Je m'excuse devant l'ensemble des Annéciens qui nous regardent encore de cette manière de conduire les affaires.

À cet instant...

M. LE MAIRE.-

Pourquoi vous vous excusez, Monsieur RIGAUT ? Pour avoir attendu les 10 ans qu'il n'y ait pas eu de plan de circulation ? Vous vous excusez pour cela ?

(Protestations)

M. RIGAUT.-

Pas du tout. Chacun appréciera aussi ce que vous dites, Monsieur le Maire.

En termes de méthode, et si je ne m'abuse, sauf à être contredit, dans le règlement intérieur, quand un vœu est déposé dans les délais et qu'il est mis à l'ordre du jour, il doit être ensuite soumis au vote.

Si vous ne voulez pas de manière péremptoire qu'il soit soumis au vote, et je le constate, on doit demander si au moins 30 % ou un tiers de l'Assemblée est favorable à ce qu'il y ait un vote, c'est le règlement.

Je pense qu'il faut que celui-ci soit mis au vote. Donc au minimum, si vous ne voulez pas qu'il y ait le vote, je demande qu'il y ait une demande de mise aux voix de ce vœu faite à cet instant par vous-mêmes auprès de l'Assemblée que nous représentons.

M. LE MAIRE.-

Eh bien je suis désolé, Monsieur RIGAUT, il n'y a pas d'obligation de vote dans le règlement intérieur pour voter un vœu. C'est comme cela.

M. RIGAUT.-

Mais lorsqu'il y a une demande de mise aux voix, je suis désolé...

M. LE MAIRE.-

Non, pas pour un vœu Monsieur RIGAUT.

Monsieur DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.-

C'est incroyable, donc c'est vous qui faites la politique d'Annecy. Le Conseil municipal ne compte pas. Il me semblait que vous étiez...

M. LE MAIRE.-

Non, ce n'est pas cela du tout, vous ne pouvez pas dire cela.

M. DUPERTHUY.-

Il me semblait que vous étiez d'une tradition politique dans laquelle le parlementarisme, en tout cas l'idée d'un peu plus de parlementarisme était plus forte et que vous combattiez le pouvoir excessif des pouvoirs exécutifs. Vous êtes exactement en train de faire la même chose.

De quoi avez-vous peur ? C'est vrai, vous avez une majorité, qui doit suivre votre plan, sinon cela veut dire que vous imposez un plan de circulation qui est soutenu par une minorité d'élus.

M. LE MAIRE.-

Quel est le projet ? Je pense que vous n'avez pas entendu.

M. DUPERTHUY.-

Si ! Quand on dépose ce genre de vœu, Monsieur le Maire, ne nous faites pas l'affront de ne pas avoir étudié en amont les sujets que l'on dépose, de ne pas être au courant des dossiers, parce que c'est ce que vous êtes en train de faire, que vous, vous seriez au courant, que vous, vous connaîtriez l'urgence climatique et nous, nous serions tellement cons, parce qu'il faut dire les choses, qu'on aurait déposé un vœu sans même avoir étudié les choses en amont.

Je crois que c'est scandaleux et que c'est prendre les élus que nous sommes pour des imbéciles !

M. LE MAIRE.-

Vous savez, Monsieur DUPERTHUY, deux choses.

La première, beaucoup de réunions publiques ont été faites...

(Protestations.)

M. RIGAUT.-

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur une question de méthode.

M. LE MAIRE.-

S'il vous plaît, vous pouvez pousser des cris d'orfraie, cela ne marchera pas.

Premier point, différentes réunions publiques ont été organisées, webinaires et consultations, j'y ai vu certains d'entre vous mais pas tout le monde.

Ensuite, dire qu'il faut attendre encore 2027, 2028 avant de mettre en place un plan de circulation n'est pas une attitude responsable.

Ces vœux ne seront pas votés.

M. RIGAUT.-

Monsieur le Maire, j'insiste et je vous demande une suspension de séance de manière que l'on vérifie collectivement le règlement intérieur. Il y a un Directeur général, vous avez une administration, et je tiens à ce qu'il y ait au sein de cette petite consultation immédiate un représentant de chacun des groupes avec vous. On prend 5 minutes et on règle la question de méthode et de forme.

Il y a une réglementation, nous l'avons votée collectivement, vous nous l'avez proposée, à un moment donné, le fait du prince, cela suffit !

Je maintiens que si 30 %, un tiers de l'Assemblée lève le doigt pour demander que telle question soit mise au vote, elle doit l'être. Quel que soit le résultat. Après, on va sur le fond, on voit si on a raison ou pas et chacun se fait son opinion politique. Mais en termes de méthode, vous n'avez pas le droit d'être comme cela, pour le coup, vous bafouez vraiment l'outil municipal, le Conseil municipal et ce qu'il représente.

M. LE MAIRE.-

C'est bien confirmé par le règlement intérieur, Monsieur RIGAUT.

Marion LAFARIE.

Mme LAFARIE.-

Vous avez vraiment dit qu'il faut étudier les projets ont profondeur. D'accord. Je vous pose juste une question à tous et vous répondez de façon sincère : qui est venu en réunion publique, hormis Séverine que j'ai vue, sur l'une des trois ?

Mme GRARD.-

Des réunions d'information, ce ne sont pas des réunions publiques, tout est bouclé, je suis désolée.

Mme LAFARIE.-

Séverine, s'il te plaît. Qui a suivi le webinaire d'explication ?

Mme BANGUÉ.-

Ce sont des Annéciens qui nous l'ont remonté, Marion, qui habitent le centre-ville.

M. LE MAIRE.-

Madame BANGUÉ, s'il vous plaît, on pose la question aux élus.

Mme LAFARIE.-

Je vous pose cette question parce que pour avoir un avis tranché et éclairé, il faut quand même étudier le projet. Ce ne sont pas les présentations de 2 ou 3 slides qui sont lues sur un site Internet qui suffisent, c'est pour cela que l'on a créé ces réunions d'information et d'échange, et il y a eu des échanges aussi longs en termes de questions/réponses que la présentation, on a largement dépassé les 2 heures, on a eu aussi beaucoup de retours.

Vous avez dans votre réseau des gens qui effectivement s'inquiètent, vous avez utilisé le mot « inquiétude ». Lors de ces questions/réponses, on a justement pu apaiser et répondre à ces inquiétudes.

Je vous invite aussi à voir ceux qui viennent nous dire : Allez-y !, Heureusement, il faut y aller parce que cela fait 20 ans que l'on attend de pouvoir agir sur ce trafic de transit.

Vous avez effectivement vos oppositions de votre côté, mais nous avons aussi des Annéciens qui demandent et qui attendent.

Je vais répondre aux maires délégués et à Xavier OSTERNAUD qui demande, et il n'est pas le seul, à avoir un plan de circulation dans les mairies déléguées. Permettez-moi de vous dire que je trouve cela un peu fort de café de demander des plans de circulation dans ces mairies déléguées et de se dire que là où il y a le plus de trafic, c'est-à-dire Annecy centre, il ne faudrait pas encore y toucher. Je ne trouve pas cela très clean par rapport aux autres.

M. LE MAIRE.-

Monsieur PESSEY.

M. PESSEY.-

Je veux juste répondre à Madame LAFARIE, je pense qu'on parle de deux sujets différents.

Vous nous parlez de plan de circulation etc., en réalité on n'est même plus sur le plan de circulation, on est sur un sujet de démocratie pur et dur.

On fait voter au Conseil municipal un projet que vous avez, on n'arrête pas de vous prévenir par rapport à ce projet, on en arrive à déposer des vœux des différents groupes, que ce soit de l'opposition ou même le groupe « Annecy Respire », et malgré ces dépôts de vœux, il n'y a pas de mise au vote de ce sujet.

Cela pourrait être n'importe quel sujet, on écrase la démocratie, c'est cela qui est en train de se passer.

M. DUPERTHUY.-

C'est un coup d'État démocratique, c'est tout.

M. RIGAUT.-

Et après, on va s'étonner de ce qui se passe à la veille d'une élection, vous entretenez vraiment le système, c'est dramatique pour la démocratie annécienne.

Si vous avez le courage de vos projets, faites-le voter, que craignez-vous ? Cela vous honorerait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.-

Non, on va conclure Monsieur RIGAUT. Vous avez exprimé vos désaccords, nous les avons entendus. Nous passons maintenant...

M. GRANGER.-

Monsieur le Maire, je m'interroge sur le rôle de notre présence dans ce Conseil.

J'ai fait la remarque en commission Ville durable il y a 8 jours où l'on nous présente en commission des délibérations qui nous avaient été envoyées 12 heures plus tôt sur la tablette.

Dans ce Conseil municipal, les vœux ne sont plus soumis au vote. Les questions, vous y répondez une fois sur deux à côté, deux fois sur trois vous travestissez nos propos.

À quoi sert-il que l'on vienne ?

M. LE MAIRE.-

Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur GRANGER, vous pouvez bien l'imaginer.

Il y a maintenant votre question diverse.

Mme BANGUÉ.-

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai juste pas entendu ce qu'il en était au sujet du règlement. Vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas besoin, vous avez ensuite discuté avec plusieurs personnes, j'ai l'impression que vous n'étiez pas réellement au courant de ce que vous disiez, et maintenant je n'ai pas entendu si oui ou non on doit...

M. LE MAIRE.-

Si, vous avez bien entendu...

Mme BANGUÉ.-

Non, je n'ai pas entendu.

M. LE MAIRE.-

Alors je vous le redis : ces vœux n'ont pas vocation à être votés.

Mme BANGUÉ.-

Je ne parle pas de ces vœux. Je le reconnais, on sait que je ne suis ni la plus assidue ni la plus érudite, mais j'aime bien que l'on m'explique clairement. Monsieur RIGAUT a été aux manettes un moment, quand il parle de voter, il ne parle pas de voter ces vœux, il demande si l'on est d'accord ou pas pour voter ces vœux. *A priori* le règlement le permet.

Je vous vois discuter avec vos équipes, donc le règlement ne permet pas de poser la question ?

M. LE MAIRE.-

Vous avez eu la réponse, vous l'avez apportée vous-mêmes. On va en rester là.

M. DUPERTHUY.-

Il y a un certain nombre de membres de votre majorité, que je connais bien, qui sont des militants sincères, mais vous rendez-vous compte de ce qui se passe ce soir ? Madame GREBERT, Fabienne ? On en parle. Xavier DUMONT ? Jean-François ? Vous vous rendez compte de ce qui est en train de se passer ? À la veille d'une élection législative, vous avez un exécutif qui écrase le parlement. C'est incroyable !

M. LE MAIRE.-

Attendez, ne mélangeons pas les élections.

M. RIGAUT.-

Cela vous honorerait, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.-

J'ai entendu, Monsieur RIGAUT, vous avez eu ma réponse.

M. RIGAUT.-

Je me permets d'insister parce que c'est inadmissible de votre part. Je me permets d'insister en disant que toute question peut être ajoutée à l'ordre du jour à la demande d'au moins 30 % des conseillers municipaux.

Je demande que ce vœu soit transformé en question, puisque vous ne voulez pas qu'il soit voté, on la transforme en délibération et s'il y a 30 % des personnes...

M. LE MAIRE.-

Non, je suis désolé, nous ne sommes pas tenus d'y accéder. C'est dans le cadre du règlement intérieur.

On va clore le débat.

M. RIGAUT.-

Il n'y a pas de débat de toute façon, vous ne permettez pas le débat, il n'y a rien à clore !

M. LE MAIRE.-

S'il n'y a pas de débat, on va clore la question.

Mme BOLY.-

Monsieur le Maire, j'aimerais juste intervenir.

M. LE MAIRE.-

Madame BOLY, la question est close.

(Protestations)

Mme BOLY.-

Laissez-moi parler s'il vous plaît, je voulais juste vous rappeler, Monsieur le Maire, qu'à l'époque quand vous avez porté le vœu par rapport à l'urgence climatique et demandé de mettre cela au vote, Monsieur RIGAUT qui était notre maire, nous étions élus, a accepté, vous l'avez lu et cela a été voté et ajouté.

Pourquoi aujourd'hui ne pourrait-on pas faire cela ? Je ne comprends pas !

M. LE MAIRE.-

La question est simple, c'est que l'on ne peut plus attendre, tout ce travail aurait dû être fait il y a très longtemps.

M. RIGAUT.-

Cela n'a rien à voir avec une question de méthode, Monsieur le Maire, à un moment donné il faut respecter la méthode, c'est le respect de la démocratie !

M. LE MAIRE.-

Monsieur RIGAUT, calmez-vous.

M. RIGAUT.-

Mais je ne suis pas énervé, c'est l'incompétence qui m'énerve !

M. GRANGER.-

Alors Monsieur le Maire, je vais du coup avoir une autre question. Dites-nous ce que l'on peut faire dans ce Conseil.

Monsieur le Maire, c'est la deuxième fois que je dépose un vœu que vous refusez de soumettre au vote. Je me demande vraiment à quoi cela sert.

J'ai des collègues qui veulent partir parce qu'ils sont énervés. J'estime que l'on a une question importante à vous poser en questions diverses, c'est pour cette raison que je veux rester, parce que je ne veux pas que l'on attende trois mois, le prochain Conseil municipal est dans trois mois, je ne veux pas attendre fin septembre pour poser ma question, beaucoup d'Annéciens attendent là-dessus.

Mais aujourd'hui, je vous demande à quoi on sert, qu'est-ce qu'on peut faire dans cette instance vu qu'aujourd'hui plus aucune possibilité ne nous est offerte de déposer des vœux.

M. LE MAIRE.-

Je pense, Monsieur GRANGER, que depuis le début du Conseil, vous vous êtes largement toutes et tous exprimés, que ce soit sur les différentes questions traitées.

M. GRANGER.-

Donc ce soir on apprend que vous êtes un dictateur trouillard, vous décidez tout seul et vous refusez de soumettre au vote ! Vous êtes un dictateur trouillard.

M. LE MAIRE.-

Respectez...

M. GRANGER.-

Non, je ne respecte pas le manque de respect que vous avez pour nous !

Monsieur le Maire, sérieusement, cela me met hors de moi ! Vous ne vous rendez pas compte, vous avez 3 000 agents à votre service, vous avez un cabinet, des collaborateurs et vous êtes largement indemnisé pour votre travail de maire.

Nous sommes des petits élus d'opposition, nous avons pris du temps, nous avons rédigé, travaillé ensemble ces vœux, nous les avons co-construits, chacun a amené sa pierre à l'édifice pour justement construire les choses ensemble. Vous savez que de base, nous ne sommes pas forcément tous d'accord, cela peut coûter à certains de s'unir mais nous considérons qu'il y a des sujets qui en valent la peine.

Et ce soir, une fois de plus vous expédiez nos travaux.

Monsieur le Maire, je rejoins la remarque de Denis DUPERTHUY, tous ces élus de gauche qui vantent la démocratie cautionnent-ils votre façon de travailler ? Sérieusement, je serais curieux de les entendre, tous ces élus.

M. LE MAIRE.-

Bien. On vous a entendu.

M. GRANGER.-

Le renouveau démocratique dont vous nous bassinez matin, midi et soir depuis 4 ans, où est-il ce soir ?

... Non, ce n'est pas quand ça m'arrange...

Mme LAFARIE.-

Les Annéciens aussi l'attendent. Vous ne voulez pas attendre trois mois pour une question diverse, des Annéciens attendent aussi ce plan de circulation.

M. GRANGER.-

Eh bien faites-le voter ! On le vote, vous avez une majorité et vous le faites appliquer. C'est tout. (Brouhaha)

Peu importe que l'on soit contre ou pour, ce n'est pas une question d'être contre ou pour, Madame LAFARIE.

Je voudrais rappeler que notre vœu propose le report, nous avons l'intention de voter pour puisque nous l'avons déposé.

M. LE MAIRE.-

Nous avons entendu vos remarques, tout a été dit sur la question.

Maintenant, il y a la question orale du groupe « Les Annéciens » pour la piscine des Marquisats. Qui la lit chez vous ?

M. GRANGER.-

On a le droit de se rassembler pour la poser ou c'est aussi illégal ?

M. LE MAIRE.-

Vous l'avez fait la dernière fois, je n'ai vu aucun problème à cela, vous pouvez la lire à plusieurs voix.

Questions diverses.

Question orale des groupes « Les Annéciens », « Pour Annecy Naturellement » et « Annecy Ensemble »

Piscine des Marquisats

Mme GRARD.-

Je commence, puis il y aura Claire et Anthony.

« Monsieur le Maire,

Vous avez annoncé en conférence de presse le 30 mai dernier l'abandon de la reconstruction de la piscine des Marquisats.

Était-ce une surprise ? Pour celles et ceux qui ont suivi vos tergiversations sur ce projet, cette décision est le fruit de votre volonté de ne pas le voir mener à son terme.

Malgré les dissensions fortes au sein de votre municipalité polymorphe, pourquoi avoir validé l'Avant-Projet Définitif en novembre 2021 ? Pourquoi ne pas l'avoir arrêté dès l'été 2020, comme vous l'avez fait pour le tunnel sous le Semnoz et le parking de la Préfecture ?

Vous avez même persévéré en demandant des études complémentaires (retenues ou non mais cependant facturées) à l'architecte (révision du bassin ludique, étude pour installation d'un bassin éphémère en cas de compétition, filtration céramique, bassin inox pour la balnéo, recalage du projet, agrandissement des bassins passant de 20 m à 25 m).

Quelle perte de temps et d'argent et quel manque de respect pour l'implication des agents et services, ainsi que pour les entreprises qui ont répondu aux 20 lots de travaux il y a 1 an et qui attendaient le feu vert pour commencer la reconstruction.

Quel manque de respect pour les 4 entreprises qui ont répondu au lot gros œuvre et qui n'auront pas été informées de la décision par courrier mais par voie de presse.

Quel manque de respect et de considération pour les élus membres de la commission d'Appel d'offres. Une conférence de presse et des questions-réponses étaient déjà rédigées et programmées avant la décision de la commission. On se demande bien pourquoi l'avoir convoquée.

Comment expliquer un tel fiasco ?

Comment justifier 3 études de sol dont 1 réalisée fin d'année 2023 alors que les marchés de travaux avaient été attribués ? Pourquoi ne pas avoir suivi les recommandations de l'architecte qui vous a alerté à de nombreuses reprises sur la nécessité d'études complémentaires ?

Pourquoi ne pas communiquer sur une solution variante qui aurait pu être viable et soumise à un nouvel appel d'offres pour entrer dans l'enveloppe budgétaire ?

Non. Vous ne vouliez pas de ce projet. L'occasion était bonne pour y mettre un terme. »

Mme LEPAN.-

« Alors que le Conseil municipal était réuni moins de 60 heures avant votre annonce en conférence de presse, rien, aucune annonce à ce sujet. Une fois de plus, le maire piétine son Conseil municipal et ses oppositions, pourtant garant de la représentation de tous les Annéciens.

Et comme à chaque fois que les oppositions vous ont interrogé sur ce sujet, vous étiez satisfait et confiant sur la bonne avancée du projet. Aujourd'hui les Annéciens ont vu, ils ont compris, vous êtes incapable de porter un pareil projet !

Personne n'était dupe des divisions dans la « majorité » municipale avec des élus qui y étaient favorables et des élus qui y étaient complètement opposés ! Sous prétexte de vouloir « revoir » le projet, l'équipe actuelle, à force de retard et de report de délais, en a fait exploser la note qui a doublé par rapport au chiffrage initial ! (19 350 000 € en décembre 2019 sont devenus 37 643 000 € annoncés en CM du 25 mars 2024).

Cette infrastructure indispensable pour le savoir-nager de nos plus jeunes et qui doit également répondre à une offre de loisir de notre ville et une requalification de cet espace emblématique, devra donc encore attendre alors qu'elle ne le pouvait pas. Ce sont les habitants d'Annecy qui feront les frais de ces divisions politiques au sein de la majorité et de votre incapacité Monsieur le Maire à lancer un quelconque projet sur ce mandat ! »

M. GRANGER.-

« Par transparence envers la population qui finance la ville (via les 2 augmentations d'impôts entre autres) et vos erreurs, nous souhaitons connaître le coût global déjà dépensé sur ce projet.

Quel est le coût de toutes les études, démolition ?

Quel est le coût des frais d'architecte déjà honoré et des pénalités d'abandon du projet à lui verser ? On ne va pas se le cacher, il est probable que l'architecte soit en contentieux avec la Ville et s'agissant de propriété intellectuelle, tous les documents qu'il a réalisés ne sont pas propriété de la ville.

Quel est le coût des multiples études de sol ? Du temps passé par les agents de la Ville ? Qu'en sera-t-il des marchés déjà passés et des risques de contentieux ?

Pour refaire le film de ce projet, c'est certes la majorité précédente qui a esquissé le projet. Mais c'est bien vous Monsieur ASTORG qui avez appuyé sur le bouton de la démolition de la Piscine « historique » des Marquisats à l'automne 2020.

Pourquoi s'être empressé de démolir la piscine alors que le projet n'était pas « bouclé » pour lancer une reconstruction dans la foulée ?

Cet abandon illustre un mandat où votre majorité est incapable de conduire les projets dont la ville a besoin, il en est également de même pour l'autre projet emblématique de la rénovation de l'hôtel de ville incendié en 2019 et dont le chantier n'a toujours pas démarré 5 ans plus tard ! Faut-il s'attendre à une conférence de presse de la sorte dans 6 mois pour annoncer là aussi un report (ou un abandon) ?

Alors que l'une des « branches » de votre majorité, nul besoin de préciser la plus hostile à ce projet, propose aujourd'hui de faire en lieu et place de la piscine un espace de respiration ! Mais de qui se moque-t-on ?

Quant à vous, alors qu'il vous a fallu 4 ans pour prendre la décision d'abandonner le projet, vous disiez le 30 mai dernier sortir un nouveau projet de piscine « avant l'été ». Quel Annécien peut croire une seule seconde qu'en 30 jours vous fassiez ce que vous n'avez pas su faire en 4 ans ? Aujourd'hui votre communication ne trompera plus personne, plus aucun Annécien ! »

M. LE MAIRE.-

Merci.

La construction d'une piscine municipale est une nécessité, nous sommes tous d'accord, pour répondre aux besoins des clubs et des familles et les services de la Ville travaillent depuis 2020. Je tiens à les saluer à nouveau pour leur engagement et leur travail.

Cette piscine municipale sera construite sur l'actuel site des Marquisats et nulle part ailleurs.

Le 30 mai dernier, nous avons pris la lourde décision de mettre fin au projet actuel de la piscine des Marquisats, pourquoi ?

Je rappelle que la démolition de la piscine répond à une recommandation forte de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, qui ont fait état dès 2014 d'une dégradation avancée de l'équipement avec un risque pour la sécurité et la santé des usagers.

Depuis 2020, ce projet fait face à de nombreuses adaptations pour répondre à l'inflation du coût des matières premières et à l'évolution des connaissances techniques du site.

En février dernier, un cabinet d'études a détaillé à travers une nouvelle étude les besoins géotechniques nécessaires pour adapter le projet actuel au sol, il a révélé des particularités géotechniques fortes, impliquant des technologies très lourdes pour ancrer le projet au sol. Sur cette base, nous avons relancé un appel d'offres du lot Gros œuvre incluant ces nouveaux impératifs géotechniques.

Le 24 avril, quatre offres ont été déposées et analysées par la Commande publique. Le rapport d'analyse conclut à l'irrecevabilité de l'ensemble des propositions pour des raisons techniques, juridiques et financières. Une offre, la variante, n'était pas recevable juridiquement. Les trois autres offres dépassaient largement l'enveloppe prévisionnelle jusqu'à plus de 8 millions d'euros.

Ainsi, il était de la responsabilité de la Ville de mettre fin au projet actuel des Marquisats et de lancer un nouveau projet en phase avec les particularités géotechniques du lieu. L'ensemble des partenaires et entreprises engagés sur ce projet ont été informés par la Ville avant la presse et ont compris cette décision.

À présent, que se passe-t-il ?

L'investissement réalisé sur le site depuis 2020 à hauteur de 2,7 millions nous permet d'ores et déjà de gagner en temps et en coût. En effet, nous disposons déjà de :

- la démolition et travaux préparatoires et de dépollution déjà réalisés ;
- une base de programme existante, je parle de l'analyse de site ou encore des exigences de l'ABF, Architecte des Bâtiments de France ;
- des investigations géotechniques poussées déjà réalisées ;
- l'existence d'une boucle d'eau pour la consommation énergétique.

Nous lancerons d'ici la fin de l'été une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour démarrer un nouveau projet léger pour correspondre à l'essence du terrain, un projet fiable techniquement et financièrement, un projet de territoire en lien avec le Grand Annecy qui s'engage à réfléchir à un financement pour une quatrième piscine dans le nord de l'agglomération tel qu'il a pu être écrit. Un projet qui sera partagé avec les habitants et les usagers à travers des conférences de presse et réunions publiques régulières, la prochaine se tiendra mi-juillet, des rencontres avec les usagers.

En attendant que cette nouvelle piscine soit construite, nous continuons à veiller à ce que nos enfants à Annecy puissent tous bénéficier du savoir-nager, comme c'est déjà le cas pour 100 % des écoles, collèges et lycées d'Annecy.

Nous poursuivons les travaux de modernisation et d'aménagement sur les bords du lac, en particulier sur le site de l'Impérial, pour que les familles puissent profiter pleinement des activités d'eau pendant l'été.

Nous poursuivons les grands travaux partout dans la ville pour rénover les bâtiments, routes, écoles, bâtiments sportifs, tout cela conformément au plan pluriannuel d'investissement qui vous a été présenté en début d'année.

Je vous remercie.

Questions orales du groupe « Annecy Ensemble »

1. Chantier insertion maraîchage.

Mme LAYDEVANT.-

« Monsieur le Maire,

Lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons eu à délibérer sur l'installation d'une activité « chantier d'insertion maraîchage » sur une parcelle déjà cultivée par un agriculteur.

J'avais alors demandé si l'agriculteur avait été rencontré par un élu et s'il avait donné son accord.

Réponse positive de votre part !

Or il s'avère que cet agriculteur a été mis devant le fait accompli et a reçu un courrier du maire sans même être invité à échanger sur son éviction et les conséquences qui pourraient en découler pour son activité.

Pouvez-vous nous éclairer sur la réalité de la chronologie de cette décision ? »

M. LE MAIRE.-

Merci, Madame LAYDEVANT. Alexandra BEAUJARD.

Mme BEAUJARD.-

Merci Madame LAYDEVANT pour cette question, cela permet de reparler de ce magnifique projet que je rappelle, à la fois social, écologique et économique, qui va permettre de créer 20 postes en insertion pour des personnes très éloignées de l'emploi, ce sont les personnes porteuses de handicap, les jeunes en décrochage, les chômeurs de longue durée.

L'État et le Département en préambule valident la création parce qu'il y a un réel besoin sur le territoire. Besoin couplé à un besoin que l'on retrouve dans le PAT, le Plan d'Agriculture Territoriale du Grand Annecy, qui révèle la nécessité de diversifier les cultures pour permettre à la population de s'alimenter avec des produits frais et locaux.
Ce projet...

Mme LAYDEVANT.-

Excusez-moi, ce n'est pas le sujet, je vous ai posé une question précise.

M. LE MAIRE.-

Madame LAYDEVANT, laissez-la terminer s'il vous plaît, vous allez avoir vos réponses.

M. RIGAUT.-

À notre tour de ne plus accepter vos réponses, chacun son tour !

Mme LAYDEVANT.-

Ce n'est pas la question que j'ai posée, je veux que l'on réponde à ma question.

M. LE MAIRE.-

Attendez la fin de la réponse.

Mme LAYDEVANT.-

Monsieur le Maire, cela suffit aussi, j'en ai aussi marre ce soir parce que, franchement, on a passé un Conseil municipal déplorable, alors s'il vous plaît, j'ai posé une question précise, je veux une réponse précise.

Mme BEAUJARD.-

Je précise que c'est la même question qu'au dernier Conseil, je vais donner la même réponse.

Comme le maire l'a annoncé devant le Conseil municipal, ce sont les services de la Ville qui ont rencontré l'agriculteur le 19 décembre. S'il vous dit le contraire, ce n'est pas vrai, il a rencontré les services de la Ville qui ont pu échanger avec lui. Et le courrier dont vous parlez lui a été adressé après.

Cet échange, je réponds précisément à votre question, a permis de clarifier l'état de la situation, des rapports contractuels inexistantes entre la Ville et l'exploitant. La Ville lui a exprimé sa volonté de reprendre la jouissance des parcelles qui ont été affectées à la SCI maraîchage. Cela a été échangé avec lui.

Et afin de ne pas mettre en péril la saison de ses cultures, nous aurions très bien pu le faire plus tôt, nous avons décidé de lui laisser une année supplémentaire, Madame LAYDEVANT,

c'est-à-dire que l'on s'est mis d'accord avec lui pour lui laisser une année supplémentaire. Il peut exploiter sa parcelle jusqu'en octobre 2024 et faire la récolte.

Je précise aussi que la désignation de la maîtrise d'œuvre du projet sera quant à elle annoncée en septembre 2024.

Je regrette vraiment que vous vous attaquiez à ce projet qui est un très beau projet...

Mme LAYDEVANT.-

Mais je ne m'attaque pas au projet, ce n'est pas la question, vous savez très bien, Madame BEAUJARD, que les chantiers d'insertion, nous en avons sur Meythet et que je suis totalement favorable à ce type d'activité.

En l'occurrence, vous retirez des terrains à un agriculteur et cela, c'est insupportable.

Mme BEAUJARD.-

Le monsieur savait. Je crois que vous portiez vous-mêmes sur ce terrain un projet de construction de logements. Il a eu l'usufruit des terres gratuitement pendant de longues années et il était au courant. La seule chose qu'a faite cette municipalité, c'est de remettre en question le projet de logements qui n'était pas bien accueilli par les riverains...

Mme LAYDEVANT.-

Je m'inscris en faux ! Stop ! Ce n'est pas le sujet. Madame BEAUJARD, j'aimerais bien répondre, ce n'est pas le sujet, vous dites n'importe quoi.

M. LE MAIRE.-

Madame LAYDEVANT, vous ne pouvez pas dire cela. Vous avez posé la question quelle était la chronologie des faits, je crois que Madame BEAUJARD a répondu sur la chronologie des faits.

Mme LAYDEVANT.-

C'est insupportable, Monsieur le Maire, vous me laissez terminer s'il vous plaît !

M. LE MAIRE.-

Je réponds à votre question, la chronologie des faits, c'était le 19 décembre une rencontre des services, puis un courrier qui a été envoyé. Ensuite il a été donné un an à cet agriculteur, avec lequel la Ville n'a pas de relations contractuelles, et des échanges ont lieu. C'est cela la question.

Mme LAYDEVANT.-

Cela suffit, Monsieur le Maire, j'aimerais bien dire les choses telles qu'elles sont.

Effectivement...

M. LE MAIRE.-

Tel que vous les pensez.

Mme LAYDEVANT.-

Lors de l'élaboration du PLU de Meythet, il a été avisé qu'il était en terrain constructible. Sauf que nous lui avons dit que si un projet voyait le jour, nous lui laisserions tout le temps dont il aurait besoin jusqu'à sa retraite, jusqu'à ce qu'il arrête, pour continuer à cultiver son terrain. Il est situé sur la commune de Meythet depuis 25 ans, il a droit à quelques égards puisque l'agriculture, Monsieur le Maire, c'est son métier.

Ensuite, il n'a pas été reçu par un élu, effectivement un agent est allé le voir. Il a été mis devant le fait accompli et, Monsieur le Maire, il n'a reçu qu'un courrier de votre part. Et cela, c'est inadmissible. Quand on enlève à un agriculteur un moyen de subvenir à ses besoins, la moindre des choses est qu'il soit reçu par un élu. Franchement, Monsieur le Maire, c'est encore une grave erreur de votre part.

M. GRANGER.-

Je compléterai les propos de Madame LAYDEVANT, Monsieur le Maire, vous n'avez pas rencontré l'agriculteur et aucun élu de ce Conseil ne l'a fait, nous nous sommes entretenus au téléphone avec lui il y a plusieurs mois et nous l'avons rencontré, nous sommes donc sans doute les deux seuls à avoir échangé avec lui.

M. LE MAIRE.-

C'est entendu, Monsieur GRANGER...

M. GRANGER.-

Vous vous en fichez, c'est entendu...

M. LE MAIRE.-

Calmez-vous ! Vous dites que je ne vous laisse pas parler mais vous sautez sur le micro à chaque occasion. S'il vous plaît.

Nora SEGAUD-LABIDI sur le PLU pour l'actualisation.

Et nous allons le rencontrer, Madame LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.-

On voit bien quelles sont vos méthodes, alors épargnez-nous encore un discours qui n'a ni queue ni tête. Merci.

Mme BEAUJARD.-

Je voulais juste terminer si vous me permettez, Monsieur le Maire.

Nous avons des agents à la Ville dont c'est le métier, Madame...

Mme LAYDEVANT.-

Cela suffit, on s'en fiche de votre réponse... !

M. RIGAUT.-

Le maire ne veut pas écouter nos vœux, alors on n'écoute plus vos réponses, cela suffit !

(Brouhaha)

Mme BEAUJARD.-

Chacun son métier, messieurs dames, nous avons des agents à la Ville dont c'est le métier...

M. GRANGER.-

L'agriculteur aussi c'est son métier, et il en vit, de ses terres agricoles !

M. LE MAIRE.-

On va en rester là. On va arrêter le Conseil parce que cela devient assez ridicule...

Mme LAYDEVANT.-

La faute à qui, Monsieur le Maire, si cela devient ridicule ?

M. RIGAUT.-

À qui la faute et la responsabilité du ridicule de la fin de Conseil, Monsieur le Maire ? Je pose la question.

M. LE MAIRE.-

Je vous pose la question, Monsieur RIGAUT.

Je pense qu'il est temps que tout le monde prenne des vacances. Je vous souhaite un bon début d'été, de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée.

M. CHAMOSSET.-

J'avais juste une question diverse encore une fois, Monsieur le Maire, mais ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE.-

Je veux bien y répondre mais vous voyez bien qu'avec les oppositions, il n'y a pas de dialogue possible.

(Protestations)

M. LE MAIRE.-

Très bien, allez-y, Monsieur CHAMOSSET, j'écoute votre question.

La question, c'est que Monsieur RIGAUT disait qu'il ne voulait plus entendre nos réponses, ce sont aussi ces questions.

(Protestations)

Monsieur CHAMOSSET, votre question diverse et vous allez avoir une réponse.

2. Chantier des Capucins

M. CHAMOSSET.-

Où en est le dossier de la rénovation du Couvent des Capucins ? Merci par avance.

Mme SEGAUD-LABIDI.-

Monsieur CHAMOSSET, je ne vais pas répondre ce soir à votre question, je répondrai au prochain Conseil quand j'aurai un peu plus d'auditoire.

(Huées)

Et vous voyez, ce type d'attitude est indigne des élus, indigne !

M. PESSEY.-

Vous parlez d'élus ? Des élus, cela vote ensemble, cela vote des projets. Qu'est-ce qui est indigne ici, grands démocrates que vous êtes ?

M. LE MAIRE.-

Bonne soirée.

La séance est levée à 23h35.

Le Secrétaire de séance

Aurélien MODURIER



Le Maire

François ASTORG

Annexes :

- Annexe 1 : Présentation du plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Annexe 2 : Projets lauréats de l'Appel à Projets Transitions 2024
- Annexe 3 : Présentation des comptes administratifs 2023

ANNEXY

Égalité femmes-hommes

Conseil Municipal du 24 juin 2024

ANNECY

- Depuis le 4 avril 2022, la Ville d'Annecy est signataire de la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes** dans la vie locale.
- A travers cette Charte, la Ville s'engage à :

Affirmer l'égalité
fondamentale entre
les femmes et les
hommes

Agir pour y
contribuer
concrètement dans
son champ de
compétence

Élaborer un plan
d'actions



Nourrir un référentiel
de données entre
les collectivités
signataires

Échanger sur les
bonnes pratiques

- Un plan d'actions priorisé sur les secteurs des **sports**, de la **culture**, de la **jeunesse** et de la **sécurité** dans l'espace public.
- Dans chacun de ces domaines, la ville d'Annecy s'engage à promouvoir et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de son champ de compétences et agit en conséquence.

TRANSVERSE

Inscription de l'égalité
F/H dans les
Conventions d'objectifs et
de moyens

Formation/Sensibilisation
des intervenants
(animateurs, éducateurs
sportifs, intervenants
culturels)

Participation aux
journées pour les droits
des femmes du 8 mars et
contre les violences
faites aux femmes du 25
novembre

SPORT

Assurer le maintien et le
développement des sections
féminines dans les clubs de
sports

CULTURE

Intensifier la programmation
ciblée sur la thématique, et
poursuivre l'objectif de parité
au sein des artistes et
professionnels culturels
intervenant sur le territoire

JEUNESSE

Sensibiliser les enfants et les
jeunes à l'égalité des droits

SECURITE DANS L'ESPACE PUBLIC

Cellule de veille de la vie nocturne. Diagnostic sur la ville, la nuit au féminin

Proposer des ateliers d'autodéfense aux jeunes filles et aux femmes

AUTRES

Communication :

Veiller à une communication interne et externe sans stéréotype. Rendre compte de l'action municipale en matière d'égalité F/H, faire connaître et partager

Actions générales : Favoriser une égale participation des femmes et des hommes dans les fonctions de représentation publique. Renforcer la présence de femmes dans la toponymie Annécienne

Prochaines étapes :

- ✓ Présentation du 2^e volet du plan d'action sur les RH : **Fin 2024**
- ✓ Evaluation annuelle de la mise en œuvre
- ✓ Extension à l'ensemble des champs de compétences de la collectivité afin de le parachever en y incluant progressivement tous les domaines d'intervention de la Ville

Association	Projet	Classement	Subvention en numéraire	Subvention en nature
Cran-Gevrier Animation	Plateforme de partage CGA	1	6 160 €	
L'Accorderie du bassin annécien	Voisinage solidaire. Développer les liens de voisinage avec l'outil Accorderie et l'énergie associée des acteurs sociaux du quartier	2	3 250 €	450 €
Maison d'Architecture de Haute-Savoie	Le jeu dans la ville ou la ville dans le jeu	3	7 650 €	350 €
Football Ecologie France	Déploiement de la Fresque Écologique du Football et impulsion de l'engagement écologique dans les clubs de football annéciens	4	5 332 €	
Roc Evasion	Climb for Climate	5	5 814 €	146 €
Les Petites Cantines d'Annecy	Vivre les Petites Cantines entre collègues	6	5 520 €	
Le Polyèdre	La Navette Numérique	7	6 400 €	
Centre Social et Culturel du Parmelan	Pour un numérique pédagogique et intergénérationnel !	8	5 480 €	

ANNECY

Présentation des comptes administratifs 2023

Conseil municipal – 24 juin 2024

ANNEXY

Budget principal



	2019	2022	2023	Var° 22/23	Moy. de la strat 2022
Ratio 1 - DRF / population	1 370 €	1 477 €	1 481 €	0,3%	1 214 €
Ratio 2 - Produits des impositions directes / population	468 €	536 €	703 €	31,2%	728 €
Ratio 3 - RRF / population	1 617 €	1 660 €	1 721 €	3,7%	1 411 €
Ratio 4 - Dépenses d'équipement / population	362 €	411 €	358 €	-12,9%	253 €
Ratio 5 - Dette / population	473 €	505 €	451 €	-10,8%	1 080 €
Ratio 6 - DGF / population	86 €	82 €	82 €	0,6%	214 €
Ratio 7 - Dépense de personnel / DRF	61,1%	59,4%	59,7%	0,5%	58,8%
Ratio 9 - DRF + Remboursement de dette / RRF	87,7%	91,6%	89,0%	-2,8%	93,5%
Ratio 10 - Dépenses d'équipement / RRF	22,4%	24,8%	20,8%	-16,0%	17,9%
Ratio 11 - Dette / RRF	29,3%	30,4%	26,2%	-14,0%	76,6%

BUDGET PRINCIPAL		2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						
Recettes de fonctionnement		210 929 021	216 901 258 €	210 781 605 €	225 463 423 €	235 254 799 €
Dépenses de fonctionnement		- 192 910 908	- 202 915 323 €	- 195 384 003 €	- 210 075 931 €	- 215 237 338 €
Résultat d'exercice		18 018 113	13 985 935 €	15 397 602 €	15 387 492 €	20 017 461 €
Résultat antérieur reporté		40 899 400	29 693 156 €	14 703 808 €	16 475 844 €	21 556 500 €
Résultat de clôture (A)		58 917 513	43 679 091 €	30 101 410 €	31 863 337 €	41 573 960 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT						
Recettes d'investissement		52 934 523 €	97 010 086 €	64 946 835 €	63 813 124 €	40 251 833 €
Dépenses d'investissement		- 64 416 190 €	- 94 118 650 €	- 53 538 896 €	- 66 829 325 €	- 60 270 840 €
Résultat d'exercice		11 481 668 €	2 891 436 €	11 407 939 €	3 016 201 €	20 019 006 €
Résultat antérieur reporté		- 2 526 383 €	- 14 008 051 €	- 11 116 615 €	- 291 323 €	- 2 724 877 €
Résultat de clôture		14 008 051 €	11 116 615 €	291 323 €	2 724 877 €	22 743 884 €
Restes à réaliser - recettes		6 420 318 €	6 694 158 €	10 111 556 €	10 512 952 €	9 958 224 €
Restes à réaliser - dépenses		- 21 636 624 €	- 24 552 826 €	- 24 028 445 €	- 18 094 911 €	- 16 036 697 €
Solde des restes à réaliser		15 216 306 €	17 858 668 €	13 916 889 €	7 581 959 €	6 078 473 €
Résultat d'investissement cumulé (B)		29 224 357 €	28 975 283 €	13 625 566 €	10 306 837 €	28 822 356 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE						
Fonctionnement (A)		58 917 513 €	43 679 091 €	30 101 410 €	31 863 337 €	41 573 960 €
Investissement (B)		- 29 224 357 €	- 28 975 283 €	- 13 625 566 €	- 10 306 837 €	- 28 822 356 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE		29 693 156 €	14 703 808 €	16 475 844 €	21 556 500 €	12 751 604 €

Les chiffres clés du CA 2023

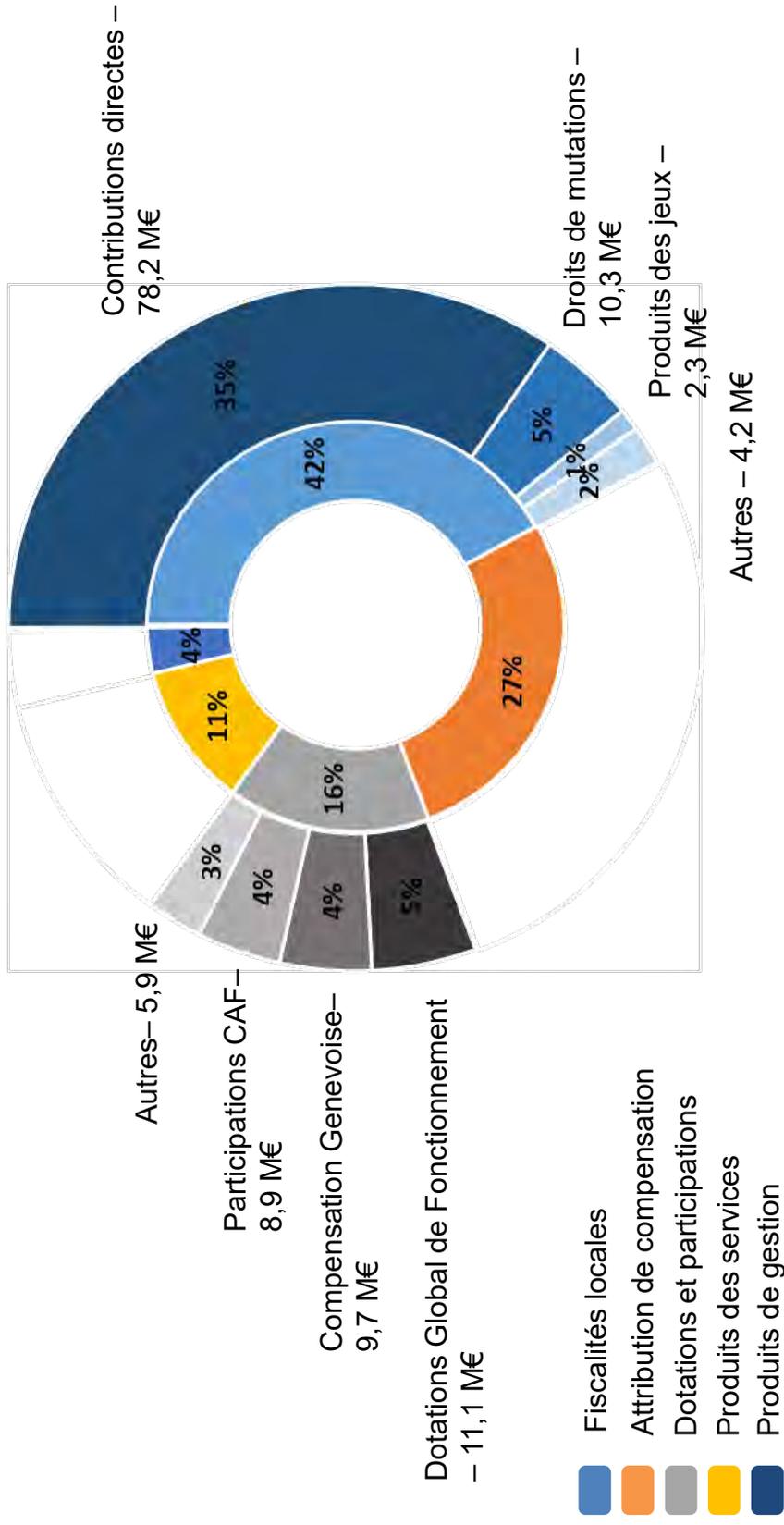
Les réalisations budgétaires en dépenses se sont élevées à **276 M€** (taux exécution : 84%) :

- 199,8 M€ de dépenses réelles en fonctionnement, soit un taux de réalisation de 97%
- 56,0 M€ en investissement, soit un taux de réalisation de 63%, et de 82% avec les restes à réaliser

Le financement de l'investissement a été fait par :

- l'épargne brute à hauteur de 28,6 M€,
- les recettes d'investissement pour 17 M€,
- l'utilisation du fonds de roulement pour 10,2 M€.

CA 2023	
DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	Impôts et taxes 62,0 M€
	Fiscalité locale 94,9 M€
	Dotations et participations 35,6 M€
	Autres produits 36,0 M€
	Autofinancement : 28,8 M€
Investissement	Dépenses d'équipement 48,4 M€
	Autres invest. : 7,6 M€
	Autofinancement : 28,8 M€
	Recettes d'investissement 17,0 M€
	Ponction du fonds de roulement : -10,2 M€

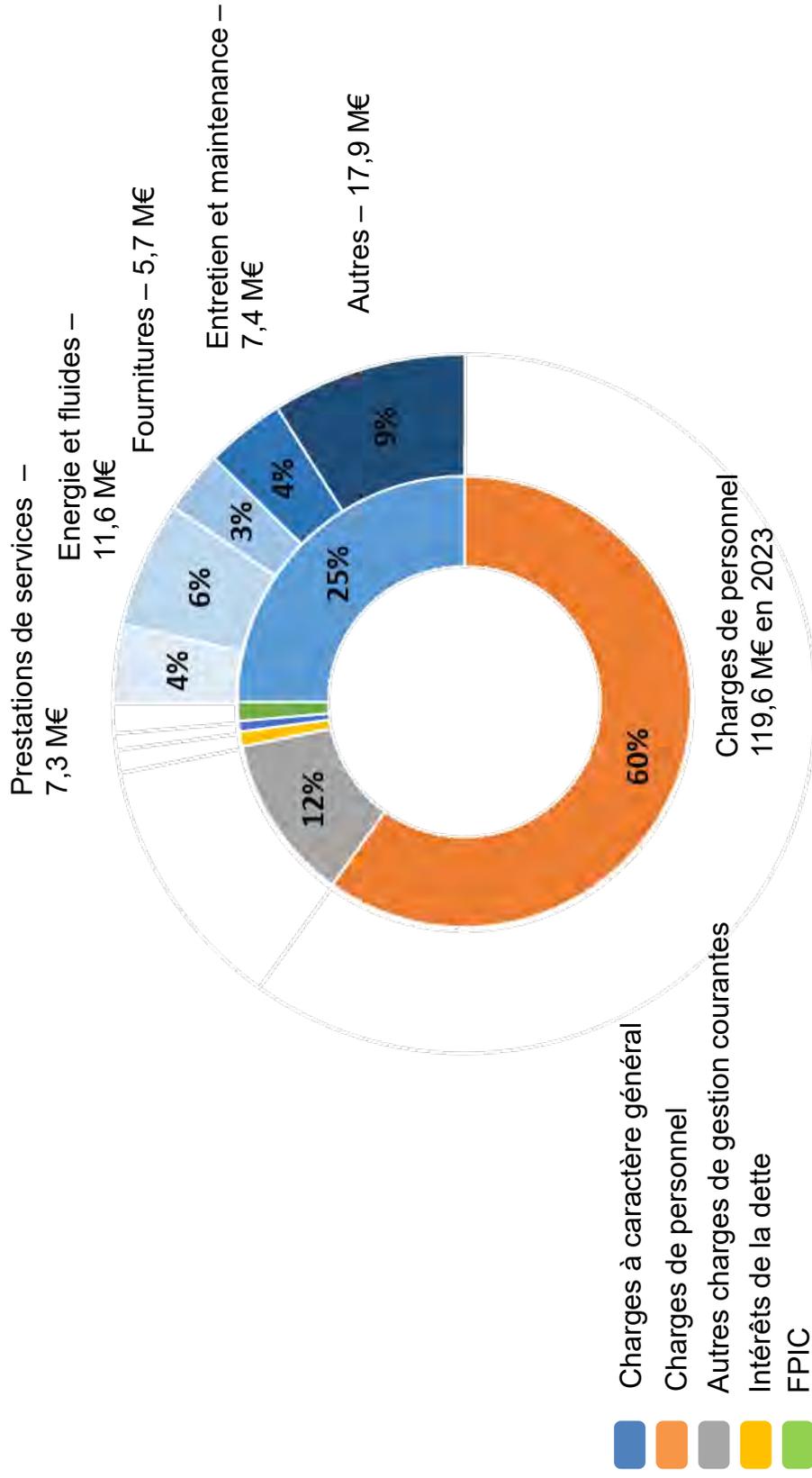


Des recettes réelles de fonctionnement
en hausse : 232,2 M€ (+4,3%) :

	En k€	2021	Evol° 21/20	2022	Evol° 22/21	2023	Evol° 23/22
Recettes réelles de fonctionnement		207 966	-2,3%	222 631	7,1%	232 232	4,3%
Recettes courantes de fonctionnement		202 607	2,2%	217 344	7,3%	226 349	4,1%
Produits des services et du domaine		18 529	19,0%	23 141	24,9%	25 320	9,4%
Impôts et taxes		61 842	-0,1%	61 920	0,1%	61 982	0,1%
<i>dont attribution de compensation</i>		61 804	0,0%	61 804	0,0%	61 804	0,0%
Fiscalité locale		82 533	5,8%	90 913	10,2%	94 910	4,4%
<i>dont contributions directes</i>		65 987	4,7%	71 908	9,0%	78 245	8,8%
Dotations et participations		33 847	-8,3%	34 849	3,0%	35 582	2,1%
<i>dont Dotation Globale de Fonctionnement</i>		10 941	-1,4%	10 940	0,0%	11 069	1,2%
Autres produits de gestion courante		5 855	-2,3%	6 521	11,4%	8 556	31,2%
Autres recettes de fonctionnement		5 359	-62,9%	5 287	-1,3%	5 884	11,3%
Produits financiers		616	-0,9%	611	-1,0%	606	-0,7%
Produits spécifiques et provisions		4 743	-65,7%	4 676	-1,4%	5 277	12,8%
<i>dont produits des cessions</i>		2 418	-80,2%	3 699	53,0%	3 762	1,7%

- **Produits des services : 25,3 M€** soit une hausse de 2,2 M€. Une refonte de la politique tarifaire a été mise en œuvre à compter de la mi-année. Les tarifs liés au stationnement ont rapportés 978 K€ supplémentaires, et les services périscolaires 408 K€
- **Fiscalité : 152,8 M€** en hausse de +2,7% dont :
 - Contributions directes : 78,2 M€ (+9%) en hausse du fait de la revalorisation forfaitaire des bases et de l'effet GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers)
 - Attribution de compensation stable : 61,8M€
 - Droits de mutation : 10,3 M€ (-17,5%)
 - Taxe électricité : 1,7 M€ (-25,4%)
 - Produits de jeux : 2,3 M€ (+22%)
- **Dotations et participations : 35,6 M€** (+2,1%) dont 10,9M€ de DGF et 9,7 M€ de fonds genevois
- **Autres produits de gestions courante : 8,1 M€**

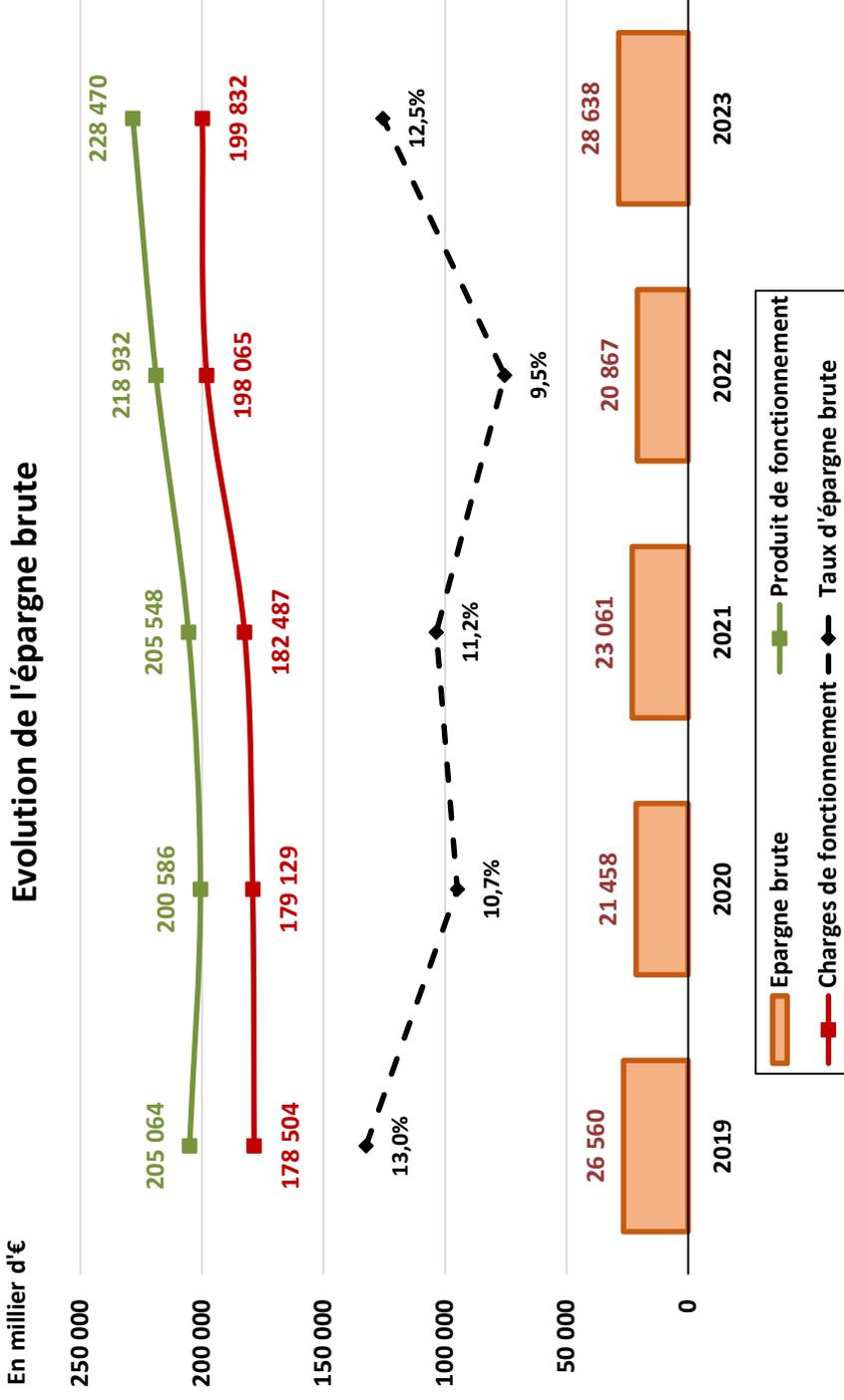
Structure des dépenses de fonctionnement

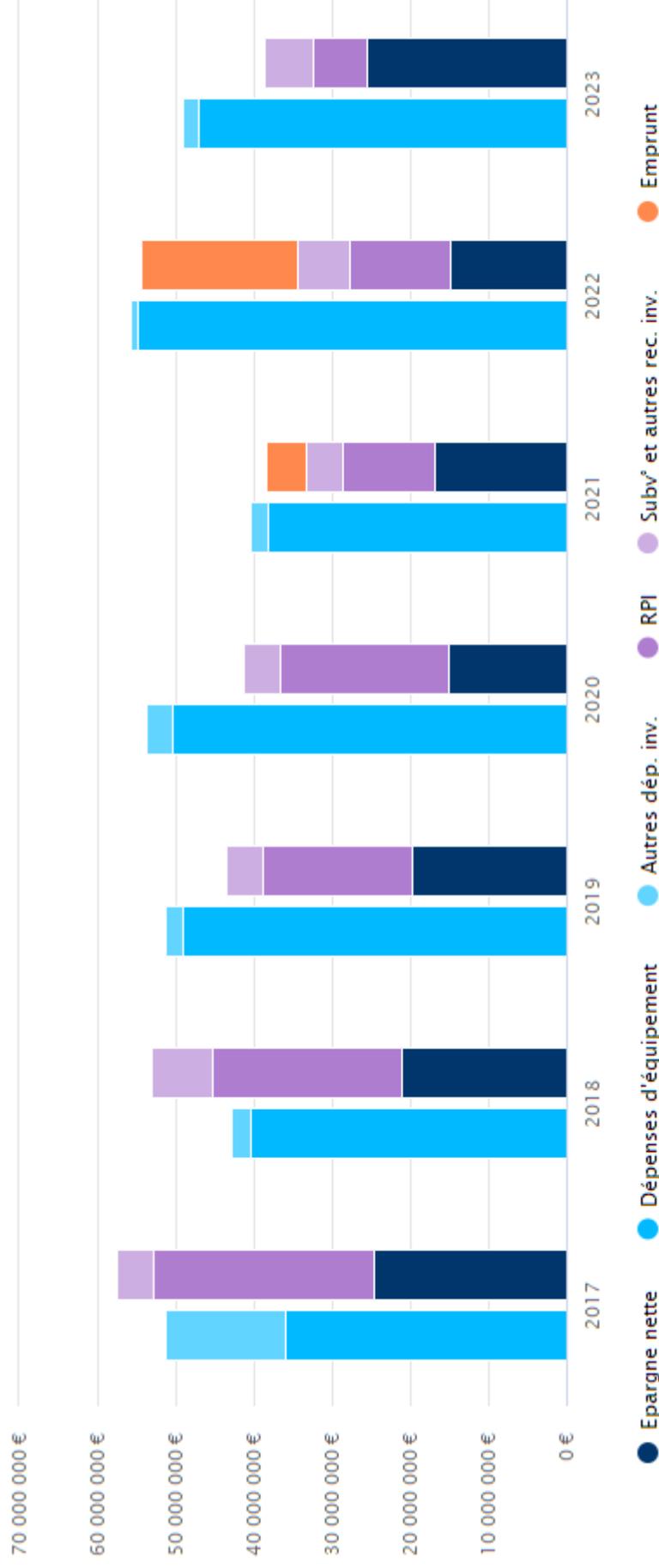


Des dépenses réelles de fonctionnement
en hausse : 199,8 M€ (+0,9%) :

	En k€	2021	Evol° 21/20	2022	Evol° 22/21	2023	Evol° 23/22
Dépenses réelles de fonctionnement		182 487	1,9%	198 065	8,5%	199 832	0,9%
■ Charges à caractère général		42 547	3%	49 302	16%	50 025	1%
■ Charges de personnel		112 175	1%	118 174	5,3%	119 649	1,2%
■ Atténuations de produits		3 173	0%	2 954	-7%	2 815	-5%
		3 120	0%	2 891	-7%	2 745	-5%
	dont FPIC						
■ Charges de gestion courante		21 534	5%	22 558	5%	23 728	5%
	dont subventions aux associations (6574)	13 302	-4%	13 724	3%	13 611	-1%
■ Charges financières		1 830	-10%	1 744	-5%	2 114	21%
	dont intérêts de la dette	1 830	-10%	1 743	-5%	2 114	21%
■ Charges spécifiques et provisions		1 227	25%	3 333	172%	1 501	-55%

- **Charges à caractère général : 50,0 M€** Hausse de 1 % malgré une inflation à 4,9%
- **Charges de personnel : 119,6 M€ (+1,2 %)**. Les principaux éléments 2023 :
 - le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+ 1 291 k€),
 - l'augmentation de la valeur du point d'indice (+503k€),
 - le reclassement des catégories C (+ 93 k€)
- **FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 2,7 M€**
- **Charges de gestion courante : 23,7 M€ (+5%)**
 - Dont subventions : 13,6M€ (+2,5%)
 - Dont subvention au CCAS : 1,8 M€ (+30%)
 - Intégration des charges exceptionnelles au chapitre 65 (subventions) avec la M57
- **Charges financières : 2,1 M€ (+21 %)** en lien avec les emprunts souscrits en novembre 2022,





*RPI = Ressources propres d'investissement

- **Recettes financières : 17,3 M€ (-18%)**
 - FCTVA : 4,5 M€ (stable)
 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 10,3 M€
 - Taxe d'aménagement : 1,8 M€ (-600 K€)
- **Recettes d'équipement : 4,8 M€ (-83%)**
 - Subventions perçues : 4,7M€ (-1,3 M€)
 - Pas de souscription d'emprunt en 2023 contre 20 M€ en 2022

ANNEXY

Analyse des dépenses d'équipements

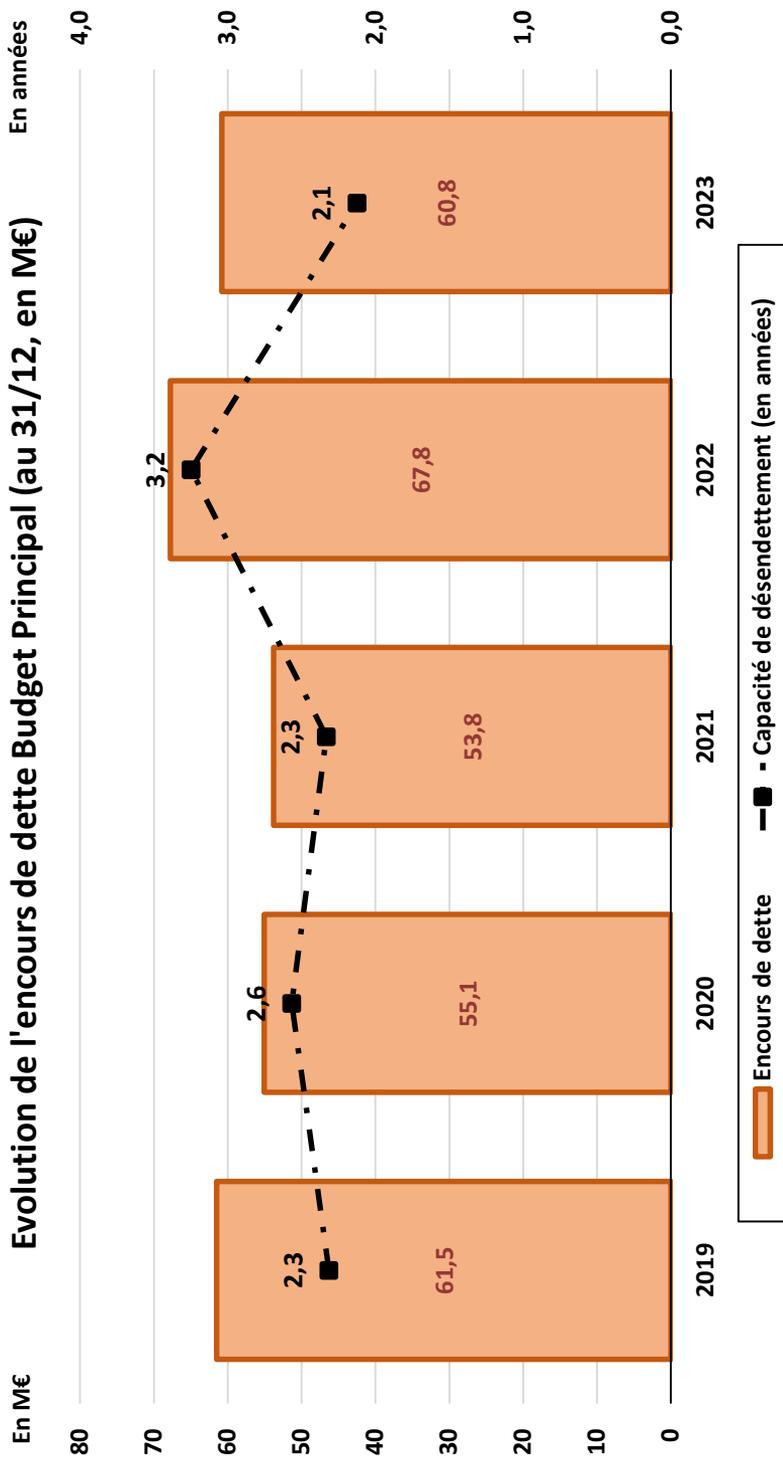
Des dépenses d'équipement en baisse : 47,1 M€ (-14%) avec un taux de réalisation de 82%

- Avec des dépenses d'équipement hors acquisitions foncières en hausse (+7,2 M€)
- Dont enveloppes (entretien courant) : 23 M€
- Dont acquisitions foncières : 2,4 M€
- Dont opérations annuels : 3,4 M€

Focus sur les autorisations de programme : 18,2 M€ de CP réalisés en 2023 dont :

- Patinoire Jean Régis : 4,2 M€
- Le Haras : 4,1 M€
- Piste d'athlétisme Albigny : 1,9 M€
- Centre des Puisots : 1,7 M€

Dépenses financières : 7,6 M€ en hausse du fait des emprunts souscrits en 2022₁₅



ANNEXY

Budgets annexes



BUDGETS ANNEXES (Total)		2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						
Recettes de fonctionnement		19 718 460 €	18 527 303 €	24 000 082 €	25 793 604 €	29 767 438 €
Dépenses de fonctionnement		- 17 283 924 €	- 15 213 395 €	- 22 865 591 €	- 23 739 537 €	- 28 559 350 €
Résultat d'exercice		2 434 536 €	3 313 908 €	1 134 491 €	2 054 066 €	1 208 089 €
Résultat antérieur reporté		11 677 283 €	11 036 782 €	14 280 493 €	13 414 985 €	12 969 051 €
Résultat de clôture (A)		14 111 819 €	14 350 690 €	15 414 985 €	15 469 051 €	14 177 140 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT						
Recettes d'investissement		10 615 093 €	6 203 776 €	7 407 539 €	10 907 922 €	11 909 162 €
Dépenses d'investissement		- 6 750 212 €	- 7 158 592 €	- 11 176 811 €	- 9 067 978 €	- 10 071 580 €
Résultat d'exercice		2 223 402 €	954 816 €	3 769 271 €	1 839 944 €	1 837 583 €
Résultat antérieur reporté		3 785 029 €	5 045 437 €	4 090 621 €	321 349 €	2 161 294 €
Résultat de clôture		5 045 437 €	4 090 621 €	321 349 €	2 161 294 €	3 998 877 €
Restes à réaliser - recettes		- €	- €	- €	48 285 €	48 285 €
Restes à réaliser - dépenses		- 3 556 929 €	- 3 837 597 €	- 949 085 €	- 818 252 €	- 935 323 €
Solde des restes à réaliser		- 3 562 810 €	- 3 837 597 €	- 949 085 €	- 765 374 €	- 887 038 €
Résultat d'investissement cumulé (B)		2 445 185 €	253 024 €	- 627 736 €	1 395 920 €	3 111 839 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE						
Fonctionnement (A)		14 111 819 €	14 350 690 €	15 414 985 €	15 469 051 €	14 177 140 €
Investissement (B)		2 445 185 €	253 024 €	- 627 736 €	1 395 920 €	3 111 839 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE		15 594 445 €	14 603 714 €	14 787 249 €	16 864 971 €	17 288 979 €

- **Budget parkings**
 - Activité stable à environ 3 millions d'entrées
 - Évolution des recettes de fonctionnement de +4,4% contre 3,4 % pour les dépenses

- **Budget Camping**
 - Activité stable à environ 35 000 nuitées
 - Évolution des recettes de fonctionnement de +8,4% contre +14,6 % (+32 K€) pour les dépenses (fluides et RH)

- **Budget Aménagement de zones**
 - 2 acquisitions foncières pour 2,9 M€
 - Versement d'une avance de 611 K€

- **Budget restauration**
 - Activité en hausse de 6,35 % soit + 124 000 repas scolaires en plus
 - Évolution des recettes de fonctionnement de +19,3% contre 18,3 % pour les dépenses dont +19,7% (658 K€) sur l'achat de denrées alimentaires
- **Budget arcadium**
 - Activité plutôt stable avec 47 événements
 - Évolution des recettes de fonctionnement de +1,4% contre -13,5% pour les dépenses (remboursements d'avances en 2022 qui n'ont plus eu lieu en 2023)
- **Port de plaisance**
 - Évolution des recettes de fonctionnement de -12,7% contre +143% pour les dépenses du fait de régularisations sur plusieurs années de redevance domaniale

- **Budget espaces accueils polyvalents**
 - Activité en baisse (-7,6 %) avec 97 manifestations
 - Évolution des recettes de fonctionnement de +12,2 % contre +16,5 % pour les dépenses (fluides +19 K€ et RH +8K€)

ANNECY

**Budget supplémentaire
et décisions modificatives**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BALANCE GENERALE DETAILLEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 Charges à caractère général	0,00	0,00
012 Charges du personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	68 000,00
65 Autres charges de gestion courante	129 382,00	221 382,00
66 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	160 000,00	0,00
68 Provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>289 382,00</i>	<i>289 382,00</i>
023 Virement à la section d'investissement	0,00	
<i>Virement à la section d'investissement</i>		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES	289 382,00	289 382,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001 Résultat d'investissement reporté	416 317,64	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	416 317,64
13 Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	613 000,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	-751 667,74	0,00
23 Immobilisations en cours	-550 000,00	0,00
26 Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45* Opérations pour compte de tiers	64 500,00	-624 167,74
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>-207 850,10</i>	<i>-207 850,10</i>
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	3 200 000,00	3 200 000,00
REGUL Ajustement avances versées sur commandes d'immobilisations	3 200 000,00	3 200 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>3 200 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	2 992 149,90	2 992 149,90

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	BP 2024	DM 1	BT 2024	Chapitres	BP 2024	DM 1	BT 2024
011 Charges à caractère général	3 103 000,00 €	-15 000,00 €	3 088 000,00 €	013 Atténuations de charges	- €	- €	- €
012 Charges de personnel, frais assimilés	2 272 500,00 €		2 272 500,00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	8 055 000,00 €		8 055 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	74 Subventions d'exploitation	- €		- €
66 Charges financières	138 000,00 €		138 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	- €		- €
67 Charges exceptionnelles	302 500,00 €		302 500,00 €	77 Produits exceptionnels	- €		- €
				78 Reprises sur provisions et dépréciations	- €		- €
Sous-total opérations réelles	5 836 000,00 €	- €	5 836 000,00 €	Sous-total opérations réelles	8 055 000,00 €	- €	8 055 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800 000,00 €		1 800 000,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €		4 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 387 476,54 €		1 387 476,54 €				
Sous-total opérations d'ordre	3 187 476,54 €	- €	3 187 476,54 €	Sous-total opérations d'ordre	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
TOTAL DEPENSES	9 023 476,54 €	- €	9 023 476,54 €	002 Résultat d'exploitation reporté ou anticipé	964 476,54 €		964 476,54 €
				TOTAL RECETTES	9 023 476,54 €	- €	9 023 476,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2024	DM 1	BT 2024	Chapitres	BP 2024	DM 1	BT 2024
20 Immobilisations incorporelles	500 000,00 €		500 000,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	- €		- €
21 Immobilisations corporelles	5 589 579,46 €		5 589 579,46 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
23 Immobilisations en cours	8 500 000,00 €		8 500 000,00 €	16 Emprunts d'équilibre	- €		- €
16 Emprunts et dettes assimilées	792 000,00 €		792 000,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €
Sous-total opérations réelles	15 381 579,46 €	- €	15 381 579,46 €	Sous-total opérations réelles	2 500 000,00 €	- €	2 500 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €		4 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800 000,00 €		1 800 000,00 €
				021 Virement de la section d'exploitation	1 387 476,54 €		1 387 476,54 €
Sous-total opérations d'ordre	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	Sous-total opérations d'ordre	3 187 476,54 €	0,00 €	3 187 476,54 €
TOTAL DEPENSES	15 385 579,46 €	- €	15 385 579,46 €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté ou anticipé	9 698 102,92 €		9 698 102,92 €
				TOTAL RECETTES	15 385 579,46 €	0,00 €	15 385 579,46 €

Décision Modificative du budget du Port de plaisance

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	BP 2024	DM1 2024	BT 2024	Chapitres	BP 2024	DM1 2024	BT 2024
011 Charges à caractère général	635 700,00 €	-	592 700,00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	447 294,24 €		447 294,24 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	32 000,00 €	38 000,00 €	70 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	- €		- €
67 Dépenses exceptionnelles	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	Sous-total opérations réelles	447 294,24 €	- €	447 294,24 €
Sous-total opérations réelles	667 700,00 €	- €	667 700,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700,00 €		2 700,00 €
023 Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	Sous-total opérations d'ordre	2 700,00 €	- €	2 700,00 €
Sous-total opérations d'ordre	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté ou anticipé	237 705,76 €		237 705,76 €
TOTAL DEPENSES	687 700,00 €	- €	687 700,00 €	TOTAL RECETTES	687 700,00 €	- €	687 700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2024	DM1 2024	BT 2024	Chapitres	BP 2024	DM1 2024	BT 2024
21 Immobilisations corporelles	104 094,62 €		104 094,62 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
Sous-total opérations réelles	104 094,62 €	- €	104 094,62 €	Sous-total opérations réelles	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700,00 €		2 700,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €		20 000,00 €
Sous-total opérations d'ordre	2 700,00 €	- €	2 700,00 €	021 Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	106 794,62 €	- €	106 794,62 €	Sous-total opérations d'ordre	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
				001 Solde d'exécution d'investissement reporté ou anticipé	86 794,62 €		86 794,62 €
				TOTAL RECETTES	106 794,62 €	- €	106 794,62 €

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	BT 2023	Propositions nouvelles	BP 2024	Chapitres	BT 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	188 000,00 €	348 350,00 €	348 350,00 €			
012 Charges de personnel, frais assimilés	105 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	420 000,00 €	466 778,34 €
65 Autres charges de gestion courante	150,00 €	10 150,00 €	10 150,00 €	75 Autres produits de gestion courante	840,96 €	- €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	500,00 €	77 Produits exceptionnels	- €	- €
Sous-total opérations réelles	293 650,00 €	474 000,00 €	474 000,00 €	Sous-total opérations réelles	420 840,96 €	466 778,34 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 300,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	850,00 €	1 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	697 050,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	Sous-total opérations d'ordre	850,00 €	1 000,00 €
Sous-total opérations d'ordre	784 350,00 €	740 000,00 €	740 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté ou anticipé	656 309,04 €	746 221,66 €
TOTAL DEPENSES	1 078 000,00 €	1 214 000,00 €	1 214 000,00 €	TOTAL RECETTES	1 078 000,00 €	1 214 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BT 2023	Reportis	Propositions nouvelles	BP 2024	Chapitres	BT 2023	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	75 000,00 €	394,00 €	55 000,00 €	55 394,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	1 038 747,00 €	40 821,74 €	927 663,51 €	968 485,25 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	16 Emprunts d'équilibre	- €	- €
Sous-total opérations réelles	1 113 747,00 €	41 215,74 €	982 663,51 €	1 023 879,25 €	Sous-total opérations réelles	- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	850,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 300,00 €	90 000,00 €
Sous-total opérations d'ordre	850,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	021 Virement de la section d'exploitation	697 050,00 €	650 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 114 597,00 €	41 215,74 €	983 663,51 €	1 024 879,25 €	Sous-total opérations d'ordre	784 350,00 €	740 000,00 €
					001 Solde d'exécution d'investissement reporté ou anticipé	330 247,00 €	284 879,25 €
					TOTAL RECETTES	1 114 597,00 €	1 024 879,25 €